

(A)

( N<sup>o</sup> 247. )

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 5 MAI 1854.

---

## ATELIERS D'APPRENTISSAGE.

---

### RAPPORTS

SUR LA SITUATION DE CES ATELIERS, PRÉSENTÉS PAR M LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

---

MESSIEURS,

Mon honorable prédécesseur a présenté à la Chambre, dans sa séance du 28 août 1851, un compte rendu détaillé de la situation, à cette époque, des ateliers d'apprentissage érigés, avec le concours de l'État, dans les provinces de la Flandre occidentale, de la Flandre orientale et de Hainaut.

Les rapports, non moins développés, que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de la Chambre, concernant l'état actuel de ces institutions, vous permettront, Messieurs, de reconnaître que leur marche n'a pas cessé d'être satisfaisante, et d'apprécier l'étendue des nouveaux services qu'elles ont rendus. En constatant les résultats, le Gouvernement croit pouvoir se féliciter hautement du choix et de l'exécution des mesures qui ont été appliquées pour parer aux effets de la crise industrielle qui s'était appesantie sur une partie notable du pays. Les ateliers d'apprentissage n'auront pas aidé seulement à relever la situation morale et matérielle des populations éprouvées par cette crise; leur influence salutaire se maintiendra dans l'avenir et concourra au développement de notre industrie manufacturière en général. Il n'est pas indifférent d'ajouter que ces résultats ont été obtenus avec des sacrifices relativement peu considérables, et que d'année en année, grâce à l'intervention des administrations provinciales et communales, et aux progrès même de ces institutions, le Gouvernement a pu réduire ses subsides sans compromettre l'organisation ni la marche des ateliers d'apprentissage.

*Le Ministre de l'Intérieur,*

**PIERCOT.**

(A)

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

---

**RAPPORT**

**SUR LES ATELIERS-MODÈLES D'APPRENTISSAGE**

**DE LA PROVINCE.**

---

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation * Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1884.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de LA COMMUNE ou du bureau de bienfaisance.
CRUYSHAUTEM.	<p>Sous les dehors les plus modestes, l'atelier de Cruyshautem continue à rendre aux tisserands de toile les services les plus signalés, sous le rapport de leur bien-être tant moral que matériel. Mis en activité au mois d'avril 1848, il n'a pas cessé de prospérer, et nous sommes heureux de pouvoir constater le bien qui en est résulté.</p> <p>La direction intelligente et dévouée de l'atelier est parvenue à vaincre les préjugés des tisserands, qui, ayant vu leur industrie dans l'état le plus florissant, croyaient qu'elle avait atteint le plus haut degré de perfection et qu'elle n'était plus susceptible d'amélioration. Elle leur a démontré que la décadence de cette industrie devait être en grande partie attribuée à leurs procédés vicieux de travail; que leurs fabricats ne satisfaisaient plus aux exigences du commerce; qu'ils n'étaient plus à la hauteur du progrès réalisé ailleurs, qu'ils devaient, en un mot, faire mieux et à meilleur compte. Par des moyens de persuasion et par l'exemple, la commission directrice leur a fait comprendre que l'on ne pouvait atteindre le but indiqué, c'est-à-dire faire plus de travail dans un temps donné et un travail plus parfait, qu'en suivant d'autres procédés et en employant des ustensiles perfectionnés. Les résultats obtenus sont des plus satisfaisants. Les tisserands, qui étaient fatalement conduits à l'inaction, et qui ont été initiés aux nouvelles méthodes de travail, trouvent aujourd'hui une occupation convenablement rétribuée et non interrompue. Aussi, les méthodes suivies par l'atelier de Cruyshautem ont-elles acquis, dans les alentours, un succès populaire.</p>	<p>La nouvelle génération y trouvera le moyen d'apprendre une profession lucrative, et de se rendre utile à la société; beaucoup de jeunes gens qui ont déjà été admis à l'atelier sont le principal et souvent l'unique soutien de leurs parents; le nombre de ceux qui doivent encore faire leur apprentissage est très-considérable.</p> <p>Un autre résultat, plus remarquable encore, c'est qu'en faisant mieux et à meilleur compte, les fabricants belges sont parvenus à soutenir la concurrence sur les marchés étrangers, et tandis que l'atelier de Cruyshautem (comme ceux de Sleydinge et de Bellem, dont nous parlerons ci-après) ne peut satisfaire à toutes les commandes qu'il reçoit, plusieurs fabriques chôment en France; les tisserands que l'on avait embauchés reviennent, quitte un pays où ils ne trouvent plus de travail. En persévérant dans la voie du progrès, on peut donc nourrir l'espoir de conserver cette antique industrie linière, qui contribuait si largement à la prospérité de la province.</p>	<p>A l'atelier, 14 métiers sont constamment occupés par des ouvriers qui viennent s'exercer au tissage des toiles, d'après les meilleures méthodes, et à l'emploi des ustensiles perfectionnés.</p>	<p>Les toiles fabriquées à l'atelier se placent avec avantage et avec facilité, tant à l'intérieur du pays qu'en France, en Italie, en Suisse, en Allemagne (Hambourg) et en Amérique.</p>	<p>Pour le compte de divers fabricants, et sous la direction de la commission<sup>(1)</sup>, qui est composée de :</p> <p>M. Vanderdonckt, membre de la Chambre des Représentants, président;</p> <p>M. Amelot, notaire à Asper;</p> <p>M. Ghequière, échevin à Cruyshautem;</p> <p>M. d'Haenens, secrétaire à Cruyshautem.</p>	2,000	1,600	400	( <sup>2</sup> )

(<sup>1</sup>) Une commission est instituée près de chaque atelier. Lorsque les opérations industrielles sont entreprises et dirigées directement par un fabricant, la commission est spécialement chargée de veiller à l'exécution du contrat conclu, pour cet objet, avec le Gouvernement. Dans le cas où ces opérations ne se font pas sous la direction personnelle d'un fabricant, son intervention devient plus active et s'étend à toutes les parties du service de l'atelier. En tout cas, elle contribue aussi à la direction de l'établissement, au point de vue de la police et des rapports avec l'autorité supérieure. Citer les noms des fabricants et des membres des commissions, en regard des résultats obtenus et du bien réalisé, c'est signaler les services rendus par chacun d'eux.

(<sup>2</sup>) Le ressort de cet atelier comprend 23 communes; celles-ci ne contribuent pas directement aux dépenses de l'atelier, mais elles donnent des secours extraordinaires aux familles pauvres des tisserands, pour les mettre à même de faire leur apprentissage, et leur facilitent les moyens de se pourvoir de locaux, de métiers et d'outils, après leur sortie de l'atelier.

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
<p>Le nombre de tisserands occupés à l'atelier est constamment de 14, nombre égal à celui des métiers qui s'y trouvent. Ils sont renouvelés à mesure qu'ils terminent leur apprentissage. Tous sont du sexe masculin et de l'âge de 15 à 35 ans.</p>	<p>400 tisserands environ travaillent à domicile. Ils reçoivent, pour la plupart, les matières premières à l'atelier. Ces matières sont confiées à celui-ci par des fabricants de Bruxelles, de Louvain, de Courtrai, d'Audenarde, etc. En ajoutant à celui des tisserands, le nombre des bobiniers, ourlisseurs, épouilleurs et autres, on compte que l'atelier procure un travail continu, pendant toute l'année, à 800 personnes.</p>	<p>Le salaire d'un bon tisserand est de 1 franc à fr. 1-25 par jour, et celui des autres de 75 c. à 1 fr.</p>	<p>A mesure que les avantages attachés à la nouvelle méthode se font sentir, l'empressement des tisserands augmente; le nombre de ceux qui sollicitent aujourd'hui leur admission dépasse le chiffre de 200. Si le nombre de métiers destinés aux apprentis était décuplé, il ne suffirait pas encore aux sollicitations; il en est qui attendent, depuis plus d'un an leur tour d'admission.</p>	<p>400</p>	<p>La commission continue à leur donner du travail. Quelques-uns travaillent, par intervalle, leur propre lin filé à la main, ou tissent pour le compte de cultivateurs.</p>	<p>La création de l'atelier a fortement contribué à relever les salaires. Un bon tisserand travaillant à l'aide de la navette à la main et d'après l'ancienne méthode, a de la peine à gagner 40 à 50 cent. par jour; le salaire des ouvriers formés à l'atelier est doublé, parce que non-seulement ils tissent dans un temps donné, au moins un tiers de plus que lui, mais en outre, parce que leurs tisseurs sont mieux perfectionnés.</p> <p>Un autre avantage notable, c'est que, par une combinaison intelligente, l'on est parvenu à rendre le travail continu et permanent pour le tisserand, tandis qu'autrefois il était souvent interrompu à défaut de matière première.</p> <p>Comme conséquence, le travail préparatoire du lin occupe aujourd'hui, pendant la saison rigoureuse, un grand nombre de bras, qui se trouvaient réduits à une inaction déplorable.</p>	<p>Pendant les années désastreuses de 1846-1848, les communes comprises dans la circonscription de l'atelier étaient de celles où la décadence de l'industrie linière se faisait le plus vivement sentir et pesait de tout son poids sur la classe ouvrière. Les travaux des champs une fois terminés, ces populations étaient réduites à une inaction complète pendant tout l'hiver, et n'avaient pour toute ressource que la mendicité et le vagabondage. Lorsque l'influence heureuse de l'atelier est venue se répandre sur ces nombreuses et profondes misères, les tisserands, quoique épuisés, se sont remis au travail avec empressement; ils ont préféré à toute autre, une industrie qui avait autrefois procuré à leurs familles le bonheur et l'aïssance; leur moral s'est relevé et ils travaillent avec courage.</p> <p>La direction de l'atelier continue à admettre de préférence des jeunes gens de l'âge de 15 à 20 ans, et à les soustraire ainsi à la lepre de la mendicité et du vagabondage, à les habituer de bonne heure au travail, et à en former des citoyens utiles. Comme elle admet aussi les jeunes gens qui sortent de la maison pénitencière de S'-Hubert et de l'école de réforme de Ruyselede, et qui sont ordinairement repoussés par les cultivateurs, elle vient puissamment en aide au comité de patronage du canton.</p> <p>L'atelier rend aussi d'éminents services à l'industrie agricole, la principale et presque la seule ressource de la classe laborieuse de Cnuyshautem et des environs. On sait que, dans la Flandre orientale, les exploitations agricoles sont plus petites que dans les autres parties du royaume; beaucoup de travailleurs campagnards y culti-</p>	<p>L'atelier a produit plusieurs jeunes contre-maitres très-capables d'enseigner les méthodes perfectionnées et qui ont été employés à cette fin à Grammont, à Schoorisse, à Leupegem, à Meldren, etc. A la demande de fabricants, d'autres ont été envoyés à Bruxelles, à Audenarde et à Louvain. Il se trouve même à l'atelier des jeunes gens d'honorables familles moyennées, qui y apprennent les procédés perfectionnés et qui se destinent au commerce et à la fabrication des toiles.</p>

SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés ?	Quels résultats peut-on en attendre encore ?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier ?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation ? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier ?	Montant des dépenses de l'exercice 1884.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de LA COMMUNE ou du bureau de bien-faisance.
CRUYSHAUTEM (suite).									
SLEYDINGE (atelier de M. Dobbelaere-Hulin).	<p>Pour bien apprécier la situation actuelle de cet atelier et les résultats qu'il a amenés, il est nécessaire de remonter à son origine (juin 1848). Les moyens mis en œuvre pour arrêter la décadence de l'industrie linière avaient échoué; cette industrie tendait à disparaître de la contrée, et l'on désespérait de trouver un remède propre à combattre efficacement les maux qui en résultaient. M. Dobbelaere-Hulin fut le premier négociant de toiles qui consentit à prêter son concours au Gouvernement, dans la voie nouvelle où il s'était décidé d'entrer pour relever la fabrication toilière. Il établit, dans un local appartenant à l'hospice communal de Sleydinge, un atelier d'apprentissage et de perfectionnement de huit métiers, pour le tissage des genres de toiles qui avaient été de tout temps une source de richesse pour le canton, et qui y étaient presque entièrement perdus. En même temps il apprit à un certain nombre de fileuses à dévider et à classer métriquement le fil dont il avait besoin pour son atelier de tissage. Ces modestes essais ayant convaincu M. Dobbelaere-Hulin que les mesures conseillées et encouragées par le Gouvernement devaient donner une impulsion prospère à l'industrie li-</p>	<p>L'établissement de M. Dobbelaere-Hulin continuera, il faut l'espérer, à servir d'exemple aux autres trafiquants en toiles du pays, et augmentera encore la somme du bien-être qu'il répand déjà autour de lui. Dans ce moment même, M. Dobbelaere construit un nouveau local pour y placer 55 métiers de plus. Au mois de mai son atelier comptera ainsi 74 métiers battants, dont quelques-uns seront mus par la vapeur.</p> <p>Les contrats primitivement conclus avec M. Dobbelaere-Hulin étant expirés, ils ont été renouvelés pour le terme de 5 ans, à partir du mois de mars 1885. Ses ateliers n'ont plus besoin de secours publics; mais il a paru utile de continuer à les faire servir de modèles et de leur conserver, à cette fin, le patronage du Gouvernement.</p>	<p>Tous les genres de toiles en lin et en chanvre, et particulièrement les toiles à l'usage des navires. M. Dobbelaere continue aussi à faire filer à la main des étoupes et du lin, dont il combine l'emploi avec le fil à la mécanique.</p> <p>Les fileuses qu'il occupait, pour la plupart, réduites à la misère et d'un âge à ne plus pouvoir apprendre une autre branche d'industrie.</p>	<p>Les produits s'écoulent avantageusement à l'intérieur et à l'extérieur.</p>	<p>Pour le compte et sous la direction personnelle de M. Dobbelaere-Hulin. La commission de surveillance est composée de : M. L.-J. Bovyn, bourgmestre; M. L. Van Driesche, curé; M. J.-B. Vandeveldt, échevin; M. E. Vander Meersch, secrétaire communal.</p>	1,700	1,000	200	(1)

(1) La commune fournit le local de l'atelier de filage. D'après son contrat, M. Dobbelaere peut exiger de la commune une indemnité de 500 francs, pour les frais que lui occasionnent les apprentis, etc.; mais il ne réclame pas le paiement de cette somme.

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
<p>Il y a en ce moment à l'atelier 45 tisserands et ourdisseurs de l'âge de 17 à 50 ans, et 26 autres ouvriers occupés à la préparation des fils. 25 ouvrières travaillent à l'atelier de filage, établi à l'hospice communal.</p>	<p>10 tisserands travaillent à domicile. 53 ménages de fileuses y reçoivent également du travail.</p>	<p>Il est des tisserands qui gagnent jusqu'à fr. 1-90 par jour. Leur salaire moyen est de fr. 1-25. Les ouvriers à la journée gagnent fr. 1-27 (14 sols). Les fileuses gagnent de 20 à 40 c.</p>	<p>Oui.</p>	<p>98</p>	<p>47 tisserands sont allés travailler chez eux pour leur propre compte ou dans d'autres fabriques. Les fileuses travaillent, à peu d'exceptions près, pour le compte de M. Dobbelaere. Après avoir appris à l'atelier les bons procédés de travail et le numérotage des fils, elles vont travailler chez elles.</p>	<p>Il est de notoriété publique que les tisserands de cette localité, travaillant d'après les anciens procédés, pour leur propre compte, et vendant leur toile au marché, ne gagnent pas plus de 40 à 50 c. par jour; encore ce salaire est-il tellement précaire, et le mode de placement tellement chanceux, que le plus souvent ces tisserands se ruinent complètement. L'atelier a donc à peu près triplé les salaires; il est, en outre, à remarquer, qu'il occupe les ouvriers d'une manière continue; ne voit plus guère de ceux-ci n'ont aucune chance à courir, ni pour l'achat des matières premières, ni pour la vente des tissus confectionnés: ils n'ont d'autre souci que celui de faire bien et vite l'ouvrage qui leur est fourni tous les jours. Quant aux fileuses, celles qui ne travaillent pas pour M. Dobbelaere, ne</p>	<p>vent un terrain de si peu d'étendue, que la récolte en est consommée par leur ménage; le travail de leurs champs ne les occupant que par intervalle et seulement pendant une partie de l'année, ils doivent trouver dans une autre industrie le moyen de payer leurs fermages et de compléter les ressources qui sont indispensables à leur existence. L'atelier leur fournit cet appoint qu'ils cherchaient vainement ailleurs, à cause de leur isolement des grands centres de fabrication. C'est de cette combinaison du travail industriel avec celui de l'agriculture, qu'à toujours dépendu le bonheur des communes rurales des Flandres.</p> <p>Cet établissement a eu des effets décisifs sur le sort de la classe travailleuse de la commune, qui compte environ 5,200 habitants. En 1847, le nombre des indigents à secourir par le bureau de bienfaisance et par des aumônes, s'élevait à plus de 2,200; une autre partie de la population, sans être réduite à la misère, se trouvait dans une gêne extrême, et tendait à grossir encore le nombre des pauvres. 24,000 francs étaient consacrés à l'entretien des indigents. Encore ces secours étaient-ils insuffisants et la misère était-elle effrayante. Aujourd'hui, l'on ne voit plus guère de mendiants dans la commune et tous les ouvriers valides peuvent trouver de l'ouvrage. Le nombre des pauvres secourus en 1853 (la plupart des vieillards, des infirmes et des orphelins), a été de 1,048; de ce nombre il en est 998 qui n'ont été secourus que temporairement et en raison du renchérissement excessif des denrées alimentaires. Les</p>	<p>Oui, et l'atelier de M. Dobbelaere a même fourni les modèles pour ces nouveaux établissements.</p>

SILUF BE L'ATELIER	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels resultats a-t-il amenes?	Quels resultats peut on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1864	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT	de la PROVINCE	de l'IMPÔT ou du bureau de besp faisanee.
<p><b>SLELDINGE</b> (atelier de <i>V. Dobbelaere-Hutin</i>) (suite)</p> <p>micre, il construit un atelier pouvant contenir une cinquantaine de métiers, et entreprit, à son compte privé et à ses risques et périls, la fabrication de tous les genres de toiles ayant chance de placement avantageux. Depuis cinq ans, cet atelier fonctionne avec le succès le plus complet, et il devient un établissement industriel très-important, car on ne s'y occupe pas seulement des opérations du tissage, mais aussi de toutes les préparations des fils, le déhoulissage, le crémage, le blanchiment, etc. Une machine à vapeur de la force de 10 chevaux est consacrée à ces manipulations.</p> <p>En se chargeant lui même de toutes les opérations relatives à sa fabrication, cet industriel peut en garantir la loyauté et la bonté. Il s'applique à réhabiliter la réputation de nos toiles, compromise par les procédés vicieux ou frauduleux auxquels les tisserands ont eu recours dans ces derniers temps. Il a, du reste, sur ceux qui font travailler isolément dans les campagnes ou qui achètent des toiles au marché, l'avantage de pouvoir se conformer parfaitement aux goûts et aux besoins des consommateurs. Il transforme ainsi les anciens procédés de travail, indique la marche à suivre pour exploiter avec succès la fabrication toilière et procure des moyens réguliers d'existence à un grand nombre de familles qui étaient réduites à la plus affreuse misère.</p> <p>Les produits de sa fabrique ont figuré avec honneur aux expositions de Gand (1849), de Londres (1851), de Rotterdam (1852). A cette dernière, il a remporté la médaille d'argent pour les toiles à voiles. Ce succès était d'autant plus remarquable, qu'il y avait pour concurrents les fabricants de toiles à voiles de la Hollande, qui sont connus comme les meilleurs de l'Europe. Aussi, tandis que d'autres se plaignent de la stagnation des affaires, se trouve-t-il souvent hors d'état de satisfaire à toutes les commandes qu'il reçoit.</p>									
<p><b>BALLEGEM</b></p> <p>Cet atelier a été organisé au mois de mai 1848, dans le but de propager dans la commune de Baellegem et les environs, les meilleurs modes de tissage des toiles et l'usage des outils perfectionnés.</p> <p>Sa situation actuelle est satisfaisante. C'est une école dont l'utilité est généralement appréciée dans toute sa circonscription,</p>	<p>Relativement à l'étendue de la circonscription de l'atelier, les faveurs de cette institution n'ont pu être dispensées qu'à un nombre restreint d'individus. Elle doit donc être maintenue pour continuer à propager les bonnes méthodes</p>	<p>On n'y fabrique que des toiles d'une assez grande finesse.</p>	<p>Les produits se vendent facilement aux marchés d'Anvers, de Gand et d'Audenarde.</p>	<p>Pour le compte des tisserands eux-mêmes et sous la responsabilité de M. Robyns membre de la commission de surveillance, qui est composée de M. Vanderheyden, bourgmestre à Baellegem,</p>	<p>1,575</p>	<p>1,200</p>	<p>200</p>	<p>175</p>	

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
On occupe constamment à l'atelier 12 apprentis tisserands et 2 poulieurs de tout âge.	Tous les ouvriers exercés travaillent à domicile pour leur propre compte. Ceux qui en font la demande reçoivent leurs chaînes et leurs trames à l'atelier, à crédit ou à titre de prêt.	Un franc par jour. Le salaire varie de 75 c. à fr. 1 80.	L'admission est toujours vivement sollicitée: le nombre de métiers est trop limité pour satisfaire aux demandes; 80 ouvriers attendent depuis longtemps leur tour d'admission.	581	16 ouvriers ont dû être admis une seconde fois à l'atelier, afin de se perfectionner davantage; à peu d'exceptions près, tous s'adonnent au tissage des toiles dans leurs demeures; c'est sur tout pendant l'hiver	gagnent presque rien. La somme totale des salaires et menus frais payés par cet industriel pendant 1853, s'élève à 55,604 fr.	charges du bureau de bienfaisance ont été réduites à la somme de fr. 11,084 07 c., à laquelle les habitants aisés ont ajouté en dons et en aumônes celle de 5,000 francs. Il se conçoit aisément que la somme de main-d'œuvre que l'atelier a répandue dans la commune ait visiblement influé sur l'aisance générale, et notamment sur la position des petits industriels et des détaillants, tels que boulangers, tailleurs, cordonniers, boutiquiers, etc. Les constructions que M. Dobbelaere élève et le matériel qu'il augmente successivement nécessitent aussi l'emploi de maçons, de charpentiers, de forgerons, de mécaniciens, etc. Les ouvriers de M. Dobbelaere-Hulin se conduisent irréprochablement, et plus d'une fois ils lui ont publiquement témoigné leur reconnaissance pour le bien qu'il leur fait.	Non.

SIEGE DE L'ATELIER	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés ?	Quels résultats peut-on en attendre encore ?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier ?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation ? Indiquer les points principaux où se font les placements	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier ?	Montant des dépenses de l'exercice 1854	PART CONTRIBUTIVE			
							de l'ÉTAT	de la PROVINCE	de la COMMUNE ou du bureau de bienfaisance	
<b>BAELEGEM (suite)</b>	<p>qui s'étend aux communes avoisinantes, dans un rayon de trois lieues. Deux contre-mâtres y sont attachés, l'un pour le service à l'intérieur, l'autre pour placer les métiers à domicile, et pour y surveiller et aider les ouvriers dans leurs opérations.</p> <p>Les résultats qu'il a amenés sont des plus satisfaisants. Avant la création de l'atelier, l'industrie linicole était généralement abandonnée dans la contrée, guidée dans une meilleure voie, elle y a depuis repris de l'extension.</p> <p>Bon nombre d'ouvriers, autrefois réduits à la mendicité, y puisent les moyens d'une existence honnête. De petits cultivateurs, condamnés à une inaction ruineuse pendant l'hiver, confectionnent de nouveau maintenant quelques pièces de toiles dont le produit les met à même de payer leurs fermages.</p> <p>Je puis citer un fait plus remarquable des forçats libérés, après y avoir acquis le goût du travail, ont été placés à gage et se réhabituent dans la confiance publique.</p>	de travail, pour donner aux petits locataires l'occasion de faire apprendre à leurs enfants un métier qui s'allie si merveilleusement à l'agriculture, pour exciter, enfin, les pauvres au travail et extirper ainsi la mendicité.			<p>M Debaerdemaker, desservant à Baelogem, M Van Caneghem, notaire à Oosterzeele, M Verbruggen, bourgmestre à Hautem St Liévin, M Robyns, médecin à Baelogem</p>					
<b>CAPRYCK</b>	<p>L'atelier de Capryck a été organisé en juin 1848, sous la direction du comité industriel établi en cette commune depuis 1835. Il a eu principalement pour but 1° de rétablir et de maintenir la bonne renommée des spécialités de toiles que l'on fabrique dans le canton et qui, à cause de pratiques frauduleuses qui s'étaient introduites dans leur confection, tendaient à se perdre dans le commerce, 2° de propager de meilleures méthodes de tissage, à l'aide de métiers plus solides, de peignes métalliques et de la navette volante, et 3° de venir en aide à une population trop nombreuse pour les seuls besoins de l'agriculture. Il doit surtout pourvoir à la subsistance d'un certain nombre de femmes qui ne connaissent d'autre métier que celui du filage à la main, et auxquelles le peu de tisserands qui restent dans l'endroit ne peuvent livrer un travail suffisant.</p> <p>Il continue à répondre au but de son institution, il marche régulièrement et ses opérations industrielles offrent un résultat satisfaisant. Les frais qu'il a occasionnés dans le principe ont pu être successivement réduits, cependant ses bénéfices ne sont pas encore assez notables pour couvrir les pertes qui résultent de l'apprentissage des ouvriers,</p>	L'existence de cet atelier n'exige qu'un léger sacrifice annuel, en le continuant on consolidera les résultats déjà obtenus et on aidera la classe ouvrière à pourvoir à sa subsistance d'une manière régulière.	La fabrication des toiles fortes de fil à la main, connues dans le commerce sous la dénomination de <i>Capryck-sche linnen</i> .	Les produits en destination pour la Hollande et la France se placent avec assez de facilité au marché de Gand, une autre partie, assez notable, se débute à Capryck pour les besoins de l'agriculture des environs, on en confectionne des baches, des sacs, des draps de lit, des chemises.	Pour celui de la commune et sous la direction du comité industriel qui est composé de M De Hoon, juge de paix, directeur, M De Paep, bourgmestre à Capryck, M Laureyns, Engelb', à Capryck, M Van Damme, secrétaire à Capryck.	1,110	550	200	500	

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
12 tisserands, 17 bobineurs, ourdisseurs et autres ouvriers de tout âge. Total 29 ouvriers.	3 tisserands, 7 séranceuses, 150 fileuses de 16 à 60 ans. En tout 140 ouvrières.	Les tisserands gagnent en moyenne fr. 10 c. par jour; les séranceuses 25 c. et les fileuses 24 c.	Les places vacantes sont toujours recherchées.	60	<p>ser que le travail est le plus actif.</p> <p>Une partie de ceux-ci travaillent pour leur propre compte, d'autres pour celui des fabricants des environs: quelques-uns ont quitté la commune.</p> <p>Une cinquantaine d'autres ouvriers et ouvrières, notamment des bobineurs et des fileuses, se sont exercés à l'atelier.</p>	Les salaires des tisserands et des fileuses étaient autrefois très-élevés dans cette localité. L'atelier ne les a pas rétablis; mais il les a préservés d'un entier avilissement.	<p>S'adonnant au vagabondage et à la mendicité, ont été admis à l'atelier, sont devenus de bons ouvriers et servent aujourd'hui de soutiens à leurs parents. Des ménages entiers, réduits à la misère, se sont relevés par le produit du travail de leurs enfants, sortis de l'atelier. Cette source de gain continu doit nécessairement beaucoup contribuer au bien-être général du canton.</p>	Non.

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1884.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de la COMMUNE ou du BUREAU de BIENFAISANCE.
CAPRYCK (suite).	ainsi que les sacrifices que réclame leur position dans les circonstances actuelles. Il a donc encore besoin du secours de l'État et de la province pour pouvoir subsister.								
BELLEM (atelier de M. Moerman-Van Laere).	<p>L'atelier-moèle d'apprentissage de Bellem a été érigé à la suite d'un contrat conclu le 19 février 1853, entre le Gouvernement et M. Moerman-Van Laere, fabricant de toiles à Gand, dans le but de propager les procédés perfectionnés de travail, tant au domicile des tisserands de toiles, que dans l'établissement que cet industriel possède dans ladite commune.</p> <p>L'atelier destiné aux apprentis occupe des places réservées dans les bâtiments de cet établissement; il compte 20 métiers qui fonctionnent d'une manière continue. Les jeunes apprentis y sont admis dès l'âge de 12 ans; un contre-maitre étant spécialement chargé de leur enseigner l'art de tisser et de les surveiller continuellement, ils font des progrès rapides. Après avoir acquis un certain degré d'aptitude, ils sont admis à travailler dans la fabrique privée, où leur main-d'œuvre est très-bien rétribuée.</p> <p>Les résultats déjà obtenus sont très-satisfaisants; l'atelier a ramené le courage et l'activité d'une jeunesse qui se voyait condamnée au vagabondage, et comme il assure aux ouvriers une honnête existence après un certain temps d'apprentissage, ceux-ci rivalisent de zèle pour mériter ce bienfait. Il répond ainsi complètement aux vœux du Gouvernement.</p>	L'établissement étant organisé dans les conditions industrielles les plus favorables, on peut en espérer les meilleurs résultats.	<p>Le tissage des divers genres de toiles, surtout les blondines, les russias, les toiles à voiles et d'emballage.</p> <p>Les produits de M. Moerman-Van Laere ont figuré avec honneur dans plusieurs expositions publiques du pays et de l'étranger; récemment encore ils ont été mentionnés honorablement à l'exposition universelle qui a eu lieu aux États-Unis d'Amérique.</p>	Les produits se placent régulièrement dans l'intérieur du pays et sur les grands marchés de l'Europe.	<p>Pour le compte et sous la direction personnelle de M. Moerman-Van Laere.</p> <p>Les commissaires du Gouvernement près de cet atelier sont :</p> <p>M. T'Kint - De Nacyer, membre de la Chambre des Représentants;</p> <p>M. F. Vanderbruggen, membre du conseil provincial de la Flandre orientale.</p>	700	(1) 700	.	.
AUDENARDE (atelier de M. Vanderstraeten-Dumont).	Plusieurs communes de l'arrondissement d'Audenarde s'adonnaient spécialement au filage et au tissage de toiles d'une qualité supérieure. Celles-ci n'ayant pas été épargnées plus que les autres par la crise linière, on a pensé que l'on parviendrait à les remplacer partiellement par une fabrication similaire, mais poussée à un degré superlatif de finesse et de perfection, c'est à dire, celle des fils et des tissus de lin dits de mulquinerie, de batiste et de linon. Originaires de Nivelles, cette industrie s'est transplantée à Cambrai, à Valenciennes, à St-Quentin et aux envi-	Il est à espérer que les entrepreneurs pourront bientôt exploiter la fabrication des batistes, sans secours de la part de l'État, et qu'ainsi cette industrie restera définitivement acquise à la province.	Le tissage des batistes françaises, et celui des mouchoirs en lin imitations de batiste.	L'intérieur est le principal débouché. Celui-ci est restreint et la concurrence est forte. On a tenté, mais sans avoir obtenu de grands résultats, des placements en Hollande, en Italie, en Suisse et même en France.	<p>Pour le compte de M. Vanderstraeten-Dumont.</p> <p>La commission de surveillance est composée de :</p> <p>M. Giet-Delagache, négociant, à Audenarde;</p> <p>M. De Bleckere, échevin, à Audenarde;</p> <p>M. Amelot, bourgmestre, à Syngem.</p>	700	700	.	.

(1) Le Gouvernement a fourni, en outre, les modèles des métiers, et alloue 500 francs par an pour construction d'ustensiles perfectionnés.

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe ?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur ?	Quel est le salaire moyen des ouvriers ?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée ?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine ?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie ?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires ?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale ? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc ?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie ?
25, presque tous garçons de l'âge de 12 à 17 ans.	La fabrique pinée de M Moerman-Van Laere, comprend aussi une filature et des ateliers pour les diverses préparations des fils. Elle occupe 158 ouvriers; 40 us seules travaillent à domicile, tant à Bellem que dans les communes voisines.	1 fr à fr 1-25. Le salaire des apprentis varie d'après leur aptitude.	Oui.	40	Quelques uns travaillent chez eux, d'autres sont entrés dans la fabrique pinée.	Sensiblement, car il y avait à Bellem beaucoup d'ouvriers sans travail; l'offre de bras excédant la demande, le prix de la main-d'œuvre était, dans cette concurrence outrée, tombé en dessous du plus rigoureux nécessaire.	La création de l'atelier est encore trop récente pour qu'elle puisse avoir eu ces effets. Cependant l'administration communale remarque que déjà l'établissement commence à réagir favorablement sur les habitants de Bellem; que les ouvriers qui y travaillent sont heureux et contents; que leur misère diminue, et que leur bon naturel, joint à leur zèle et à leur activité, promettent pour l'avenir de grands résultats.	Non, et sans doute parce que sa fondation est de date trop récente.
15 du sexe masculin et de l'âge de 10 à 20 ans.	"	Le moindre salaire payé à un apprenti est de 60 c par jour. Un bon tisserand gagne fr. 1-50 par jour. (Ce salaire varie de 1 à 2 francs.)	Non.	50	Quelques uns sont partis pour la France; d'autres tissent chez eux des étoffes diverses.	Les travaux de l'atelier n'ont pas eu assez d'importance pour avoir pu faire ressortir cet effet.	Oui; mais dans une proportion minime, en ce qui concerne la localité où l'atelier est établi. Ses effets bien-faisants se sont fait particulièrement sentir à Syngem et à Maeter, dont il a occupé une grande partie des fileuses pauvres.	Non.

VILLE DE L'ATELIER	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés ?	Quels résultats peut-on en attendre encore ?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier ?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation ? Indiquer les points principaux où se font les placements	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier ?	Montant des dépenses de l'exercice 1884	PART CONTRIBUTIVE		
							de L'ETAT	de la PROVINCE	de LA COMMUNE ou du Bureau de bienfaisance
AUDENARDE ( suite )	<p>rons, à la suite des conquêtes de Louis XIV, et elle n'a pas cessé d'y être une source de prospérité.</p> <p>Pour démontrer la possibilité d'exploiter cette fabrication dans les communes auxquelles nous venons de faire allusion, deux ateliers ont été exigés, l'un à Syngem, l'autre à Maeter, pour la confection des fils, nous en faisons connaître plus loin la situation actuelle. Un atelier destiné à convertir ces fils en tissus, a complété cette mesure. Etabli à Audenarde, cet atelier n'a pas produit les résultats que l'on en a attendus. Par convention conclue le 15 février 1851, MM Vanderstraeten-Dumont et Boelaert, fabricants en cette ville, se sont engagés, entre autres, à maintenir en activité au moins 20 métiers, à imiter les divers genres de batistes et de linons fabriqués en France, et à suivre à cette fin les procédés les plus perfectionnés. L'activité qu'ils avaient, au commencement, imprimée à leurs travaux, ne s'est pas soutenue, et leurs opérations n'ont pas pris le développement désiré. Le terme de cette convention venant d'expirer, ces fabricants ont dissous leur association pour continuer, séparément, leur industrie. M Vanderstraeten-Dumont a établi chez lui un atelier de six métiers, et se propose, ainsi que M Boelaert, d'en monter d'autres au domicile des tisserands. Le Gouvernement s'alarmera encore pendant quelque temps le contre maître, et allouera ultérieurement une indemnité pour les métiers que les fabricants feront fonctionner à domicile.</p> <p>MM Vanderstraeten Dumont et Boelaert ont su donner au filage et au tissage de leurs produits une perfection qui permet de les comparer, sous ces rapports, avec ce que la France produit de plus beau, mais ils ont été longtemps contrariés dans leur entreprise, parce que le blanchiment et l'apprêt leur ont fait défaut. Aujourd'hui cette difficulté paraît également levée, de sorte que leur industrie apparaît dans de meilleures conditions de succès.</p>								
Alost (atelier de MM Noël frères)	<p>Naguère encore on ne fabri- quait, dans la province de des toiles unies et ordinaires. Cepen- dant, une assez grande variété de tissus qui se confectionnent avec du fil de lin, tels que les lin- ges de table, les toiles ouvrées et damassées pour matelas, les cou- tils, les batistes, les linons, etc., s'offraient à nos tisserands comme</p>	<p>Il est naturel que le développement de cette branche d'industrie soit, pour la contrée qui en est dotée, une source d'avantages destinés à devenir de plus en plus sensibles.</p> <p>En continuant à ser- vir de modèle, l'atelier</p>	<p>Les principaux articles sont les linges de table da- massés et ouvra- gés, les tapis de table, les nappes de déjeuner, les toiles à matelas damassées et ou- vragées, les coutils de toute espèce.</p>	<p>Les produits s'écou- lent facilement dans les grandes villes de la Belgi- que. Les fabricants ont rempli aussi des ordres impor- tants pour l'Amé- rique, l'Espagne et l'Autriche, par l'in- ter-</p>	<p>Pour compte et sous la direction personnelle de MM Noël frères, fabri- cants à Alost.</p> <p>La commission de surveillance in- stituée près de cet atelier se compose</p>	2,000	1,700	300	»

Quel est le nom bra des ou- vriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe ?	Combien d'ou- vriers travail- lent à domicile pour le compte de l'entrepre- neur ?	Quel est le sa- laire moyen des ouvriers ?	L'admission d'ou- vriers à l'atelier est elle particu- lièrement sollicitée ?	Quel est le nombre d'ou- vriers formés dans l'a- telier depuis l'origine ?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie ?	L'existence de l'ate- lier a-t-elle con- tribué à relever les salaires ?	L'établissement de l'a- telier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale ? A-t-il eu des effets appreciables sous le rapport de la morali- sation, du bien être général, etc ?	S'est-il formé né- cessairement dans la commune ou les communes voisines d'autres fabriques depuis que l'ate- lier existe, d'au- tres fabriques ra- plissant le même genre ou un genre analogue d'indus- trie ?
45 tisserands à la Jacquart, tisseurs et our- disseurs, et 7 dans un autre atelier établi à Erpe, commu- ne voisine, la plupart de ces ouvriers sont	42 ouvriers, tisserands à la jacquart et au- tres	Comme il y a à l'atelier des apprentis et des tisserands exercés, leurs salaires diffèrent beau- coup, les uns gagnent que 75c tandis que les autres mé-	La rémunération pour le tissage s'é- tend à beaucoup plus loin, les ouvriers ne manquent pas de solliciter leur admission comme une faveur	300	Une partie est restée à l'atelier, les autres, ayant reçu l'instruction nécessaire et sa- chant bien travail- ler sur le métier à la Jacquart, sont occupés à domicile ou dans des ate-	Ayant l'établisse- ment de l'atelier modèle d'Alost, les salaires des tisse- rands étaient en- tièrement insuffi- sants ils atten- daient difficilement 80 cent par jour, tandis qu'aujourd-	L'atelier a influé d'une manière visible sur l'industrie locale, car d'autres fabriques similaires se sont mon- trées, et celles-ci, à leur tour, favorisent d'au- tres industries, tels que le blanchiment et la teinture des toiles de	Comme nous venons de le dire, le tissage des étoffes de lin damassées et ouvrages, a pris un essor remarquable à Alost et aux en- vironnements, il s'exer-

SICIL DE L'ATELIER	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1884.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'État	de la province.	de la commune ou du bureau de bienfaisance
<p><b>ALOST.</b> (atelier de M. Noel frères) (suite)</p>	<p>précieuses ressources nouvelles; on pouvait encore diversifier ces articles par les étoffes damassées en coton et en laine ou mélangées avec le lin</p> <p>Dans le but de développer et de perfectionner cette fabrication dans l'arrondissement d'Alost, le Gouvernement conclut, en janvier 1849, une convention par laquelle un industriel de cette ville s'engagea à établir à ses frais un atelier modèle d'au moins 40 métiers à la Jacquart et autres; à lui diriger pour son compte; à y admettre jusqu'à concurrence de 20 apprentis à la fois; à mettre à leur disposition les métiers et les ustensiles les plus perfectionnés pour chaque genre de tissu; à leur enseigner la manière de monter les métiers et toutes les opérations du tissage à la Jacquart, et à offrir aux autres fabricants les plus grandes facilités pour faire des essais et pour s'entourer de tous les renseignements pratiques dont ils pouvaient avoir besoin pour entreprendre la même fabrication</p> <p>Depuis son origine cet atelier a marché dans une voie régulière, se completant, progressant, se fixant sur des bases de plus en plus solides, si bien qu'il en est venu à pouvoir parfaitement soutenir toute concurrence étrangère. Il a eu d'utiles enseignements pour les fabricants qui l'ont visité; il a propagé la connaissance du tissage à la Jacquart dans l'arrondissement, son exemple a excité l'émulation, et si la ville d'Alost a aujourd'hui une renommée dans la fabrication des linges damassés, services de table et autres étoffes similaires, c'est aux résultats de cette institution qu'elle en est redevable.</p>	<p>maintiendra l'impulsion donnée à la propagation de bonnes méthodes. La convention conclue pour l'organisation de cet établissement étant expirée à la fin de 1855, a été renouvelée pour le terme de deux ans</p> <p>Outre les obligations précédemment mentionnées, les entrepreneurs se sont engagés à établir un atelier pour le <i>lisage</i> des des sans et le piquage des cartons employés dans le tissage à la Jacquart</p> <p>Ils sont tenus de faire ces opérations, pour tous les industriels qui leur en feront la demande, à des conditions au moins aussi favorables qu'à Roubaix et autres villes de France. Ces stipulations ont surtout eu vue de faciliter le travail des petits fabricants de l'arrondissement</p>	<p>Des produits remarquables sont sortis de cet atelier, notamment des services de table avec armoires, confectionnés sur commande par des familles du pays et de l'étranger</p>	<p>terméchant de des négociants d'Anvers et de Bruxelles</p>	<p>M. Cumont-Declercq, fabricant, président de la chambre de commerce, etc., à Alost, président de la commission;</p> <p>M. Elhaert-Cools, fabricant, président du conseil des prud'hommes, etc., à Alost, secrétaire,</p> <p>M. Vandermussen Plas, fabricant à Alost, membre</p>				
<p><b>HERZELE.</b></p>	<p>L'atelier de Herzele n'a été organisé que dans le courant de l'année dernière. Sa création est due à l'initiative des habitants notables de la commune, qui se sont cotisés pour contribuer aux dépenses et se sont chargés des soins de la direction. Le Gouvernement et la province ont secondé leurs louables efforts, et pour le peu de temps qu'il existe, l'atelier se trouve dans une situation satisfaisante. Déjà il compte seize métiers et occupe quelques jeunes gens qui se livraient à la mendicité.</p>	<p>Cet établissement est appelé à implanter dans la localité, ainsi que dans les communes voisines, une industrie propre à donner une occupation lucrative aux ouvriers, et à produire le bien que les ateliers ont réalisé ailleurs</p>	<p>Le tissage des nappes, serviettes, matelas damassés et toiles ordinaires en lin, à l'aide de métiers à la Jacquart, à rabat et autres</p>	<p>Oui le travail est actif</p>	<p>Pour le compte de MM. Noel frères, à Alost, sous la direction d'un contre-maitre et de la commission de surveillance qui est composée comme suit</p> <p>M. Van Waegenberghe, bourgeois, maître à Herzele, président;</p> <p>M. Goethals, receveur des contributions directes, à Herzele;</p> <p>M. Hanssens, instituteur communal, à Herzele;</p> <p>M. Cosyns, juge de paix, à Herzele;</p> <p>M. Matthyss, à Herzele</p>	450	450	( <sup>1</sup> )	( <sup>2</sup> )

(<sup>1</sup>) La province salarie le contre-maitre.

(<sup>2</sup>) La commission directrice fournit le local et pourvoit à toutes les autres dépenses, à l'aide de souscriptions, etc.

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	N'est-il formé notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
âgés de 25 à 40 ans et ont fait leur apprentissage à l'atelier		ritent jusqu'à fr 2 50 et 5 fr par jour, selon leur aptitude Des femmes employées à domicile au bobinage et au tramage des fils, gagnent de 50 à 90 c par jour			liers à Bruxelles, à Gand, à Alost, à Kerkxken, à Haelttert, etc Plusieurs de ces ouvriers se sont perfectionnés au point qu'ils savent monter les métiers et diriger des ateliers de tissage	d'hui ils s'occupent en moyenne à fr 1-25	lin, le calandrage, l'appret, etc Tous contribuent ainsi à la richesse publique et au bien-être général, d'autant plus que leur travail s'étend à des localités dont la classe ouvrière était réduite à une fatale inaction	ce principalement dans les communes rurales de Kerkxken, Haelttert, Banderhautem, Frpe, Erembolegem, Meire, Esche-S' Luvin, etc
16 tisserands du sexe masculin, de l'âge de 15 à 20 ans	8 enfants de 9 à 12 ans	50 centimes par jour pour les apprentis tisserands; 40 c par semaine pour les enfants qui font les épouilles à domicile	Oui	2	Ces deux ouvriers travaillent à domicile	La création de l'atelier est encore trop récente pour qu'elle puisse déjà avoir produit cet effet	Voir la réponse précédente	Voir la réponse précédente

SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux ou se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1884.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de LA COMMUNE ou du bureau de bienfaisance.
SYNGEM.	<p>L'atelier de Syngem a été mis en activité en avril 1848. Sa situation actuelle est assez satisfaisante, quoique le fabricant ait dû, depuis trois mois, réduire le salaire des ouvrières. Cette réduction, occasionnée par la stagnation des affaires, exerce une mauvaise influence sur les fileuses, surtout en cette saison, où la misère est si grande par suite de la cherté excessive des denrées alimentaires, et elle a déterminé un certain nombre d'entre elles à quitter l'atelier.</p> <p>Le local où l'atelier est établi, et qui a été nouvellement construit à cet effet, est grand, spacieux et bien entretenu: il ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'hygiène.</p> <p>Cet établissement a produit une amélioration sensible dans le bien-être physique et moral de la classe indigente, car on ne voit plus, comme autrefois, autant de femmes et de filles se livrer au maraudage et à la mendicité; elles ont, au contraire, repris le goût du travail. Le salaire payé par le fabricant s'élève annuellement à une somme considérable et allège les charges du bureau de bienfaisance.</p>	<p>On peut espérer que le travail se développera, et que les fileuses continueront à y trouver des moyens d'existence, dont elles seraient privées si l'atelier n'existait pas.</p>	<p>On y confectionne des fils de batiste ou de multiquinerie.</p>	<p>Ces fils trouvent un placement facile en France, en Angleterre et en Belgique.</p>	<p>Le travail se fait pour le compte de MM. P. et A. Bertrand, fabricants de batistes, à Cambrai (France).</p> <p>Les commissaires de l'atelier sont: M. Vanderdonck, bourgmestre à Cruyshautem; M. Amelot, secrétaire communal à Syngem.</p>	600	500	100	( <sup>1</sup> )
MAETER.	<p>La situation actuelle de l'atelier est satisfaisante. Cet établissement a été érigé au mois de février 1849 dans le but d'introduire dans la commune de Maeter, qui est une de la province des plus chargées de pauvres, une industrie nouvelle propre à procurer un moyen d'existence aux nombreuses ouvrières qui en étaient complètement privées, et qui se livraient à la mendicité. Ce but est atteint.</p> <p>L'industrie que l'on y a implantée s'exerce dans de bonnes conditions et fournit un travail productif aux jeunes filles pauvres. Jusqu'ici cet atelier est relégué dans un local tout à fait impropre; mais l'administration locale s'est mise en mesure de construire un local convenable, dont une partie servira en même temps d'école primaire.</p>	<p>Le fil que l'on confectionne dans cet atelier sert principalement de chaînes pour les tissus de batiste et linon, et il est très-recherché.</p> <p>On peut en induire que ce travail se développera et étendra ses bienfaits à un nombre plus considérable d'ouvrières.</p>	<p>La fabrication des fils de multiquinerie, d'après les meilleurs procédés.</p>	<p>Les produits trouvent un placement facile, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.</p>	<p>Pour celui de MM. Vanderstraeten et Boelaert, fabricants, à Auldenaede.</p> <p>L'atelier est surveillé par: M. Botteldoorne, échevin à Maeter; M. Beaucarne, secrétaire communale à Maeter.</p>	825	500	150	175
ECCLOO. (siège de M. Goethals-Laforce).	<p>La crise qui a frappé, dans ces derniers temps, la plupart des communes flamandes, a été particulièrement funeste à la ville d'Eccloo. L'industrie linière, sa principale ressource, en pleine décadence, le manque de travail, le découragement et la démoralisation parmi la classe ouvrière,</p>	<p>L'industrie introduite dans la ville d'Eccloo est très-variée et lucrative; elle offre beaucoup de chances d'avenir et peut, par conséquent, devenir une source de fortune pour la localité.</p>	<p>Des étoffes diverses en pure laine, demi-laine, châles, tartans, écussais, satin demi-laine, flanelles, baies, nouveautés pour robes, pantalons, gilets, etc.</p>	<p>Oui, à l'intérieur; l'entrepreneur n'exporte pas.</p>	<p>Pour le compte et sous la direction personnelle de M. Goethals-Laforce.</p> <p>La commission de surveillance est composée de: M. d'Huyvetter, bourgmestre à Eccloo;</p>	1,510	950	200	210

(1) La commune fournit le local.

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques et ateliers? Le genre ou le genre analogue d'industrie?
Il y a maintenant dans l'atelier 74 fileuses de l'âge de 8 à 18 ans	92 fileuses dans la commune de Syngem	Depuis la réduction dont nous avons parlé précédemment, le salaire moyen s'élève à 20 c par jour. Les bonnes fileuses gagnent 40 c. Une reprise dans les affaires ne manquera pas de ramener les salaires à l'ancien taux de 50 à 40 c par jour.	L'admission à l'atelier est en ce moment sollicitée avec moins d'empressement qu'elle ne l'a été jusqu'il y a quelques mois.	272	Les fileuses qui ont quitté l'atelier travaillent à domicile, quelques unes d'entre elles, parvenues à un âge plus avancé, se sont engagées comme servantes.	La création de l'atelier a contribué à relever les salaires, auparavant celui-ci était nul, puisque les fileuses ne trouvaient pas d'occupation.	L'établissement de l'atelier a influé d'une manière visible sur la moralisation et le bien-être de la classe indigente, et surtout des jeunes filles qui fréquentent ou qui ont fréquenté cette institution, car elles ont renoncé à l'oisiveté et aux vices qui en sont la suite. L'administration locale s'attache à propager, avec le goût du travail, des principes d'ordre et d'économie.	Non, mais l'entrepreneur des travaux de l'atelier de Syngem a établi une succursale à Heurne, commune voisine, où il occupe une cinquantaine de fileuses à domicile.
100 ouvriers de l'âge de 11 à 52 ans	Jusqu'à présent peu d'ouvriers travaillent à domicile.	52 centimes par jour. Les bonnes fileuses gagnent 50 c par jour.	Oui, surtout pendant la saison d'hiver.	180	Plusieurs d'entre elles sont allées s'établir en France.	Oui. Avant la création de l'atelier les ouvriers étaient à la charge de la commune.	L'établissement a eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être de cette partie de la classe ouvrière et promet d'influer d'une manière sensible sur l'industrie locale.	Non.
10 du sexe masculin et de l'âge de 14 à 44 ans. Ils appartiennent à la classe nécessiteuse.	10	1 à 2 fr par jour pour les ouvriers plus ou moins exercés. Les apprentis sont salariés en raison de leur aptitude et de leur travail.	Les sollicitations sont moins nombreuses depuis que les ouvriers trouvent plus facilement l'occasion de s'occuper ailleurs.	250	Parmi ceux qui sont sortis de l'atelier, quelques uns ont été appelés au service de l'armée, les autres travaillent à Gand et dans les différentes fabriques d'Ecloo.	Beaucoup, en particulier à Ecloo, comme presque partout ailleurs, les salaires étaient élevés. Les ouvriers formés à l'atelier s'étant particulièrement perfectionnés sont très recherchés et gagnent un salaire convenable.	Cette influence est évidente. L'établissement de l'atelier a donné une impulsion prospère à l'industrie de la ville et a éveillé parmi les habitants l'esprit d'entreprise. Il a produit aussi d'excellents effets moraux, les jeunes gens qui y ont fait et qui y font encore leur ap-	Deux fabriques nouvelles se sont créées en cette ville depuis la création de l'atelier. Depuis plus de deux ans, trois autres fabricants exploitent les mêmes genres d'éclo-

La commune de Syngem a un atelier de 92 fileuses en 1890. Elle en avait eu 180 en 1880. Elle en avait eu 250 en 1870.

SIEUR DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux ou se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1854.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de LA COMMUNE ou du bureau de bienfaisance.
<p><b>ECLOO.</b> (atelier de M. Goethals-Laforeu) (suite).</p> <p>la disette de 1840-1847, la mendicité et le vagabondage, voilà des maux auxquels il a fallu chercher des remèdes. Aussi cette ville fut-elle comprise dans le décret qui établit les premiers ateliers-modèles d'apprentissage dans les Flandres.</p> <p>Un industriel de Gand, M. Hooreman-Cambier, entreprit d'abord les travaux de l'atelier, qui fut mis en activité au mois de janvier 1848. Il y fit confectionner des étoffes très-variées, en coton, spécialement destinées à l'exportation. Beaucoup d'anciens tisserands de toile, réduits à l'inaction, y trouvèrent de l'occupation et apprirent un travail lucratif. Des jeunes gens de l'âge de 15 à 17 ans, d'un avenir très-compromis, y furent admis comme épouilleurs ou apprentis-tisserands.</p> <p>M. Hooreman-Cambier ayant renoncé à son entreprise, deux habitants d'Ecloo, MM. Dirckx et Goethals, reprirent les travaux de l'atelier pour le terme de trois ans et s'engagèrent à fabriquer, pour leur compte privé et à leurs risques et périls, plusieurs étoffes nouvelles pour la localité, telles que les tartans, les tweens, les duffels, les baics, les gallaplaid, des imitations de drap zéphir et de satin-laine, des étoffes pour pantalons, gilets, etc. Le succès couronna leurs efforts; le terme de leur contrat expiré, ils ont érigé un bel atelier pour y continuer leur industrie sans aucun secours public.</p> <p>L'impulsion était donnée. D'autres fabriques s'établirent, et profitèrent de l'instruction professionnelle très-variée que les ouvriers recevaient à l'atelier d'apprentissage. Le Gouvernement eût même pu retirer dorénavant son concours à la ville d'Ecloo, si le mal que l'on combattait avait été moins étendu. Comme dernier sacrifice, il a contracté un nouvel engagement avec un autre fabricant de la localité, pour le terme de deux ans, à partir du 9 juin 1853. Ce dernier continue à admettre dans son atelier des apprentis, et à les exercer au tissage des étoffes en pure laine, et en laine mélangée de coton. Le Gouvernement lui alloue annuellement la somme de 400 francs pour les pertes et les frais que lui occasionnent les apprentis; il paye aussi le salaire du contre-maître qui est attaché à l'atelier; mais ce contre-maître doit se rendre aussi chez les autres industriels qui en font la demande, à l'effet de monter leurs métiers et de donner l'instruction à leurs ouvriers.</p>	<p>L'at<sup>r</sup> actuel n'ayant que peu d'importance, ne pourra contribuer à ce résultat que dans une proportion restreinte; mais la commission de surveillance ayant la faculté d'employer son contre-maître partout où sa présence est réclamée, celui-ci peut beaucoup faciliter les essais qu'entreprennent les fabricants, et être très-utile aux ouvriers travaillant à domicile.</p>				<p>M. Heysse, Jean, fab<sup>r</sup>, à Ecloo; M. Commerço, Auguste, à Ecloo; M. Steyaert, C., à Ecloo.</p>				

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
							<p>Le préapprentissage s'habitue à l'ordre, à l'économie et à la discipline. Au lieu d'être une charge et un danger pour la société, ils en sont des membres utiles.</p>	<p>Non, que l'entrepreneur de l'atelier.</p>

SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux ou se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1854.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de la COMMUNE ou du BUREAU de bien-faisance.
<b>EELCOO</b> (suite).	L'organisation du nouvel atelier laisse encore à désirer : il ne compte, en ce moment, que 8 métiers en activité. Les locaux ne sont pas convenables.								
<b>SLEYDINGE</b> (atelier de M. Ceuterick-Van Huffel).	<p>L'utilité de diversifier le travail industriel dans les Flandres, détermina le Gouvernement à conclure avec M. Ceuterick-Van Huffel (mai 1848), un arrangement pour annexer à l'établissement que ce fabricant possède à Sleydinge, un atelier - modèle destiné à la fabrication de quelques tissus de pur coton, d'importation nouvelle. Une dizaine de métiers lui furent donnés comme modèles; un contre-maitre, payé par l'État, fut chargé de les mettre en train et de donner l'instruction aux ouvriers. Les premiers essais ayant réussi, M. Ceuterick a successivement développé son entreprise, de manière qu'il occupe aujourd'hui 40 métiers, et qu'il en fait encore construire une dizaine d'autres.</p> <p>Il a formé, dans cette fabrication nouvelle, d'excellents tisserands, qui gagnent très-honnêtement leurs moyens d'existence et qui étaient précédemment réduits à la misère.</p> <p>Cet établissement fonctionne régulièrement et contribue, avec celui de M. Dobbelaere-Hulin, à assurer le sort de la classe travailleuse de Sleydinge.</p>	Que bientôt cet établissement pourra marcher sans le secours de l'État. Déjà, le terme de la convention conclue avec M. Ceuterick étant expiré l'année dernière, le Gouvernement a pu se borner à allouer, pour l'exercice courant, la moitié du traitement du contre-maitre.	Les mousselines et basins brodés au plumetis, genres de St-Quentin, Tarare et St-Gall. C'est une industrie qui exige des manipulations nombreuses et intéressantes. Nous en rendons compte plus loin dans notre rapport sur l'atelier de M. V. Derche, à Lede, qui a entrepris la même fabrication. M. Ceuterick tisse aussi les devants de chemises ou chemisettes en fil de lin et en coton, ainsi que les jupons, plés et brodés au métier-plumetis.	A l'intérieur et en Hollande.	Pour le compte et sous la direction personnelle de M. Ceuterick-Van Huffel, fabricant à Gand. La commission de surveillance est la même que pour l'atelier de M. Dobbelaere-Hulin.	600	600	"	"
<b>AELTRE.</b>	<p>La commune d'Aeltre est une de celles dont la classe travailleuse a été le plus cruellement frappée par les circonstances calamiteuses que les Flandres ont eues à traverser. En 1847, sur une population totale de 6,107 habitants, elle comptait 1,900 indigents, soit 31 p. %; les besoins annuels de la bienfaisance publique étaient évalués à fr. 20,067 42 c, ce qui revenait à peu près à 10 francs pour chaque indigent. Ajoutons à cela que le filage et le tissage des toiles, les seules branches de travail industriel exercées jusque-là dans la localité, étaient perdus; et que non-seulement les ouvriers qu'ils avaient occupés étaient réduits à l'inaction, mais que l'on désespérait même de la possibilité de pouvoir utiliser dorénavant leurs bras à d'autres travaux. Aussi la misère était-elle au comble.</p> <p>Au commencement de l'année 1853, le nombre des indigents était réduit à 1,000, ou à 17 p. %, et les besoins annuels de la bienfaisance n'étaient évalués qu'à</p>	En poursuivant le développement du bien déjà réalisé, on ramènera la classe ouvrière de cette importante commune à une situation normale.	Le tissage d'étoffes de coton et de coton mélangé de laine, telles que cotonnettes, serviettes et nappes de table, siamoise, étoffes pour pantalons, etc.	Les produits se placent régulièrement à l'intérieur du pays.	Pour celui de M. A. Vandenhove, fabricant, à Gand. La commission est composée de : M. Snoeck, bourgmestre à Aeltre; M. Gevaert, desservant à Aeltre. M. Bruneel, échevin à Aeltre; M. Van Waesberghe, notaire à Aeltre.	3,225	1,825	400	1,000

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
56 tisserands de 12 à 40 ans; 4 tisseuses de 20 à 30 ans.	Le tissage de ces étoffes exige l'emploi d'un grand nombre de festonneuses qui travaillent à domicile dans diverses communes de la province.	1 à 2 francs par jour, pour les ouvriers; 1 fr. à fr. 1-15 pour les ouvrières.	Non.	75	Les ouvriers sortis de l'atelier travaillent dans d'autres fabriques ou tissent à la Jacquart dans celle de M. Centerick.	Oui, et il est à remarquer que, en occupant ainsi l'ouvrier à des branches de travail différentes, on rend son existence moins précaire. Non-seulement les salaires sont alors moins exposés à s'avilir, mais il peut, lorsqu'une fabrication lui fait défaut, recourir à une autre, placée dans des conditions favorables.	Oui, conjointement avec celui de M. Dobaere-Hulin. L'industrie locale, le filage et le tissage des toiles, était perdue. L'atelier occupé avec succès une partie des bras que cette industrie a laissés inactifs. Il contribue aussi au bien-être des autres habitants par les salaires qu'il met en circulation. Il rapporte aux ouvriers plus de 15,000 francs par an; l'atelier privé de M. Centerick y ajoute une somme au moins égale. La moralité et la conduite des ouvriers employés dans ces ateliers sont très-bonnes. Il y a parmi eux des idées d'ordre, et de l'esprit de famille.	Oui, unedans le voisinage et une autre à Bruges.
26 tisserands et 8 autres ouvriers du sexe masculin, et de 15 à 24 ans.	10	Le salaire variant de 50 c. à fr. 1-50, la moyenne peut être prise à 75 centimes.	Comme nous avons dit précédemment, les ouvriers ont repris le goût du travail, et autant ils montraient de l'aversion pour l'atelier lors de son érection, autant ils insistent aujourd'hui pour y être admis.	92	92 tisserands, sortis de l'atelier, sont, pour la plupart, allés travailler en France, et dans d'autres pays étrangers.	Oui; car ayant la création de l'atelier, les ouvriers ne gagnaient rien, ou peu de chose seulement.	L'autorité locale a trouvé dans cet établissement le moyen de réprimer la mendicité et le vagabondage dans l'intérieur de la commune, et de diminuer les charges des habitants aisés. Pour les condamnés libérés, les vagabonds et les faimés qui passaient une grande partie de leur vie dans les prisons et les dépôts de mendicité, elle a obtenu des effets moraux marquants; en leur faisant apprendre à l'atelier une profession lucrative, elle en a formé de bons ouvriers, dont la conduite et la moralité méritent des éloges.	Non. Les tisserands que l'on fabrique dans l'atelier ne sont pas nouveaux; ils se confectionnent dans beaucoup d'autres localités de la province, et il serait très-désirable qu'ils pussent être remplacés par des articles moins répandus dans notre commerce intérieur et plus lucratifs pour l'ouvrier.

NOM DE L'ATELIER	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés ?	Quels résultats peut-on en attendre encore ?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier ?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation ? Indiquer les points principaux ou de bons placements	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier ?	Montant des dépenses de l'exercice 1864.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT	de la PROVINCE	de LA COMMUNE ou du bureau de bienfaisance
AELTRE (suite)	<p>8,000 francs, les ouvriers avaient, du reste, appris des moyens de se créer une occupation lucrative, et leur situation était devenue, en général, rassurante pour l'avenir.</p> <p>Ces résultats remarquables sont dus à l'action simultanée du Gouvernement et de l'autorité locale. Le premier moyen mis en œuvre pour y parvenir a été la création d'un atelier d'apprentissage pour les ouvriers (janvier 1848). On a admis de préférence, en apprentissage, les orphelins, les fils de veuves, les jeunes gens appelés plus tard à l'entretien qui de ses frères ou sœurs en bas âge, qui de sa vieille mère ou de ses parents. Les ouvriers étaient, pour la moyenne partie, démoralisés et adonnés à la paresse, au point qu'ils fuyaient, dans le principe, les travaux de l'atelier. Par des encouragements de toute espèce, la commission administrative est parvenue à leur faire reprendre le goût du travail, au besoin, elle a contraint ceux qui ne s'y pretaient pas de bon gré.</p> <p>Plus tard, en 1851, l'État et la province ont aidé la commune à ériger un atelier d'apprentissage pour les filles pauvres, servant en même temps de refuge pour les orphelins et les vieillards, et cette institution a efficacement contribué, de même que l'atelier de tissage pour les garçons, à l'amélioration que nous venons de signaler.</p>								
SCHOORISSE.	<p>Cet atelier a été érigé en janvier 1848, à la suite d'une convention conclue avec M. Vandeputte-Ragé, fabricant à Leupegem, qui en a entrepris les travaux à ses risques et périls. Il compte 14 métiers sur lesquels viennent s'exercer les ouvriers de Schoorisse et des localités avoisinantes. Il n'a pas toujours fonctionné avec toute la régularité désirable, et même dans ces derniers temps, l'ordre et l'activité qui y avaient régné antérieurement s'étaient relâchés, mais des arrangements ont pu être pris pour faire disparaître ces inconvénients, et eu égard surtout aux difficultés qu'il a fallu surmonter, cet établissement a produit des résultats bien satisfaisants. Il a soustrait bon nombre d'individus et de familles entières à la mendicité et à la misère, il a dégrevé le bureau de bienfaisance de la charge d'entretien d'un grand nombre d'indigents valides, et par là, il lui a permis de venir plus efficacement au secours des malades,</p>	<p>La population pauvre étant encore nombreuse dans les localités en faveur desquelles il est établi, l'atelier doit continuer à être un bienfait qu'il a déjà produits.</p> <p>L'impulsion progressive qu'a reçue l'industrie linicole aux environs d'Audenarde permet de donner à cet atelier un nouveau degré d'utilité. Des négociants, qui s'étaient bornés jusqu'ici à acheter leurs toiles aux marchés, se sont transformés en fabricants, et ils distribuent de l'ouvrage aux tisseurs sachant travailler à la navette volante. Une partie des métiers de l'atelier pourra être réservée pour les tisseurs qui ne sont pas encore au courant de ce mode de</p>	<p>Pour les jeunes apprentis, des étoffes diverses en coton, en laine, en laine mélangée de coton, pour pantalons, gilets, pale-tots, robes, etc., basins, paramattas et linges ouverts, pour les anciens tisseurs de toiles, des toiles diverses d'après les meilleurs procédés.</p>	<p>Ces produits sont principalement vendus à l'intérieur du pays.</p>	<p>Pour compte de M. Vandeputte-Ragé, fabricant à Leupegem.</p> <p>La section nouvellement établie pour la confection des toiles fonctionnera pour le compte de M. Velghe fils, négociant de toiles à Audenarde.</p> <p>La commission de surveillance est composée de M. De Smet, bourgeois à Schoorisse, M. Thuy, échevin à Etichove, M. Platteau, notaire à Schoorisse, M. Van der donck, membre de la Chambre des Représentants et bourgeois à Cruyshautem.</p>	1,500	1,200	300	0

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
14 tisserands âgés de 14 à 18 ans, et 10 épouilleurs de 12 à 13 ans, qui sont en même temps des aspirants-apprentis se préparant ainsi au tissage.	50	Les ouvriers gagnent en général de 80 c. à fr. 1-20 par jour. Le salaire des apprentis qui fréquentent l'atelier est naturellement moins élevé, attendu qu'il est proportionné à leur aptitude et à l'importance de leur travail. Il varie de 60 c. à 1 franc par jour. Il en est même qui, à la fin de leur apprentissage, ont gagné jusqu'à fr. 1-50 par jour.	Oui, les aspirants qui se font inscrire doivent ordinairement attendre leur tour d'admission pendant 2 à 3 mois.	525	Ils travaillent pour les fabricants de Renaix, la seule ville manufacturière des environs. Plusieurs d'entre eux ont quitté le pays, et travaillent à Roubaix et à Lille, où les salaires sont plus élevés; ils y gagnent de 2 à 3 francs par jour.	La fabrication textile était la seule industrie de la localité. Les tisserands avaient abandonné leurs métiers qui ne leur rapportaient plus qu'un salaire insignifiant. Ils étaient condamnés à l'oisiveté et aux maux qu'entraîne la misère. Depuis l'établissement de l'atelier, le tissage a été repris et est devenu de nouveau le moyen d'existence d'un nombre considérable de familles.	Sous le rapport moral, l'atelier a fait et fait encore contracter aux jeunes gens qui le fréquentent, et qui sont choisis précisément à cet âge qui décide de leur avenir, l'habitude de l'ordre et le goût du travail. La perspective de pouvoir, en se perfectionnant au travail qui s'enseigne à l'atelier, subsister honnêtement et devenir le soutien de leurs parents les relève à leurs propres yeux, et les éloigne de la mendicité et du désespoir. L'atelier est aussi la seule ressource de ceux dont le jeune âge ou la constitution physique ne résistent pas aux travaux souvent trop rudes des champs. C'était précisément cette catégorie qui, conduite inévitablement	Oui, depuis que l'atelier existe, les S <sup>rs</sup> Vinois, à Schoorisse, et Vandenhosche, à Etichove (ancien contre-maitre de l'atelier), ont commencé la fabrication de produits similaires. Ils occupent une soixantaine d'ouvriers à Schoorisse et aux environs.

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1884.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de LA COMMUNE ou du bureau de bienfaisance.
<b>SCHOORISE (suite).</b>	des infirmes, des vieillards et des orphelins. Il a joint ses effets bienfaisants à ceux qui sont résultés de l'atelier de broderie érigé, en cette commune, en faveur des personnes du sexe, sous la direction de M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Platteau, et dont nous rendrons compte plus loin.	travail; le nombre en est encore considérable; ce sont en général des hommes valides qui ont été réduits à l'inaction à la suite de la crise linière et qui sont d'un âge trop avancé pour pouvoir apprendre un autre métier. Après qu'ils se seront familiarisés à l'atelier avec les procédés nouveaux, ils recevront des ustensiles perfectionnés pour travailler à domicile, ainsi que cela se pratique avec tant de succès à Cruyshautem et aux environs.							
<b>LEUPEGEM.</b> (atelier de M. Vandeputte-Ragé).	L'atelier de Leupegem a été érigé à la suite d'une convention conclue, le 8 avril 1851, avec le sieur Vandeputte-Ragé, fabricant en cette commune. Il a marché régulièrement et sa situation actuelle est très-satisfaisante. Cette convention n'ayant été faite que pour le terme de trois ans, expire au mois d'avril prochain. En égard aux bons effets qu'elle a produits et aux besoins de la classe ouvrière de la localité, elle a été renouvelée pour une année encore. L'intervention financière de l'État et de la province a été réduite de 1,500 francs à 1,000 francs. Cet atelier compte actuellement 24 métiers en activité. Les ouvriers de Leupegem et des autres communes des environs d'Audenarde peuvent venir s'y exercer au tissage d'étoffes diverses; l'administration a la faculté de remplacer par d'autres apprentis ceux qui ont séjourné à l'atelier pendant plus de six mois. M. Vandeputte doit procurer du travail aux ouvriers exercés.	L'établissement de M. Vandeputte à Leupegem est un exemple salutaire posé au milieu d'un grand nombre de communes dont le travail industriel, le filage et le tissage des toiles de lin, d'après les anciens procédés, a été anéanti. Il continuera à stimuler l'esprit d'entreprise et à procurer des moyens d'existence aux ouvriers qui en sont encore privés.	Des étoffes diverses en laine et en coton.	Les produits se placent à l'intérieur, principalement dans le Hainaut; d'aut's'exportent en France et sont expédiés vers le Havre. Il s'en vend aussi en détail, chez le sieur Vandeputte.	Pour le compte et la direction de M. Vandeputte-Ragé. La commission de surveillance est composée de : M. Van Cauwenbergh, conseiller communal à Leupegem; M. De Villegas, procureur du Roi à Audenarde; M. Beaucarme, bourgmestre à Eenaeme.	1,000	1,000	"	"
<b>OORDEGEM.</b>	L'atelier d'Oordégem a été érigé au mois de janvier 1849, à la suite d'une convention intervenue avec M. Hebbelynck, fabricant à Gand. Le terme de son contrat étant expiré au mois d'octobre 1852, cet industriel a renoncé à la direction des travaux dudit atelier, et a transféré son industrie dans une autre localité, où il l'exerce sans aucun secours de la part de l'État. La principale	Ces bons effets n'ont été obtenus que lentement et ne sont pas encore assez généraux; en persévérant dans les efforts poursuivis jusqu'ici, on parviendra à procurer aux ouvriers d'Oordégem des moyens d'existence qui les mettront à l'abri de la mi-	M. Hebbelynck y a fabriqué les mérins de France, les velours de coton, les damassés, les printaniers, les châles et les cotonnettes. Aujourd'hui on y confectionne des étoffes diverses en coton et en laine,	La cherté des denrées alimentaires et les circonstances politiques paralysent l'écoulement des produits. Il en est résulté que les opérations ont dû être restreintes.	Pour divers fabricants, sous la surveillance de la commission composée de : M. De Keyser, bourgmestre à Oordégem; M. Van Duerm, échevin à Oordégem; M. Dutilleul, secré-	1,586	1,186	200	( <sup>1</sup> )

(<sup>1</sup>) La commune a fourni les locaux. Dorénavant il suffira peut-être de faire fonctionner cet atelier pendant la morte saison seulement; alors les dépenses pourront être réduites de moitié.

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe ?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur ?	Quel est le salaire moyen des ouvriers ?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est elle particulièrement sollicitée ?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine ?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie ?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires ?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale ? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc ?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie ?
24 tisserands et autres apprentis, 10 à 22 ans, total 54 ouvriers, tous du sexe masculin	00	1 fr. à fr. 1 50 centimes	Oui	Plus de 100	Ils sont établis dans les diverses communes de l'arrondissement, quelques-uns se sont rendus dans le nord de la France	Oui	<p>au vagabondage, allant peupler les écoles de réforme, les dépôts de mendicité et les prisons</p> <p>La comparaison des tableaux judiciaires des cinq dernières années avec ceux d'une période d'égale importance, a prouvé au hasard depuis 1850, l'absence de l'amélioration morale de cette partie du pays d'Aude, autrefois tristement fameuse</p> <p>Il a influé d'une manière sensible sur l'industrie locale, et il a eu pour effet de moraliser l'ouvrier, antérieurement enclin à l'oisiveté et à la mendicité</p>	Il a facilité des essais de fabrication entrepris par d'autres industriels
24, dont 22 du sexe masculin, et 2 du sexe féminin, âgés de 15 à 55 ans	5 ouvriers et 6 ouvrières	50 centimes par jour pour les apprentis et fr. 1 25 pour les ouvriers exercés	Oui	87	Une grande partie travaille à domicile, les autres ont quitté la commune pour aller travailler dans les villes	Oui Avant la création de l'atelier les ouvriers ne trouvaient pas d'occupation, ou bien ils étaient obligés de travailler pour un salaire très-réduit et parfois pour la nourriture Les ressources qu'ils trouvent actuellement à l'atelier réagissent favorablement sur le prix de la journée des autres ouvriers de la commune	En dehors des travaux agricoles, il n'y avait autrefois, dans cette commune, d'autre ressource pour la classe ouvrière que le filage et le tissage du lin En perdant cette ressource, elle était réduite à mourir de misère, à se livrer à la mendicité L'institution de l'atelier a relevé son moral, et elle a permis à l'administration locale de sevrer contre les individus qui	Non, à l'exception de la fabrique de M Hebbelynck



Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
52 du sexe masculin et de l'âge de 15 à 20 ans.	10 tisserands travaillent à domicile, ainsi qu'une trentaine de bobineuses et bobineurs.	Le salaire varie d'après le genre de tissu, l'aptitude et l'activité de l'ouvrier; l'apprenti gagne 50 centimes; l'ouvrier plus avancé 75 à 90 centimes; l'ouvrier formé tissant les damasés au moins fr. 1-50.	Oui.	120	Beaucoup travaillent à domicile pour compte d'autres fabricants; plusieurs, attirés par l'appât du gain, sont allés travailler dans les premières fabriques de Gand. Ainsi que cela a eu lieu pour la plupart des ateliers, le service militaire en a réclamé quelques autres.	Elle y a fortement contribué. Avant la création de l'atelier, les ouvriers ne trouvaient pas d'ouvrage ou étaient obligés de travailler pour un salaire très-réduit. Ici, comme dans beaucoup de localités, les ouvriers agricoles ne recevaient parfois que la nourriture, tandis que l'atelier donne une rémunération deux ou trois fois plus forte.	en étaient venus à préférer une vie vagabonde à un régime régulier. Une société de secours mutuels est établie parmi les ouvriers de l'atelier.  L'ordre sévère qui règne à l'atelier, la surveillance dont les ouvriers sont l'objet, même au dehors de l'établissement, ont la meilleure influence sur leur conduite. Les salaires qui leur sont payés assurent, dans la commune, la circulation d'une certaine somme d'argent qui profite particulièrement aux patentables. Les ouvriers admis à l'atelier ont reçu, pendant une certaine période, l'instruction primaire; mais depuis quelques mois les leçons qui leur étaient données par l'instituteur communal, sont interrompues.	Non.

VILLE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés ?	Quels résultats peut-on en attendre encore ?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier ?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation ? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier ?	Montant des dépenses de l'exercice 1854.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT	de la PROVINCE	de LA COMMUNE ou du bureau de bienfaisance
WAESMUNSTER	<p>Mis en activité au mois de mai 1849, cet atelier a toujours fonctionné régulièrement. Cependant, comme je l'ai dit dans mes rapports antérieurs, il n'a pas suffisamment répondu aux besoins de la classe ouvrière de Waesmunster, et diverses mesures ont été prises pour lui donner le caractère d'utilité qui distingue les établissements de même nature, créés dans d'autres localités. Le local où l'atelier avait été établi étant impropre et trop petit, l'administration communale et le bureau de bienfaisance ont concouru à la construction d'un bâtiment pouvant contenir un plus grand nombre de métiers, et comme les ouvriers admis à faire leur apprentissage appartiennent, pour la majeure partie, à la classe la plus déshéritée de la population, une salle d'école y a été annexée, à l'effet de leur donner les premières notions de morale et d'instruction.</p> <p>Jusqu'ici, les apprentis n'ont pu, à défaut de locaux et d'outils, être renouvelés assez souvent pour que la classe nécessiteuse ressentit généralement les bienfaits de cet établissement. A l'avenir, on avisera au moyen de procurer aux ouvriers exercés les métiers et les objets dont ils auront besoin pour travailler à domicile. On tâchera aussi d'introduire dans l'atelier une branche de fabrication plus lucrative que celle qui est exercée communément à Waesmunster.</p> <p>Le terme de la convention qui avait été conclue avec M. Verellen-Rodrigo, fabricant à S<sup>t</sup> Nicolas, étant expiré le 8 mars 1854, les travaux de l'atelier existant ont été suspendus, en attendant que l'on puisse les transférer dans le nouveau local, et les reorganiser d'après les bases indiquées ci-contre.</p>	<p>La classe travaillant de Waesmunster se trouve dans une position très-malheureuse, tant sous le rapport moral que matériel. L'atelier, avec les modifications que l'on propose d'apporter à son organisation, est appelé à lui rendre, sous ce double rapport, de bons services.</p>	<p>On a fabriqué dans l'atelier des cotonnettes, des siamoises, des galaplays, des bever-tween, du velours de coton, etc.</p>	<p>Une partie déterminée (pour une valeur de 60,000 francs) a été exportée vers la Hollande et l'Amérique.</p>	<p>Pour le compte de M. Verellen Rodrigo.</p> <p>La commission de surveillance est composée de M. Cruyl Maes, négociant à Waesmunster, M. Lyers, docteur en médecine à Waesmunster, M. Spelers, ancien fabricant à Waesmunster.</p>	(1)	"	"	"

(1) La nouvelle direction que l'on s'occupe en ce moment d'imprimer aux travaux de l'atelier n'a pas encore permis de fixer définitivement les dépenses pour l'exercice 1854.

Pour les exercices écoulés, les dépenses se sont élevées à 2,000 francs par an.

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
21 tisserands et 10 épouleurs, du sexe masculin et de l'âge de 11 à 25 ans	7.	Les apprentis ont gagné approximativement 35 c. par jour; les ouvriers plus avancés de 80 à 90 centimes; ceux qui ont pu tisser du beverween ou du velours fr. 1-20 à fr. 1-40.	Oui. Il y a toujours une quarantaine de sollicitants; mais faute de local suffisant, on n'a pu les admettre. D'ailleurs, ceux qui sont parvenus à se faire admettre à l'atelier ont tâché d'y prolonger, autant que possible, leur séjour, parce qu'ils n'avaient pas, en général, les locaux et les outils nécessaires pour travailler à domicile.	52.	Quelques-uns ont trouvé du travail dans l'industrie libre; d'autres sont décédés ou ont été désignés pour la milice; plusieurs de ceux que l'on a obligés de quitter l'atelier, sans leur avoir procuré les objets nécessaires pour travailler ailleurs, n'ont pas encore d'avenir assuré.	Non.	L'ancienne industrie locale de Waesmunster était la fabrication des toiles communes, servant principalement aux emballages. Cette fabrication étant entièrement perdue, quelques ouvriers se sont adonnés au tissage des cotonnettes. La commune ne possédant pas d'établissement industriel, ces ouvriers sont obligés d'aller chercher de l'ouvrage à St-Nicolas et à Lokeren, et jusqu'à présent les habitants aisés ne sont pas encore venus à leur secours en entreprenant eux-mêmes de nouvelles branches de travail. Cependant, la création de l'atelier a développé parmi eux l'esprit d'entreprise; l'administration locale, en faisant construire un vaste local pour le service de l'atelier d'apprentissage, a facilité aux fabricants le moyen d'y exercer les divers genres de tissage, et de donner ainsi un exemple salutaire à ceux de ses administrés qui sont en position de les imiter. Il est juste de dire que si l'atelier n'a pas suffi aux besoins de la localité, il a fait néanmoins un bien réel. Il n'a pas échappé à M. Verellen-Rodrigo que, tout en donnant du travail à des ouvriers dont les antécédents étaient exempts de reproche, il pouvait aussi rendre un service signalé en relevant des existences dégradées par la misère. Dans le nombre des apprentis qu'il a formés à une vie active et régulière, il s'en trouve qu'il a ramenés de bien bas. Il s'est efforcé de leur inculquer des idées d'ordre et de prévoyance; il a notamment, pour encourager ces idées, accordé des primes à ceux des travailleurs qui prendraient part à la caisse générale de retraite instituée par le Gouvernement, et une preuve de la moralisation de ces ou-	Non.

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il atteints?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1854.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de LA COURONNE ou du bureau de bienfaisance.
<p><b>WAESMUNSTER</b> (suite).</p>	<p>La principale, presque la seule industrie de Grammont, consistait dans le filage et le tissage de toiles très-communes qui se vendaient au marché de cette ville et à celui de Renaix. Au sein de sa population de 7,900 habitants on comptait, en 1846, environ 600 métiers, dont une quarantaine, à peine, étaient en activité. Encore ceux-ci ne devaient-ils pas tarder à chômer également, parce que les tisserands ne connaissaient ni les bonnes méthodes de travail ni l'emploi de l'outillage perfectionné. Dans cette occurrence, quelques ouvriers s'étaient adonnés au tissage des piloux, des molletons et des siamoises; mais les salaires étaient tellement avilis qu'un tisserand s'estimait heureux de pouvoir gagner 50 à 75 centimes par jour.</p> <p>La dentelle noire, dite de Chantilly, introduite dans la ville de Grammont depuis quelques années, constituait la principale ressource de la population. Aussi la classe ouvrière s'y attachait-elle presque exclusivement. Des hommes même s'y adonnaient, ou s'occupaient des soins du ménage, afin de ne pas distraire leurs femmes et leurs filles d'un travail qui était devenu la dernière ressource de leurs familles.</p> <p>Cette situation exigeant des remèdes énergiques, le Gouvernement résolut d'abord d'établir en cette ville un atelier-modèle d'apprentissage, à l'effet d'y introduire une industrie nouvelle, et, à défaut de fabricants de la localité, il conclut à cette fin un arrangement avec MM. P. et E. Coumont, de Bruxelles, pour le terme de cinq ans. Mis en activité au mois de mai 1849, cet établissement n'a pas tardé à imprimer à l'industrie grammontoise un essor remarquable; il a réveillé l'esprit d'entreprise parmi les habitants; plusieurs d'entre eux ont érigé, à leurs risques et périls, des ateliers pour la fabrication d'étoffes en coton mélangé de laine, et de pure laine, similaires à celles de l'atelier-modèle, et ils y occupent tous les ouvriers valides.</p>	<p>La convention conclue avec MM. Coumont étant expirée, et leur établissement ayant rempli à Grammont la mission en vue de laquelle il avait été créé, le Gouvernement a pu, sans inconvénient sérieux pour cette ville, transférer l'atelier d'apprentissage dans une autre localité, où la classe ouvrière se trouve dans un besoin pressant (voir l'atelier de Nazareth). Les renseignements que nous donnons ci-contre s'appliquent au passé.</p>	<p>On a fabriqué dans cet atelier: 1° les étoffes pour robes, avec mélange de laine, soie et coton, genre de Roubaix et nouveautés; 2° les étoffes pour pantalons, en laine et coton, imitation d'étoffes en pure laine, genre créé par les entrepreneurs de l'atelier; 3° les châles longs en pure laine, genre d'Écosse, les châles tartans, les plaids ou châles de voyage en pure laine et en laine mélangée de coton; 4° les étoffes en pure laine pour pantalons, genre écossais; 5° les haies, les couvertures de chevaux, les tapis damassés, etc.</p> <p>Les ouvriers ont été ainsi mis au courant du tissage de presque tous les articles qui se confectionnent avec la laine et le coton, et ils sont en état de travailler tous les tissus qui peuvent se présenter.</p>	<p>La vente se fait facilement. Un tiers environ des produits est exporté en Suisse et en Italie.</p>	<p>Pour le compte de MM. P. et E. Coumont, fabricants à Bruxelles.</p> <p>La commission de surveillance est composée de: M. Servaes, Philippe, propriétaire, à Grammont; M. De Vincke, Joseph, architecte à Grammont; M. Van Cleemputte, Pierre, à Grammont.</p>	(1)			
<p><b>GRAMMONT</b> (atelier transféré à Nazareth).</p>									

(1) Cet atelier n'a pas donné lieu à des dépenses annuelles. Par le contrat intervenu pour la direction des travaux de l'atelier, le Gouvernement a alloué à MM. Coumont un subsidé de 8,000 francs une fois donné. La ville a fourni les locaux. La province n'a pas contribué à la dépense.

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier n'a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier n'a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
22 tisserands, âgés de 15 à 40 ans; 22 épouilleurs de 10 à 14 ans, et 14 bobineurs adultes et vieillards.	"	Le salaire a varié de fr. 1-50 à 3-50 par jour, selon l'habileté des tisserands. Les apprentis ont gagné un franc; les bobineurs 50 à 60 c. par jour.	L'admission a toujours été lente, parce que les ouvrages de l'atelier étaient difficiles à apprendre.	150	Ils sont répartis dans les autres ateliers de la ville et à domicile.	Oui, considérablement.	vriers, c'est que plusieurs d'entre eux ont compris l'utilité de cette institution, et ont consenti à faire opérer sur leur salaire certaines retenues pour assurer leur existence dans leur vieillesse.  Oui; depuis l'établissement de l'atelier, l'industrie grammontoise s'est transformée et développée d'une manière incroyable. Elle est entrée dans une voie nouvelle et prospère. Les effets que ce progrès a produits sous le rapport du bien-être général sont visibles. Malheureusement, il n'est pas permis d'en dire autant de la moralisation; car en général les ouvriers de Grammont sont loin de se distinguer par leur instruction et leurs idées de prévoyance; ils vivent au jour le jour, et toutes les démarches tentées pour établir parmi eux des sociétés de secours mutuels ou de prévoyance ont été inutiles.	Il s'est formé dans la ville plusieurs autres établissements analogues à celui de MM. Coumont, lesquels sont actuellement en pleine activité.

SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1884.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT	de la PROVINCE.	de LA COMMUNE ou du bureau de bienfaisance.
GRAMMONT (atelier supprimé).	<p>Les ouvriers des communes voisines de Grammont se livrant à la fabrication du même genre de toile que ceux de cette ville, n'ont pas moins souffert que ces derniers du déclin de leur industrie. Dans leur isolement, ils ont vu cette branche de travail, leur seule ressource, leur échapper, sans pouvoir la remplacer par une autre ou se mettre au courant des procédés perfectionnés.</p> <p>Dans le but de leur faire connaître ces procédés et de leur procurer de l'ouvrage, à l'exemple de ce qui se pratiquait à Cruyshautem, sous la direction de M. Vanderdonck, M. Prosper Spitaels a érigé à Grammont, au mois d'avril 1850, un atelier d'apprentissage de 14 métiers; le Gouvernement lui a fourni un contre-maitre et a autorisé l'emploi d'une somme de 2,000 fr., pour construction et distribution de métiers et d'ustensiles perfectionnés. Les tisserands des communes comprises dans un rayon de trois lieues sont venus s'y exercer au tissage à la navette volante, et ont été mis à même de reprendre leur métier à domicile.</p>	M. Spitaels n'ayant pas créé cette institution dans un but de spéculation particulière, a renoncé à ses opérations industrielles lorsque les ouvriers se sont trouvés dans une situation moins défavorable et qu'un certain nombre d'entre eux se furent familiarisés avec les bonnes méthodes de travail (septembre 1855). D'ailleurs, un industriel de Grammont, profitant de l'exemple donné, a introduit dans son atelier la fabrication des toiles, d'après les procédés perfectionnés, et a continué ainsi l'entreprise de M. Spitaels.	On y a tissé des toiles de lin et d'étooupes, de qualité commune.	"	"	"	"	"	"

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
.	.	.	.	.	Ils travaillent à domicile.	Oui; les tisserands qui ne travaillent pas à la navette volante ne trouvent pas d'occupation, ou ne gagnent qu'un salaire tout à fait insuffisant (40 à 50 cent par jour); ceux qui ont appris les bonnes méthodes peuvent gagner le double.	Les tisserands qui ont pu être admis à l'atelier appartenaient à un trop grand nombre de communes, pour que celles-ci aient pu se ressentir sensiblement de la reprise de leur industrie. Travaillant isolément, le bien qu'ils ont recueilli de leur apprentissage n'a pu être, pour ainsi dire, apprécié que par eux-mêmes et par ceux auxquels ils ont, à leur tour, communiqué leur savoir.	Outre les tisserands qui ont pu reprendre le tissage des toiles qu'ils avaient dû abandonner, un industriel de Grammont a entrepris également cette branche de travail.

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1855.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de LA COMMUNE ou du bureau de bienfaisance.
GRAMMONT (atelier de M. Van Wetter).	<p>Nous venons de voir qu'après l'expiration des termes des contrats conclus avec MM. P. Spitaels et Coumont, les ateliers qu'ils dirigeaient à Grammont ont pu être supprimés. Toutefois, pour ne pas priver les ouvriers de cette ville et des localités avoisinantes de l'instruction professionnelle qui jusque-là leur avait été si profitable, et dans le but de soutenir l'impulsion progressive imprimée au travail industriel, le Gouvernement a conclu, à titre d'essai, avec un fabricant grammontois, M. Van Wetter, un arrangement par lequel ce dernier s'est engagé à réunir dans ses ateliers la confection des toiles de lin, d'après les procédés perfectionnés, et celles des étoffes en laine et en coton. Toutes les opérations industrielles se feront à ses risques et périls. Les apprentis seront admis dans cet établissement sur la présentation des administrations communales et renouvelés à mesure qu'ils seront suffisamment exercés pour travailler à domicile, soit pour leur propre compte, soit pour celui d'autres fabricants. M. Van Wetter leur fera donner les indications nécessaires pour dresser et monter leurs métiers.</p> <p>Le Gouvernement payera le salaire du contre-maître et contribuera, jusqu'à concurrence d'une somme de 10,000 francs, dans les dépenses qui seront faites pour la distribution de métiers et d'ustensiles perfectionnés aux ouvriers qui quitteront l'atelier après le terme de leur apprentissage.</p>	Cet atelier est appelé à continuer l'action bienfaisante des autres ateliers d'apprentissage qui ont été établis à Grammont.				700	500	200	
NAZARETH.	<p>Sur une population de 5,697 habitants, la commune de Nazareth comptait, en 1855, 1,565 indigents au secours desquels l'administration publique consacrait une somme annuelle de 15,000 francs.</p> <p>La plupart de ces indigents sont des ouvriers valides, que la décadence de l'industrie linière a laissés sans travail, sans moyens réguliers d'existence; les travaux agricoles ne peuvent qu'accidentellement occuper ces bras, et le malheur est d'autant plus grand que le nombre des habitants aisés, en position de contribuer au soulagement des pauvres, est très-restrict. Aussi, la misère avante elle fait, dans cette commune, de tristes ravages, et tendait à accroître encore ses rigueurs.</p> <p>Pour remédier à une situation aussi anormale, l'on a décidé de transférer, en cette localité, l'atelier-modèle d'apprentissage</p>	Cet établissement est destiné à introduire dans la commune une industrie nouvelle qui puisse contribuer, avec les travaux des champs, à procurer des moyens d'existence à la classe travailleuse. Non-seulement il servira d'atelier d'apprentissage pour les ouvriers, mais il offrira aussi des facilités aux personnes qui désireront entreprendre le même genre ou un genre analogue d'industrie. Toutes celles qui seront munies d'une autorisation de M. le Ministre de l'Intérieur, du Gouverneur de la Flandre orientale ou de la commission de surveillance, seront admises à le visiter, à							

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"

SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1884.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de LA COMMUNE ou du bureau de bienfaisance.
NAZARETH (suite).	<p>primitivement érigé à Grammont sous la direction de MM. P. et E. Coumont, fabricants, à Bruxelles. Ces industriels continueront à Nazareth la fabrication des tissus de laine et de coton qu'ils ont introduite dans la première de ces villes, et rendront ainsi aux ouvriers des moyens d'existence nouveaux, en remplacement de ceux qu'ils ont perdus.</p> <p>Ils ont pris à leur charge tous les frais du transfert et de la nouvelle mise en train de l'atelier; ils fourniront aux ouvriers l'emploi gratuit des métiers et ustensiles dont ils auront besoin tant à domicile qu'à l'atelier; ils leur payeront un salaire de 50 c. par jour, au moins, dès leur admission à l'établissement et celui de 1 franc après un mois d'apprentissage; ils se sont engagés aussi à aider les personnes qui voudront imiter leur fabrication. Cette mesure ne constitue pas pour l'État une dépense nouvelle; seulement, MM. Coumont, après qu'ils auront rempli, pendant 5 ans, leurs obligations à la satisfaction de l'administration, obtiendront la remise de l'avance de fonds qui leur a été faite en 1849.</p> <p>La commune de Nazareth s'est engagée à fournir les locaux et à mettre les ouvriers en état de faire décemment leur apprentissage. Les habitants notables de l'endroit, de leur côté, manifestent le désir de seconder personnellement les vues bienfaisantes du Gouvernement.</p> <p>Cet atelier fonctionnera dans quelques semaines; les locaux où il doit être établi sont en construction.</p>	<p>examiner les métiers, les procédés de travail et les produits fabriqués. Elles pourront aussi engager des ouvriers exercés, contre-faire les métiers et les ustensiles et prendre les autres renseignements dont elles auraient besoin pour imiter la fabrication.</p>							
EVERGEM (atelier de M. A. Vermeersch).	<p>Evergem est un des villages les plus importants des Flandres, et comme pour la plupart de ceux-ci, l'industrie linière était, jusqu'il y a quelques années, la principale ressource de ses nombreux ouvriers. Cette industrie y est tombée et n'a encore été que très-partiellement remplacée par d'autres branches de travail; il en résulte que des centaines de bras restent inactifs, viennent incessamment grossir le nombre des pauvres, épuiser les finances de la commune et de son bureau de bienfaisance.</p> <p>Frappée des excellents résultats que produisent, en quelque sorte sous ses yeux, les ateliers-modèles d'apprentissage établis à Sleydinge, et n'entrevoiant pas de moyen plus efficace de venir au secours de ses malheureux prolétaires, l'administration communale d'Evergem a décidé</p>	<p>Cet atelier est appelé à implanter dans la localité une industrie nouvelle et propre à procurer d'honnêtes moyens d'existence aux ouvriers qui apprendront à l'exercer. Il pourra aussi servir à l'instruction des personnes qui désireront exploiter la même fabrication ou un genre analogue, attendu que toutes celles qui seront munies d'une autorisation de M. le Ministre de l'Intérieur, du Gouverneur de la Flandre orientale ou de leurs délégués, seront admises à le visiter, à examiner les métiers, les produits fabriqués et les procédés de tra-</p>				1,500	1,000	200	500



SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1854.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de LA COMMUNE ou du Bureau de bienfaisance.
<b>EVERGEM</b> (atelier de M. Vermeersch) (suite).	<p>d'ériger, en leur faveur, un établissement semblable, avec le concours de l'État et de la province. Ne possédant parmi ses administrés aucun fabricant, elle s'est adressée à des industriels d'autres localités de la province pour les engager à venir s'établir chez elle.</p> <p>M. Vermeersch, fabricant à S<sup>t</sup>-Nicolas, y a consenti : moyennant une subvention annuelle de 1,500 fr pendant trois années consécutives, il s'est engagé à établir à Evergem, à ses frais, un atelier-modèle d'apprentissage pour la fabrication d'étoffes en pure laine et en laine mélangée de coton, telles que : flanelles en pure laine, et mélangée; gilets brochés, cachemire, laine et soie, poil de chèvre; tissus pour pantalons et paletots; articles de nouveautés pour robes en laine, cachemire, etc.</p> <p>Ces étoffes ne pourront pas imiter celles qui se fabriquent communément à S<sup>t</sup>-Nicolas; elles seront, autant que possible, d'une fabrication nouvelle pour la province de la Flandre orientale ou susceptible d'un plus grand développement.</p> <p>M. Vermeersch a entrepris, à ses risques et périls, toutes les opérations industrielles de l'atelier; il procurera du travail à domicile aux ouvriers exercés, et leur fera donner à cette fin toutes les indications et toute l'assistance nécessaires.</p> <p>L'atelier est, en ce moment, en voie d'organisation, et sera, sous peu de jours, mis en activité.</p>	vail, et à engager des ouvriers exercés.							
<b>ALOST</b> (atelier de M. Leviaonnois-Dekens) (soieries).	<p>Nous devons attacher une grande importance au développement de l'industrie séricifère dans la province de la Flandre orientale. La Belgique reçoit annuellement de l'étranger pour une valeur d'environ dix millions de francs de tissus de soie. En supposant qu'elle doive abandonner aux fabriques de France les hautes nouveautés, les articles de luxe dont elles ont fait leur spécialité, elle n'en peut pas moins trouver une ressource de plusieurs millions dans la fabrication des articles courants, notamment les soieries unies noires, qui entrent pour une bonne moitié dans sa consommation intérieure. Cette fabrication pourrait prendre rang parmi les premières industries du pays et réparer, au moins partiellement, les pertes qu'a subies notre industrie linéaire. Mais si cette entreprise mérite d'être poursuivie, si elle est digne des encouragements du Gouvernement, elle est aussi</p>	<p>Les conséquences de ces premiers essais peuvent atteindre un degré de réelle importance. En effet, nous avons déjà vu que le marché intérieur offre à nos fabricants un placement de plusieurs millions; d'autre part, la consommation des tissus de soie augmente avec la richesse publique des divers pays, et plus vite encore avec les idées de luxe, au point que des doutes se sont élevés sur la possibilité de faire suivre à la production de la matière première la rapidité de l'accroissement des besoins. Il est donc très-possible que des marchés étrangers s'ouvrent pour certains articles à nos fabricants, et leur restent acquis.</p>	<p>M. Leviaonnois-Dekens fabrique exclusivement les soieries unies noires, tels que le satin fort pour gilets, le satin chine, les tafetas, les levantines, les cravates croisées, etc.</p>	<p>Il vend facilement ses produits dans le pays, et même il ne parvient pas toujours à satisfaire à toutes les commandes qu'il reçoit. Ce résultat s'explique par deux raisons : d'abord, parce que sa marchandise n'est pas inférieure en qualité à celle qui nous est envoyée par la France et par l'Allemagne, et, ensuite, parce que, par comparaison à celle-ci une concurrence sérieuse et durable, il vend à des prix au moins aussi avantageux.</p>	<p>Pour celui de M. Leviaonnois-Dekens. La commission de surveillance est la même que pour l'atelier de MM. Noël frères.</p>	1,500	1,500	200	n

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
42 tisserands de l'âge de 18 à 40 ans, et 11 dévideuses et ourdisseuses de 15 à 25 ans; outre une trentaine d'apprentis travaillant pour compte et sous la direction des ouvriers qui les emploient.	Encore 4. M. Levionnois-Dekens réunit tous ses ouvriers dans les locaux qu'il fait construire à Alost et à Kerkxken. Les maisons d'ouvriers, en général, ne sont pas propres à recevoir un métier à tisser la soie. Elles sont souvent humides ou sombres ou trop petites. D'autre part, les ouvriers ne sont guère encorés dans leur état, pour qu'on puisse les abandonner à eux-mêmes sans surveillance. Les	Le salaire varie de 1 à 3 fr. par jour, selon l'habileté des ouvriers. Sur ce pied le montant des salaires est de 22,000 fr. environ, par an.	Oui, surtout dans les communes de Kerkxken et de Haeltert.	85	Très-peu d'ouvriers quittent l'établissement: comme ils y sont favorablement traités, ils tiennent à y rester.	Le prix du journaux est plus élevé que pour la plupart des autres industries.	L'influence de l'atelier est salutaire; les hommes et les femmes qui y travaillent donnent l'exemple de la bonne conduite, et pour la classe ouvrière le bon exemple est toujours un agent actif de moralisation.	Une autre fabrique de cinq métiers s'est établie à Alost, et M. Levionnois érige une grande succursale à Kerkxken.

SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1854.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de la commune ou du bureau de bienfaisance.
ALOST (atelier de M. Levionnois-Dekens) (suite).	<p>la plus difficile à réaliser : elle exige, en effet, de grands capitaux, des connaissances spéciales de la part du fabricant, un apprentissage long et coûteux de la part de l'ouvrier, des soins plus attentifs que la plupart des autres fabrications. Ce qui plus est, le tarif des douanes de la Belgique n'assure à nos fabricants qu'une protection insignifiante : ils sont donc obligés, dès le principe, d'entrer en lutte avec leurs concurrents de France et d'Allemagne et d'opposer le résultat de leurs premiers essais à des produits perfectionnés. Ces circonstances ont arrêté l'essor que l'industrie sétifère aurait pu prendre depuis longtemps en Belgique; cependant, elles n'ont pas empêché des industriels flamands de faire de nouvelles tentatives, et nous nous plaisons à ajouter ici les détails qui constatent jusqu'à quel point elles ont réussi.</p> <p>Par contrat conclu avec le Gouvernement, le 8 février 1851, pour le terme de cinq années consécutives, M. Levionnois-Dekens, fabricant à Alost, s'est engagé à ériger un atelier de 25 métiers au moins, pour la fabrication des tissus de soie; à diriger cet atelier, soit par lui-même, soit par un contre-maitre capable de former de bons ouvriers, et à entreprendre, à ses risques et périls, toutes les opérations de cet établissement.</p> <p>La situation de cet atelier est très-prospère; la direction en est intelligente et sûre; les résultats sont plus que satisfaisants, surtout lorsqu'on tient compte des difficultés qu'il fallait surmonter. Parmi ces résultats, celui d'avoir démontré que l'industrie des soieries est parfaitement viable dans les Flandres et susceptible d'y prendre une extension considérable, n'est certainement pas le moins important. Cette question a toujours été très-controversée et n'avait jamais reçu une solution pratique.</p>	<p>En France, l'industrie sétifère n'a pas cessé d'être l'objet d'importants encouragements de la part du Gouvernement. Cette industrie y occupe aujourd'hui plus de 200,000 personnes, dont la main-d'œuvre est évaluée à 70 millions de francs. En 1845, on comptait dans la seule ville de Lyon 28,000 métiers, et il se consommait en fabrication dans le Département du Rhône de 12 à 13 millions de kilogrammes de soie.</p> <p>Les exportations de soieries se sont élevées en France, pendant l'année 1847, à 165,412,840 francs.</p> <p>On ne se contente pas de pareilles richesses; à Lyon et aux environs, entre autres, on a recours à tous les moyens de les développer : des encouragements publics, des ateliers d'apprentissage, des primes pour les métiers que l'on met en activité dans les localités où le travail fait défaut. Rien de tout cela ne se ferait si, conformément à certaines doctrines qui cherchent à se faire prévaloir en Belgique, une industrie établie était en France considérée comme un domaine privé dont l'autorité publique ne peut plus faciliter l'entrée à de nouveaux concurrents.</p> <p>Il ne nous appartient pas, personne n'en doute, d'exagérer nos espérances, de mesurer au large des maintenant l'avenir d'une industrie qui est encore chez nous à ses débuts, mais il ne faut pas non plus d'attribuer aux résultats obtenus leur valeur matérielle.</p> <p>Crefeld et Eberfeld, que les opérations sétifères ont élevées au rang des cités industrielles de premier ordre, n'étaient, il y a quelque trente ans, que de misérables villages dotés de moins de facilités pour le travail que n'en possèdent nos communes flamandes.</p>							

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il induit d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
	soins de propreté sont aussi trop négligés par la classe ouvrière flamande.							

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvés-ils au débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1884.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de L'AGRICULTURE ou du bureau de bienfaisance.
DEYNZE (atelier de M <sup>m</sup> . Lagrange frères) (SOIERIES).	<p>Cet atelier a été organisé à la suite d'un contrat intervenu entre le Gouvernement et MM. Lagrange, frères, le 16 juillet 1851; il est appelé concurremment avec celui de M. Levia-nois-Dekens, à Alost, à implanter et à développer la fabrication des soieries dans la province. Sa situation répond aux clauses stipulées, dans l'intérêt public, par ledit contrat; 25 métiers s'y trouvent en activité; les ouvriers y reçoivent convenablement l'instruction professionnelle, et s'y sont perfectionnés de manière à pouvoir passer pour habiles dans leur état. Cet établissement a eu notamment pour résultat d'exercer une heureuse influence sur la position de la classe ouvrière de Deynze et de quelques communes voisines; de contribuer à la prospérité de la fabrication des soieries en Belgique, en formant des ouvriers capables de s'adonner avec succès à cette fabrication soit en cette ville soit dans les autres établissements du pays, et de fournir une quantité considérable de soieries au commerce intérieur.</p>	<p>Il est permis d'espérer que le placement des produits continuera à s'accroître, et qu'ainsi les entrepreneurs développeront leurs opérations de manière à pouvoir, à la fin de leur contrat, se passer de l'intervention financière de l'État.</p>	<p>On y fabrique toutes sortes de soieries, et principalement les soieries noires.</p>	<p>Le placement des produits s'est fait jusqu'à présent dans l'intérieur du pays, et surtout à Gand, à Anvers, à Courtrai, à Liège, à Turnhout, à Bruxelles, à Bruges, et dans les communes avoisinantes.</p>	<p>Pour le compte et sous la direction de MM. Lagrange, frères. Les commissaires du Gouvernement près de l'atelier sont : M. Provost, bourgmestre de la ville de Deynze; M. Verkest, membre de la députation permanente du conseil provincial de la Flandre orientale, à Deynze.</p>	4,000	5,400	000	*
ALOST. TEINTURE DES SOIES.	<p>La teinture est une opération essentielle de la fabrication des soieries; c'est un art difficile qui fait l'objet d'études constantes, surtout à Lyon et à Crefeld, et aux progrès duquel les fabricants de ces centres d'industrie doivent en grande partie leur supériorité. Les nuances, le brillant, la souplesse en même temps que la fermeté des tissus et la pureté des substances distinguent principalement leurs produits. En Belgique, la teinture est la seule difficulté sérieuse que rencontrent encore les fabricants de tissus de soie dans la lutte qu'ils ont à soutenir avec leurs concurrents de France et d'Allemagne. Il y a trois ans, le Gouvernement a favorisé l'établissement d'un atelier de teinture pour les soies à Alost; ses premières opérations ont eu un résultat satisfaisant, mais le progrès ne s'est pas soutenu, et partant, il n'a pas continué à répondre aux besoins de la fabrication. Un autre teinturier de Lyon, au courant des procédés perfectionnés, a été attaché, à titre d'essai, à cet établissement; il a satisfait, d'une manière irréprochable, à toutes les com-</p>	<p>Du succès de cet atelier dépend, en grande partie, l'avenir de la fabrication des tissus de soie dans les Flandres; il est donc appelé à répondre à un besoin réel, à compléter les mesures prises pour favoriser l'introduction de cette fabrication.</p>				5,000	3,000	*	*

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
<p>Ce nombre est de 42, savoir : 27 tisserands et ourdisseurs du sexe masculin, 4 du sexe féminin (dévideuses), de l'âge de 13 à 50 ans; plus 11 enfants épouleurs de 11 à 15 ans, qui sont autant d'apprentis - tisserands.</p>	<p>Les entrepreneurs n'ont pas encore d'ouvriers travaillant à domicile.</p>	<p>Les tisserands les plus habiles peuvent gagner, par jour de travail, de fr. 2-50 à fr. 3 en été, et de fr. 1-75 à fr. 2 en hiver (lorsqu'ils ne travaillent pas à la lumière); d'autres moins capables ou moins actifs, de fr. 1-40 c. à fr. 1-70 en été et de fr. 1 à fr. 1-50 en hiver; et un petit nombre des moins avancés, de fr. 0-75 à fr. 1.</p> <p>Les dévideuses gagnent fr. 1-25 à fr. 1-60 c. en été, et fr. 1 à fr. 1-50 en hiver.</p> <p>Les épouleurs sont payés par les tisserands qui les emploient, à raison de fr. 1-80 c. à fr. 2 par semaine.</p>	<p>Oui. Les demandes d'admission de- viennent tous les jours plus nombreuses.</p>	<p>126 ouvriers et ouvrières ont été admis à l'atelier établi à Deynze en 1848; 57 ont été formés ou perfectionnés dans celui de M.M. Lagrange.</p>	<p>Une partie de ces ouvriers travaillant encore chez ces industriels d'autres sont passés dans les fabriques de soie de Deynze, d'Anvers, de Bruxelles, de Malines, etc.; quelques-uns ont dû, à défaut d'aptitude et de dispositions favorables, renoncer à cette fabrication; mais ils ont pu s'adonner à un autre genre de tissage.</p>	<p>Les salaires des ouvriers occupés à des industries d'un autre nature n'ont pas varié par suite de la création de l'atelier; mais il est à remarquer que les tisserands de soie peuvent, au moyen de leur salaire, vivre dans une aisance relative.</p>	<p>La plupart des ouvriers qui ont été admis à l'atelier se trouvaient antérieurement réduits à la plus déplorable oisiveté. Depuis lors, ils ont repris le goût du travail, se sont habitués à l'ordre, et relevés de leur misère. Tous les ouvriers et leurs familles ont spontanément renoncé aux secours du bureau de bienfaisance. Loin de rester à la charge de leurs concitoyens, ils ont, au contraire, contribué à leur bien-être par la circulation de leurs salaires qui se sont élevés, l'année dernière, à fr. 12,170.</p>	<p>Un autre fabrique de soieries a été érigée à Deynze, par M.M. Roelens et Donque : elle compte 10 métiers battants et 17 ouvriers et ouvrières</p>

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il auenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1854.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'Etat.	de la province.	de la commune ou du bureau de bienfaisance.
<b>Alost (suite).</b>	mandes qui lui ont été confiées jusqu'ici, et il fait espérer qu'il remplira la lacune existante. Le Gouvernement devra s'imposer un sacrifice d'environ 5,000 francs, pour monter cet atelier sur un pied convenable et le munir de l'outillage perfectionné qui a été introduit dans les teintureries des autres pays.								
<b>Alost.</b> APPRÊT DES SOIERIES.	A côté de l'atelier de teinture, a été établi, en 1851, un atelier spécial pour l'apprêt des étoffes de soie. Cet atelier est dirigé avec ordre et avec intelligence par un ancien artisan de Lyon, M. Rajon, qui apprête à façon les tissus de soie qui lui sont envoyés par les fabricants du pays. A l'apprêt des soieries, il a joint d'autres manipulations que réclame l'achèvement de quelques-unes des industries nouvelles introduites dans la province, notamment le tondage et le cylindrage des damas, tapis, etc.	De l'apprêt du fini plus ou moins parfait dépendent les prix et l'écoulement de beaucoup de fabricats, notamment de certains tissus de soie et de laine. L'atelier de M. Rajon est un auxiliaire indispensable de ces fabrications. A moins de contrariétés imprévues, il pourra, après cette année, marcher sans le secours de l'Etat.							
<b>Lokeren</b> (atelier de M. Chabod-Debonel) (PELUCHES DE SOIE).	Cet établissement a été mis en activité au mois de juillet 1849. Depuis lors, il a fait des progrès constants; il se distingue par sa bonne organisation, par l'excellente direction des travaux et la perfection du matériel. Il compte actuellement 52 métiers doubles à tisser deux pièces à la fois (système perfectionné de Tarraire), 10 métiers simples (système allemand). Dix nouveaux métiers sont en construction. Il se trouve donc dans une situation prospère, et l'on peut considérer comme définitivement acquise au pays l'industrie qui s'y exerce, et pour laquelle nous étions entièrement tributaires de l'étranger. Pour donner une idée des effets progressifs de l'atelier et du rapport qu'il donne à la classe ouvrière et au petit commerce de la ville de Lokeren, nous ajouterons que le fabricant a payé pour main-d'œuvre et fournitures diverses : Au 31 déc. 1850, la somme de . . . fr. 12,227 46 Idem 1851. . . . . 17,864 92 Idem 1852. . . . . 21,459 01 Idem 1855. . . . . 28,685 77 <b>ENSEMBLE. fr. 80,257 16</b> Le compte de l'année 1855 se divise comme il suit : Pour façons de tissage de peluches. . . fr. 9,458 62 Pour journées aux ouvriers des deux sexes. . . . . 4,672 00	Un développement plus grand de l'industrie nouvelle qui s'y exerce, une plus grande variété de produits, l'occupation d'un plus grand nombre de travailleurs. L'entrepreneur pense que, dans l'avenir, il sera à même de pourvoir à la consommation du pays.	Les peluches de soie en toutes spécialités, pour chapeaux d'hommes et de dames, et les velours dits du Nord.	Le placement des produits à l'intérieur se régularise. Les préjugés des consommateurs Belges, qui ne sont malheureusement que trop enclins à donner la préférence aux fabricats étrangers, commencent à disparaître. Les soins que l'on apporte à la confection des tissus en facilitent nécessairement la vente. Des tentatives faites pour exporter les produits promettent des résultats satisfaisants. On fait des expéditions en Allemagne et en Hollande.	Pour celui de M. Chabod-Debonel, directeur-gérant de l'atelier. La commission de surveillance se compose de : M. Muys-Tack, fabricant à Lokeren; M. Van Hoof, id. à id.; M. Verstraeten, id. à id.; M. Roggeman-D'hooge, id. à id.; M. De Wilde, greffier de la justice de paix à id.	2,000	2,000		

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
Le nombre des ouvriers et ouvrières s'élève à 55, savoir : 34 tisser <sup>ds</sup> de 22 à 55 ans; 14 filles et femmes de 18 à 25 ans, pour les préparations et l'achèvement des étoffes; 7 plieurs, repasseurs, charpentiers, etc.	Tous travaillent à l'intérieur.	Les prix des façons varient selon la finesse du tissage, le salaire selon l'habileté de l'ouvrier: le salaire constaté à la fin de chaque pièce se monte de fr. 1-25 à fr. 2-75 par jour, pour les ouvriers travaillant au métier et produisant deux pièces à la fois. Les filles et les femmes gagnent de 75 c. à 1-50 par jour suivant le travail dont elles s'occupent. Le salaire des ouvriers à la journée varie de fr. 2-80 à 1-50.	Oui. Il suffit qu'un métier devienne vacant pour qu'un grand nombre d'ouvriers sollicitent comme une faveur de l'obtenir.	55	Les ouvriers formés dans cet établissement y restent. Cela tient à la spécialité de l'industrie qui s'exerce, et à l'intérêt qu'ont le fabricant et les ouvriers de profiter d'un apprentissage difficile et dispendieux.	La création de l'atelier est d'une date trop récente et le nombre des ouvriers qu'il a pu admettre jusqu'ici n'est pas assez élevé, eu égard aux nombreux travailleurs qui existent à Lokeren, pour qu'il ait pu relever les salaires d'une manière générale; cependant, il y a contribué dans une proportion relative, et a même obligé les fabricants de cotonnettes à maintenir leurs salaires en faveur et à occuper leurs ouvriers d'une manière continue, afin de les empêcher d'entrer à l'atelier-modèle. Il est encore à remarquer que, dans ce dernier établissement les ouvriers sont toujours payés en espèces, tandis que d'autres fabricants les payent souvent en nature.	Il serait difficile de préciser la mesure de l'influence que l'établissement de l'atelier a exercée sur l'industrie locale; toutefois, l'institution est favorablement envisagée; le travail qu'elle procure et les salaires qu'elle met en circulation contribuent au bien-être de la ville, en font désirer le développement et la prospérité. Au reste, les ouvriers qui y sont employés se conduisent irréprochablement, et l'on constate une amélioration dans la position de la plupart d'entre eux.	Non. M. Jacquet, fabricant à Bruxelles, qui a érigé l'atelier-modèle de Lokeren, possède au rez-de-chaussée du bâtiment qu'il a fait construire à cette fin, de beaux ateliers pour la fabrication des cors-ets sans couture, d'étoffes pour parapluies, des coutils en coton d'introduction nouvelle; ces ateliers réunis, font un ensemble réellement important.

SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore ?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux ou se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1884.	PART CONTRIBUTIVE		
							de L'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de LA COMMUNE ou du BUREAU de Bienfaisance.
<b>LOKEREN</b> (suite).	<p>Pour main-d'œuvre à des artisans de la ville de Lokeren, et pour fournitures diverses . . . . . 14,574 25</p> <p>Fr. 28,685 77</p> <p>Il est à remarquer qu'une dizaine de métiers n'ont été mis en activité que vers la fin de l'année et que, partant, ils n'ont contribué que pour une somme minime au montant des façons de tissage indiqué ci dessus.</p>								
<b>WETTEREN.</b> P. Vasseur. — COUJAGE DES VELOURS DE COTON.	<p>Comme pour les ateliers de teinture et d'apprêt des étoffes de soies, il est à remarquer que cet atelier, établi à Wetteren depuis 1851, n'est pas destiné à procurer du travail à un grand nombre d'ouvriers; il a pour objet spécial de compléter une autre fabrication, celle du tissage des velours de coton; tous les fabricants du pays peuvent y envoyer leurs tissus; l'entrepreneur est un ancien contre-maître d'Amiens; il travaille à façon et d'après les procédés des fabricants de cette ville, donne des indications relatives au tissage des velours aux personnes qui en font la demande, et doit former des ouvriers coupeurs.</p> <p>La fabrication des velours de coton, introduite dans la province par les ateliers d'apprentissage, est aujourd'hui exploitée par plusieurs industriels; elle a atteint une grande perfection; mais elle n'a pas pris beaucoup de développement, la consommation en étant restreinte. Cependant, on reproche depuis quelque temps au sieur Vasseur, l'entrepreneur de l'atelier dont il s'agit, de ne pas suffire aux commandes qui lui sont faites, et ce dernier n'est pas encore parvenu, en effet, à former un nombre suffisant d'ouvrières coupeuses, pour pouvoir servir régulièrement les fabricants. Il y a lieu de l'activer à cet égard et j'en ferai l'objet de mes soins spéciaux.</p>				Pour celui de M. Vasseur.	525	525		
<b>LEDE</b> (atelier de M. P. Derche).	<p>L'atelier-modèle d'apprentissage érigé à Lede, au mois d'avril 1848, ne reçoit plus de subvention depuis deux ans; l'entrepreneur des travaux, M. V. Derche, fabricant à St-Josseten-Noodde, a même repris le local et le mobilier industriel que le Gouvernement avait mis à sa disposition, et il a fait aussi l'acquisition de la propriété sur laquelle l'atelier se trouve établi et qui appartenait au bureau de bienfaisance de la commune de Lede. Cette prospérité est d'autant plus remar-</p>	<p>Il ne serait guère possible de préciser les résultats que l'on peut attendre encore de l'atelier existant à Lede; ces résultats pourraient être très-importants. Il est positif, en effet, que l'industrie qu'il y a localisée est prospère, et peut être comprise au nombre de celles qui sont susceptibles de développement. Elle pourrait,</p>	<p>Basins et mousselines brodés aux métiers-plumetis, connus généralement dans le commerce sous la dénomination d'articles de St-Quentin, de Tarare et de St-Gall, et servant de bandes et de fonds de bonnets, de manchettes, de colletteries, etc.</p> <p>Cette fabrication</p>	<p>Les produits se placent facilement à l'intérieur du pays et à l'étranger.</p>	Pour celui de M. V. Derche, fabricant à St-Josseten-Noodde.				

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
<p>Dans l'intérieur de ses ateliers à Lede, le fabricant occupe : 89 tisserands de 17 ans et au dessus; 6 ouvriers à la journée; 57 enfants de 10 à 17 ans; 23 ouvriers adultes (découpeuses, imprimeuses, trameuses). Celles-ci sont</p>	<p>4 tisserands; 11 femmes. 15. Il distribue, en outre, du travail à un nombre considérable de festonneuses et de brodeuses, habitant d'autres localités de la province. Leur nombre s'élève</p>	<p>Le salaire varie de 20 c. à fr. 1-50 par jour. Ce dernier salaire est celui d'un tisserand expérimenté; la moyenne est de 1 fr. par jour. La moyenne du salaire des femmes et des enfants revient à environ 40 c. Le total des</p>	<p>Non; le fabricant pense que l'on en détourne les ouvriers.</p>	<p>500</p>	<p>Depuis leur sortie, les uns sont employés dans d'autres fabriques, ou aux travaux de l'agriculture; les femmes sont plus spécialement occupées à la fabrication de la dentelle, qui leur rapporte un salaire plus élevé.</p>	<p>Oui, car avant la création de l'atelier les ouvriers ne gagnaient rien ou presque rien. Les cultivateurs paraissent avoir augmenté aussi leurs salaires.</p>	<p>Il n'y avait plus, à proprement parler, d'industrie locale à Lede; il y restait seulement quelques tisserands de toile. La fabrication de l'atelier s'est substituée à l'industrie perdue. L'atelier a favorablement influé sur le bien-être matériel de la localité; car non seulement il a procuré de l'ouvrage à ceux</p>	<p>Un fabricant de Gand exploite le même genre de travail.</p>

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier et quels résultats a-t-il amenés?	Quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'exercice 1854.	PART CONTRIBUTIVE		
							de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de LA COMMUNE ou du bureau de bien-faisance.
LEDE (atelier de M. l' Derche) (suite).	<p>quable que l'industrie qui a été introduite dans cet établissement était nouvelle pour le pays et que les difficultés à vaincre étaient nombreuses. Il ne sera pas sans intérêt de donner quelques explications à cet égard : à l'époque de l'érection de l'atelier, la population ouvrière de Lede était notoirement dans l'état le plus misérable. Le travail lui faisant complètement défaut, elle ne trouvait sa subsistance que dans le vol, le maraudage et la mendicité. Soumise à toutes les conséquences d'un pareil régime, elle portait, en outre, en elle le germe de maladies dange-reuses. C'est dans une classe ainsi éprouvée qu'il a fallu recruter les ouvriers à instruire et à former au tissage au plumetis, travail assez ingénieux dont ils n'avaient aucune idée, et dans lequel il s'agissait néanmoins, pour le fabricant, sous peine de mécompte, de les amener promptement à pouvoir soutenir la concurrence des habiles producteurs de France et de Suisse.</p> <p>L'épreuve sous ce rapport devint bientôt encourageante, mais une autre difficulté se montrait plus rebelle; les individus avaient perdu toute habitude d'ordre et répugnaient à la discipline de l'atelier. De longs efforts furent nécessaires pour les y assujettir. Aujourd'hui ils travaillent régulièrement et s'ils sont loin de vivre dans l'abondance, ils se trouvent du moins dans une position satisfaisante comparative-ment à ce que celle-ci était il y a cinq ans.</p> <p>Une autre circonstance heureuse s'est présentée : un éta-blissement pour la culture de la betterave et la fabrication de sucre s'est élevé à Lede, il y a deux ans; il a augmenté le tra-vail, de sorte que les ouvriers pauvres de cette commune sont assez généralement occupés.</p>	<p>dans ce cas, faire de cette commune qui compte plus de 4,000 habitants et dont la situation topographi-que est très-avanta-geuse, un centre in-dustriel comme S'-Gall et Tarare. Mais il faudrait pour cela l'union de toutes les conditions convergentes, et c'est ce que l'état des choses ne permet guère d'es-pérer. Pour que le fa-bricant pût aspirer à mieux qu'à la consoli-dation de ce qu'il a créé, il faudrait que l'administration locale et les habitants nota-bles joignissent à ses efforts l'effet moral de leur appui sympathi-que, au lieu de laisser l'intérêt privé les amoindrir dans l'ap-préciation publique jusqu'à rendre celle-ci généralement peu fa-vorable à l'entreprise. Il faudrait aussi qu'ils aidassent à relever l'ate-lier dans l'opinion ouvrière. S'il est, en effet, de fait qu'on y a admis des pauvres tom-bés bien bas, leur réha-bilitation devrait être envisagée comme un service rendu par le fabricant à la commu-ne. Il n'y a, pour les ouvriers dont les be-soins sont restés moins pressants, pas de dés-honneur à être associés au même travail, et les préventions qui les en-éloignent devraient être combattues par ceux que leurs rela-tions journalières met-tent le mieux à même d'exercer une influence sur eux.</p>	<p>est surtout remar- quable par la per-fection du tissage, la variété des des-sins et les disposi-tions des tissus. M. Derche a bien voulu déposer entre mes mains un al-bum d'échantillons de son industrie, renfermant plus de 100 articles divers.</p>						

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
<p>indispensables à l'atelier, attendu que les jeunes garçons qui pourraient faire leur ouvrage sont défaut; d'ailleurs ces derniers apprennent à tisser dès que leurs forces le permettent.</p> <p>Soit ensemble 155 ouvriers et ouvrières, non compris les employés et surveillants.</p>	<p>parfois à plus de 1,200; mais, en général, elles ne s'occupent de ce travail que dans leurs moments perdus.</p>	<p>façons payées aux ouvriers de l'atelier de Ledé, s'est élevé, pendant 1855, en chiffres ronds, à 53,000 francs.</p> <p>On peut remarquer ici qu'à la campagne les ouvriers saisissent volontiers tous les jours de fête p<sup>r</sup> chômer; ils ne travaillent guère plus de 260 jours par an, ce qui réduit notablement leur revenu.</p> <p>Les étoffes tissées occasionnellement d'autres manipulations, notamment le festonnage, que le fabricant fait exécuter dans les villages des environs de Gand et pour lesquelles il a payé en 1855 la somme de 25,000 francs.</p> <p>Les ouvriers blanchisseurs et apprêteurs qu'il emploie dans son établissement à St-Josseten-Noode lui coûtent 8,000 fr., et ses commis et contre-maitres 7,000 francs; de sorte que le total de ses débours annuels s'élève à 75,000 francs.</p>					<p>qui en étaient privés; mais la circulation de leurs salaires qui, comme nous venons de le voir, s'élève annuellement à une somme notable, favorise directement le commerce de détail et le travail des artisans de la commune.</p> <p>Sous le rapport moral, cet établissement s'est toujours trouvé dans des conditions défavorables, à cause du dénûment et de la démoralisation des ouvriers des deux sexes qu'il a fallu y admettre, et il a même trouvé, pour cette raison, des détracteurs assez nombreux. Cependant, depuis six ans, il n'y a eu, à la connaissance de l'industriel qui le dirige, que trois condamnations pour vol, dont un commis ailleurs. On ne signale, non plus, qu'un seul acte immoral, se rapportant aux relations qui s'établissent partout entre les deux sexes. Encore, le principal coupable n'était-il pas ouvrier. Ce fait commis en dehors des ateliers a été néanmoins puni sévèrement par une admonition publique et par l'expulsion des deux coupables. Certes, on ne trouve pas là des raisons de s'inquiéter de l'agglomération du personnel qui fréquente l'établissement, et il est indubitable que si ce personnel avait continué à végéter dans le désencvrement, les désastres moraux, tout en échappant plus facilement à l'attention, eussent été bien autrement déplorable. Au surplus, tous les efforts propres à améliorer l'ouvrier, à l'habituer à l'ordre et à la prévoyance sont constamment poursuivis. M. Derche s'occupe en ce moment d'établir, avec le concours de l'administration, une école où ses jeunes travailleurs puiseront des notions de morale et d'instruction primaire. Il a constitué des rentes</p>	



Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Combien d'ouvriers travaillent à domicile pour le compte de l'entrepreneur?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission d'ouvriers à l'atelier est elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés dans l'atelier depuis l'origine?	Que sont devenus ces ouvriers depuis leur sortie?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière visible sur l'industrie locale? A-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation, du bien-être général, etc.?	S'est-il formé, notamment dans la commune ou les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
10 du sexe masculin et de l'âge de 15 à 55 ans.	52	Fr. 1-10.	Non.	76	Ils travaillent pour la plupart à domicile.	L'atelier a relevé les salaires des tisserands qu'il a formés, mais il n'a pas eu assez d'importance pour avoir le même effet à l'égard d'autres ouvriers.	<p>viagères sur la caisse générale de retraite, en faveur de six de ses tisserands qui se sont le plus distingués par leur travail et leur bonne conduite.</p> <p>Une société de secours mutuels existe aussi parmi les ouvriers de son établissement, depuis 4 ans.</p> <p>Il n'a pas, non plus, influé d'une manière sensible sur l'industrie locale. Cependant on apprécie les avantages matériels qu'il a produits parmi les tisserands de toiles des environs de Ninove. Il a contribué aussi à la moralisation et au bien-être des ouvriers, à qui il a donné le moyen de faire leur apprentissage.</p>	Non.

## RÉSUMÉ

### DU RAPPORT SUR LES ATELIERS DE LA FLANDRE ORIENTALE.

En récapitulant, nous voyons qu'il existe actuellement dans la province de la Flandre orientale :

- 5 ateliers pour la fabrication perfectionnée des toiles unies telles que : les toiles de toute qualité, servant à l'habillement, les toiles à l'usage des navires, les toiles à sacs, à bâches, à étamines, à emballage, etc.;
- 2 ateliers pour la fabrication des toiles ouvrées, damassées, linges de table, coutils, etc.;
- 1 atelier pour le tissage des batistes et linons;
- 2 ateliers pour la fabrication des fils dits de mulquinerie et servant au tissage des batistes et linons;
- 11 ateliers pour la fabrication d'étoffes diverses en pur coton, en pure laine, et de tissus mélangés de coton, de laine et de lin, tels que : basins et mousselines brodés au plumetis, genres S<sup>t</sup>-Quentin, Tarare et S<sup>t</sup>-Gall; cotonnettes; velours de coton; mérinos; étoffes pour robes, pour pantalons, gilets, etc.; châles genre d'Écosse, châles tartans, plaids; flanelles, baies; gilets brochés, cachemires, laine et soie, poils de chèvre; articles de nouveautés, tapis damassés; piqués, stores, rideaux et autres tissus à la Jacquart, couvertures de chevaux, etc.
- 2 ateliers pour la fabrication des tissus de soie;
- 1 atelier pour la teinture des soies;
- 1 atelier pour l'apprêt des tissus de soie;
- 1 atelier pour la fabrication des peluches de soie;
- 1 atelier pour le coupage des velours de coton;

---

27

---

Dans 22 ateliers les opérations industrielles sont entreprises à forfait et dirigées par des fabricants qui ont conclu à cette fin des conventions spéciales avec le Gouvernement.

Dans les 5 autres, elles se font, soit directement pour le compte des ouvriers, soit pour celui des industriels qui fournissent les matières premières, sans y être liés par contrat. Tous les ateliers indistinctement sont surveillés et administrés par des commissions instituées par le Gouvernement.

La plupart des ateliers-modèles sont la propriété des industriels, ou sont organisés de telle façon que l'intervention financière de l'État peut se restreindre à

mesure que leurs opérations se développent et prospèrent, et qu'ils pourront, par la suite, continuer leurs travaux sans aucune aide. C'est ainsi que déjà trois ateliers, ceux de Wetteren, de Ledegem et de Ninove, ne jouissent plus d'aucune subvention, et que les subsides accordés primitivement à d'autres ont été notablement réduits. Dans cette catégorie se trouvent notamment les ateliers établis à Sleydinge, à Bellem, à Alost, à Audenarde, à Lokeren, à Grammont, à Deynze, à Leupegem, à Eecloo et à Evergem.

Au contraire, les ateliers qui servent simplement d'écoles où les ouvriers sont admis à faire leur apprentissage, et dont les opérations industrielles ne sont pas entreprises par des fabricants qui y attachent leur position et leur avenir, ne peuvent nécessairement exister qu'à l'aide des subsides de l'État, de la province ou de la commune, puisque le travail des ouvriers-apprentis ne rapporte pas assez de bénéfice pour couvrir le salaire des ouvriers-instructeurs et les autres frais que réclame leur apprentissage. Cependant, les dépenses que ces ateliers occasionnent ne devront pas être appliquées, d'une manière permanente, aux mêmes localités. Ces ateliers pourront, dans un avenir plus ou moins rapproché, être transférés dans d'autres communes, où le besoin sera le plus pressant, lorsqu'ils auront accompli leur mission là où ils ont été primitivement érigés. Déjà l'on a pu entrer dans cette voie. L'atelier érigé à Grammont, en 1849, ayant rempli sa mission en cette ville, a pu être transféré à Nazareth, commune de 5,600 habitants, dont une grande partie se trouve sans travail et sans ressources par suite de la disparition du filage et du tissage des toiles. On pourra ainsi, sans augmenter les crédits que l'État et la province allouent actuellement en faveur de l'industrie, venir successivement au secours des localités qui se trouvent en souffrance et dont le nombre est encore considérable.

De toutes les mesures que le Gouvernement a prises pour ramener les Flandres à une situation normale, l'institution d'ateliers-modèles d'apprentissage et de perfectionnement était la plus importante et celle qui présentait les plus grandes difficultés d'exécution; création entièrement nouvelle, il n'était guère possible de leur assurer, dès le principe, une marche régulière; souvent même on manquait dans le pays des éléments nécessaires pour les constituer; d'ailleurs, les détails qui devaient concourir à leur succès étaient si nombreux, les besoins locaux auxquels il s'agissait de pourvoir, si divers et si pressants, les préjugés qu'il fallait vaincre si invétérés, qu'il n'était pas permis d'espérer que toutes les tentatives réussiraient également bien. Dans le nombre des entreprises, il fallait s'attendre à en voir échouer; mais, dans le doute même, ce n'était qu'à l'œuvre que l'on pouvait établir un jugement. Au terme des essais, ce n'est pas en isolant ceux qui ont le moins bien répondu à l'attente, mais en prenant les résultats dans leur ensemble, que l'on peut en déterminer sainement le caractère. Or, il est incontestable que les ateliers, malgré les circonstances défavorables dont ils ont été constamment entourés, ont parfaitement fait atteindre le but que le Gouvernement avait en vue.

En effet, l'industrie linière, la plus ancienne et la plus importante branche de travail des Flandres, était en pleine décadence, et tendait même à disparaître entièrement des provinces flamandes : les ateliers ont efficacement contribué à la raviver, en introduisant les meilleurs procédés de fabrication et en propageant l'emploi de l'outillage perfectionné.

Les tissus liniers se bornaient généralement aux toiles ordinaires, à teindre et à blanchir, confectionnées à l'aide de métiers défectueux; les ateliers ont enseigné la

fabrication des autres variétés de tissus de cette étoffe, et propagé l'emploi d'un matériel perfectionné dont l'usage n'était guère connu dans ces provinces.

Le filage et le tissage des toiles étaient les seules ressources sur lesquelles était basée l'existence de l'immense majorité des ouvriers industriels des Flandres. Les inconvénients et les dangers de cette pratique exclusive de la même industrie ne se sont que trop fatalement manifestés dans ces dernières années; une crise dans cette industrie a suffi pour plonger des populations entières dans la plus profonde misère, et même on a pu douter de la possibilité de faire revenir les provinces flamandes à une situation normale.

Pour prévenir de pareilles calamités dans l'avenir, les ateliers ont été appelés à diversifier le travail industriel; dans certaines localités, ils ont implanté des industries nouvelles, propres à contribuer à la richesse publique; dans d'autres, ils ont enseigné aux ouvriers réduits à l'oisiveté, des branches de travail déjà exploitées dans le pays, mais susceptibles de prendre un plus grand développement et de leur procurer des moyens d'existence. Les ateliers établis dans la Flandre orientale ont été fréquentés par environ 4,644 ouvriers et ouvrières de tout âge. Ces ouvriers ont reçu en général une instruction variée dans les divers modes de tissage; ceux qui ont quitté les ateliers d'apprentissage sont allés travailler à domicile ou dans les fabriques privées des villes; beaucoup d'entre eux sont capables de servir de contre-mâîtres ou d'ouvriers-instructeurs.

Les ateliers qui reçoivent encore une subvention ont occupé à l'intérieur des établissements, pendant l'année dernière: 619 tisserands, 499 fileuses; 301 autres ouvriers et ouvrières. A domicile, ils emploient directement au delà de 1,586 ouvriers et ouvrières.

Il est à considérer, d'ailleurs, que le plus souvent une industrie en amène accessoirement une autre: c'est ainsi que les métiers à plumetis, établis dans les ateliers de M. Derche, à Lede, et de M. Ceuterick, à Sleydinge, occupent parfois plus de 1,200 festonneuses, et nécessitent l'établissement d'un atelier de blanchiment et d'apprêt.

Les ateliers ont relevé les salaires; dans plusieurs de ceux où l'on exerce des industries nouvelles et dans d'autres où l'on a introduit les métiers et les procédés perfectionnés, notamment le tissage à la Jacquart, les salaires sont doublés et même ont augmenté dans une plus forte proportion.

Ils ont influé sur la prospérité publique; car ils ont réveillé l'esprit d'entreprise, démontré la possibilité de relever le travail industriel dans les Flandres, et provoqué la création d'autres établissements; les ouvriers qu'ils occupent, au lieu d'être à la charge des habitants aisés, raniment, surtout dans les localités où se sont formés des établissements nouveaux, le commerce de détail et le travail des artisans, par la circulation des salaires, qui s'élèvent annuellement à une somme considérable.

Les ateliers ont eu aussi des effets moraux très-appreciables; car ils ont efficacement servi à combattre la mendicité et le vagabondage; des autorités locales ont pu s'en servir comme d'un moyen de répression; des condamnés libérés y sont devenus des ouvriers honnêtes et laborieux; des jeunes gens livrés à une funeste oisiveté, les soutiens de leurs parents.

Aussi, ces institutions ont attiré l'attention de plusieurs gouvernements étrangers, et elles sont considérées par eux comme des modèles à suivre. Les rapports de plusieurs de leurs agents de retour de ces missions d'inspection, et rendus publics par leurs soins, en font foi.

Les budgets des dépenses des ateliers-modèles d'apprentissage de la Flandre orientale s'élèvent, pour l'exercice 1854, à la somme totale de 34,586 francs.

L'État y contribue pour . . . . .	fr. 27,666.
La province pour . . . . .	4,050.
Les communes et les bureaux de bienfaisance pour . . . . .	2,870 (1).

Les renseignements qui précèdent se lient au rapport sur la situation des ateliers, présenté aux Chambres législatives par M. le Ministre de l'Intérieur, le 28 août 1851, et à celui qui a été inséré dans l'Exposé de la situation de la Flandre orientale, pour l'année 1852, et qui a été distribué aux Chambres, sous forme de brochure.

Dans ce dernier travail, il a été établi que toutes les dépenses occasionnées par tous les ateliers d'apprentissage et de perfectionnement érigés dans la province se sont élevées, depuis le commencement de leurs organisation, en 1847, jusqu'au 31 décembre 1851, à la somme totale de fr. 555,865 18 c<sup>s</sup>, y compris diverses avances remboursables, faites à des industriels placés à la tête des ateliers, pour les aider dans leurs opérations, et montant ensemble à la somme de 150,200 francs.

Pendant les deux exercices suivants, les ateliers ont coûté la somme de fr. 72,608 81 c<sup>s</sup>, de sorte que, au 31 décembre 1853, la totalité des dépenses s'est élevée à fr. 608,473 99 c<sup>s</sup>.

L'État est intervenu dans cette somme pour . . . . .	fr. 554,823 81.
La province pour . . . . .	17,578 89 (2).
Les communes et les bureaux de bienfaisance, pour . . . . .	36,271 29.

#### *Écoles-manufactures et d'apprentissage, pour les jeunes filles et les femmes.*

D'après un relevé fait en 1840 par la *Commission d'enquête de l'industrie linière*, il existait en Belgique 280,596 femmes pour lesquelles le filage du lin à la main était le moyen d'existence principal. De ce nombre, 122,226 appartenaient à la province de la Flandre orientale; 98,583 à celle de la Flandre occidentale; 35,558 à celle de Hainaut; 16,730 à celle de Brabant, et le reste aux autres provinces du pays. Il y avait, en outre, un nombre considérable de femmes et de jeunes filles qui filaient pour les besoins du ménage ou seulement pendant quelques mois de l'année, et qui, dans les intervalles, trouvaient des ressources dans quelque autre branche de travail.

Déjà à cette époque, les fileuses de profession étaient réduites à la détresse; celles qui trouvaient encore de l'ouvrage ne gagnaient presque plus rien et étaient sans espoir d'un meilleur avenir. Dans la Flandre orientale seule, l'on devait donc se préoccuper non-seulement de venir au secours de 122,226 ouvrières, mais de

(1) Outre les locaux fournis, et les secours extraordinaires accordés aux ouvriers pour les mettre à même de faire leur apprentissage.

(2) La province a affecté le restant des fonds qui ont figuré dans son budget en faveur de l'industrie linière, à la distribution de métiers et d'outils perfectionnés.

trouver, en outre, des moyens d'existence pour la génération nouvelle. C'est alors que l'on songea à augmenter le nombre des écoles destinées à apprendre aux jeunes filles la fabrication des divers genres de dentelles; il en existait déjà 63 dans les villes et 21 dans les communes rurales : depuis 1840, on en établit successivement un grand nombre d'autres; l'État, la province, les communes et les bureaux de bienfaisance intervinrent pour une part dans les frais que nécessitaient ces institutions, et bientôt la confection de la dentelle remplaça partiellement le filage dans la plupart des localités. On peut estimer à plus de 40,000 le nombre des dentellières réparties aujourd'hui sur toute la surface de la province, et travaillant tant à domicile que dans les écoles.

Le plus grand nombre d'entre elles gagnent de 30 à 40 centimes par jour; cependant les bonnes travailleuses peuvent gagner jusqu'à un franc.

La fabrication de la dentelle est actuellement une source de richesse pour le pays, tant par le grand nombre d'ouvrières qu'elle occupe, que par les bénéfices qu'elle procure. Mais l'extension considérable qu'elle a si rapidement prise n'est pas sans présenter des inconvénients et même des dangers sérieux.

La dentelle étant un objet de luxe avant tout, cette fabrication a tout à craindre des caprices de la mode et des événements politiques; une crise dans cette branche de travail serait, pour les provinces flamandes, une calamité analogue à celle qui a frappé les fileuses.

Pour conjurer un danger toujours imminent, l'administration a, depuis 1848, successivement réduit les allocations de subsides en faveur des écoles instituées dans le but exclusif de donner un plus grand développement à l'industrie dentellière, et elle n'en accorde plus que très-exceptionnellement.

D'autre part, l'administration fait des efforts sérieux pour introduire d'autres industries dans les communes rurales à l'effet d'occuper les jeunes filles qui se trouvent encore sans travail : telles sont, notamment, les broderies en tout genre, la couture, le tricot, le festonnage, la couture des gants, la confection des fils de mulquinerie, etc.; ses efforts n'ont pas été stériles. Au commencement de 1854, on comptait approximativement, dans la province, 342 ouvriers et écoles-manufactures, renfermant une population de 22,246 ouvrières; 279 de ces établissements, comptant 16,674 ouvrières, s'occupaient encore exclusivement de la fabrication des dentelles; mais on pouvait constater en même temps que les 63 autres exerçaient aussi les branches de travail que nous venons de désigner, soit pour la totalité des produits, soit conjointement avec la dentelle. L'impulsion étant donnée, il faut espérer que les écoles-manufactures continueront dans cette bonne voie; qu'ainsi les crises, dans leur travail, seront à l'avenir moins à craindre, et que les salaires se maintiendront à un taux satisfaisant, tandis qu'ils seraient constamment menacés d'avilissement, si toutes les ouvrières devaient s'adonner exclusivement à l'industrie dentellière.

Des 342 écoles-manufactures mentionnées ci-dessus, 215 sont dirigées par des particuliers, 71 par des corporations religieuses ou couvents, 30 par des ecclésiastiques (curés, desservants, etc.), et 26 par des administrations locales, bureaux de bienfaisance ou des comités.

Précisons ici par un exemple les effets qui résultent de l'intervention du Gouvernement dans les affaires de cette nature. Par convention conclue le 25 février 1852, M<sup>me</sup> veuve Platteau s'engagea à ériger dans la commune de Schoorisse un atelier pour la confection de plusieurs genres de broderies, à diriger cet atelier par elle-

même et à donner du travail à domicile à mesure que les ouvrières seraient formées. Les jeunes filles de Schoorisse se trouvant sans aucune occupation et dans le plus triste dénûment, il fut stipulé aussi que M<sup>me</sup> Platteau leur fournirait les effets nécessaires pour pouvoir faire décentement leur apprentissage, ainsi que les outils dont elles avaient besoin pour travailler. A ces conditions, le Gouvernement lui alloua un subside annuel d'abord fixé à 500 francs, et qui, pour l'exercice courant, a pu être réduit à 250 francs. Conduites avec intelligence, les apprenties firent des progrès tels qu'au bout d'un an plus de cent d'entre elles furent capables de travailler à domicile. Celles-ci, à leur tour, communiquèrent leur savoir à leurs sœurs et à leurs amies, et bientôt la commune de Schoorisse vit ces filles, qui n'avaient fait jusque-là que mendier, se transformer en ouvrières habiles et courageuses. Ce n'est pas tout. Le bien s'étendit aux communes voisines, à Maercke-Kerkhem, à Etichove, à Leupegem, à Edelaere, à Nukerke, à Louise-Marie, à Segelsem, à Elst, à Eyne, à Lierde-S<sup>te</sup>-Marie, à Hoorebeke-S<sup>te</sup>-Marie, à Cruyshautem, à Oycke, à Petegem, à Caster (Flandre occidentale), à Audenarde, etc.

Aujourd'hui, 300 à 400 ouvrières, âgées de 10 à 30 ans, et appartenant à ces diverses localités, travaillent pour le compte de M<sup>me</sup> veuve Platteau, dont la maison est établie à Audenarde. Environ 250 autres brodeuses sont occupées pour le compte d'industriels qui ont entrepris, à son exemple, le même genre d'industrie. Elles font, avec une rare perfection, la broderie anglaise, le festonnage, le point de Venise et les broderies de Nancy. Aussi gagnent-elles un bon salaire, 50 centimes à un franc par jour; en moyenne 75 centimes. En supposant que de ces 650 ouvrières 400 seulement travaillent d'une manière continue, on trouve que, pour 300 jours ouvrables, leur salaire revient à un total de 90,000 francs. On peut se faire une idée des bienfaits que répand cette main-d'œuvre : des jeunes filles préservées de la misère et de la dégradation morale; des parents soutenus par leurs enfants; de petits cultivateurs, dont la position est si précaire depuis quelques années, mis en état de payer leurs fermages. Entre autres exemples, nous citerons celui d'une famille de ces petits cultivateurs composée du père, de la mère et de trois filles et habitant un hameau du nouveau village créé récemment sous la dénomination de *Louise-Marie*. Aux soins que réclament de leur part le ménage et la petite culture de leurs parents, ces trois filles joignent la broderie, et, en 1853, ce travail leur a rapporté une somme de 600 francs.

Nous sommes heureux de pouvoir constater aussi que les efforts de l'administration publique sont puissamment soutenus par les particuliers. M. Hègle, fabricant à Bruxelles, a introduit à Ninove, il y a déjà quelques années, la couture des gants. Aujourd'hui cette branche de travail a pris une extension importante en cette ville et dans les communes avoisinantes, notamment à Audenhove-S<sup>te</sup>-Marie, à Nederzwalm, à Eenaeme, à Alost, etc. Non-seulement nos fabricants de ganterie sont parvenus à pourvoir à la consommation intérieure, mais ils font des expéditions considérables à l'étranger.

Un autre fait à signaler comme un progrès industriel, c'est que des dames entreprennent elles-mêmes, soit par philanthropie, soit comme opération privée, la direction des travaux qui s'introduisent successivement dans les écoles-manufactures. Leur auxiliaire, à cet égard, est extrêmement utile, tant pour les soins qu'exigent la propreté et la confection des produits, que pour le bon goût, la nouveauté et l'élégance des formes qui doivent les caractériser. Nos ouvrières aban-

données à elles-mêmes ou à une direction peu soigneuse perdraient les branches de travail qui font aujourd'hui le bonheur de leur existence. Parmi les dames bienfaisantes auxquelles nous faisons allusion, M<sup>me</sup> De Kerchove-De Naeyer, à Bellem, doit être au premier rang. Elle a successivement introduit en cette localité, et propagé aux environs, la fabrication de la dentelle, le festonnage, la broderie en tous genres; elle a répandu parmi les ouvrières qui habitent autour de sa campagne une aisance relative, et des centaines d'entre elles lui doivent leurs moyens d'existence.

On conçoit aisément que parmi ces ateliers et écoles de travail, qui se sont multipliés dans les diverses localités des provinces flamandes, il en existe dont les conditions hygiéniques ou le régime intérieur laissent beaucoup à désirer. Il en est dont les locaux ne sont pas convenablement appropriés à leur destination; dans d'autres, le nombre des ouvrières est trop considérable, eu égard à l'espace qu'elles occupent; le peu d'air est vicié par l'encombrement; parfois, les jeunes ouvrières sont assujetties à un travail trop assidu et trop prolongé pour que, au bout d'un certain temps, leur santé n'en soit pas plus ou moins gravement altérée. Il faut bien l'avouer, des parents, pressés par la misère, imposent à leurs enfants, dès leur plus jeune âge, l'obligation de rapporter un salaire qu'ils ne peuvent gagner qu'au détriment de leur santé et de leur avenir. Il est même des localités où l'on ne se borne plus à exploiter ainsi le travail des filles; des garçons sains et robustes, et destinés plus tard aux rudes travaux des champs, sont condamnés au même régime, et exposés à y ruiner leurs forces physiques. Le désir de soulager momentanément la misère et de réprimer la mendicité a même porté des administrations locales à encourager un travail qui convient si peu au sexe masculin.

Préoccupé de cet état de choses, le Gouvernement a prescrit des mesures répressives pour les cas où les conditions hygiéniques d'un établissement deviendraient assez défectueuses pour menacer la salubrité publique. L'administration peut aussi contribuer efficacement à la régularisation du régime intérieur des écoles qui sont soumises à l'inspection ou aux visites de ses agents; mais il n'en reste pas moins un grand nombre d'institutions qui, par leur position complètement libre, échappent à son action bienfaisante.

Dans beaucoup d'écoles-manufactures, notamment dans celles qui sont tenues par les administrations locales, les ecclésiastiques et les corporations religieuses, les enfants reçoivent des notions d'instruction primaire et religieuse. Le Gouvernement fait toujours de cette instruction la condition de ses encouragements.

Les subsides alloués, en 1853, en faveur des écoles-manufactures, s'élèvent ensemble à la somme de 2,050 francs.

---

*École spéciale de dessin manufacturier et de tissage, à Gand.*

Cette institution mérite une mention toute particulière.

L'application des beaux-arts à l'industrie est une question qui grandit journellement et qui fixe vivement l'attention des esprits les plus éclairés et les plus compétents. L'Angleterre, pour conserver la position industrielle qui fait actuellement sa gloire, croit devoir prendre au sérieux la nécessité d'accroître les ressources de l'instruction professionnelle et d'étendre l'influence des sciences et des beaux-arts

sur l'industrie pratique. Les sacrifices qu'elle y consacre ne s'arrêtent pas à quelques milliers de francs, mais se comptent par millions. La France également, bien que le bon goût soit un des caractères dominants de son industrie, fait des efforts incessants pour généraliser et accroître encore, à cet égard, sa supériorité acquise.

En Belgique, l'exposition industrielle des Flandres, en 1849, est venue démontrer jusqu'à l'évidence la nécessité d'épurer le goût, d'améliorer les formes des dessins, dont dépend une partie notable de la valeur des produits, surtout de ceux dont on a nouvellement introduit la fabrication dans ces provinces. Depuis lors, l'exposition universelle de Londres a donné une nouvelle preuve que l'industrie belge, plus qu'aucune autre peut-être, est intéressée à se perfectionner sous ce rapport.

Pour remplir une lacune aussi importante, le Gouvernement a conclu un arrangement avec l'administration communale de Gand pour l'établissement, en cette ville, d'une école spécialement destinée à l'enseignement de la composition et de l'exécution des divers genres de dessin employés dans l'industrie manufacturière, notamment du dessin pour les impressions ou indiennes, le dessin pour les toiles damassées, les linges de table, les étoffes à pantalons, robes et gilets, les mousselines, stores, courte-pointes, les tapis, les châles, les damas en laine et coton, les broderies, les dentelles, les papiers peints, etc.

A ce cours en sera joint un autre, où les élèves apprendront les modes les plus rationnels et les plus économiques de tissage et de réalisation des dessins. Il comprendra :

- 1° La technologie des matières textiles ;
- 2° La mise en cartes et le lisage des dessins pour les métiers à la Jacquart, ainsi que le piquage des dessins pour les broderies ;
- 3° Le montage et la disposition des métiers pour les divers genres de tissus.

Ce dernier cours est non-seulement le corollaire du cours de dessin, mais il est destiné aussi à compléter les ressources que les élèves pourront trouver dans leur art, à leur sortie de l'école. Non-seulement ils seront dessinateurs de fabrique, mais ils seront capables aussi de servir de chefs d'ateliers, de contre-maîtres et de monteurs de métiers.

Le cours de dessin a été ouvert à la fin du mois d'août 1852. Un ancien élève de l'Académie royale de dessin de Gand, M. François Vandersyp, qui s'était rendu, depuis une dizaine d'années, à l'étranger, comme pensionnaire de la ville, pour achever ses études, a été rappelé de Paris par le Gouvernement pour être placé à la tête de l'institution comme maître-dessinateur. Son cours est actuellement fréquenté par 17 élèves qui, à peu d'exceptions près, ont fait les progrès les plus remarquables. Ce nombre ne peut être dépassé, à cause de la spécialité de l'enseignement, qui exige tous les soins du professeur.

Le cours de technologie et de tissage n'a pu, jusqu'ici, être complètement organisé. Cet enseignement étant entièrement nouveau pour la Belgique, il ne s'y est pas présenté d'homme capable de le professer immédiatement. Dans cette occurrence, le Gouvernement et l'administration communale de Gand ont offert à un ancien élève de l'École du génie civil de cette ville et professeur agrégé de l'enseignement moyen, des facultés de fréquenter les cours de théorie de fabrique qui se donnent au Conservatoire des Arts et Métiers à Paris, à Lyon, etc., et de compléter ainsi

son instruction, de manière à pouvoir ouvrir le cours qu'il s'agit de créer, dans un avenir aussi rapproché que possible.

Dans l'entre-temps, les élèves sont initiés aux divers cours de tissage par un contre-maitre habile.

L'école est établie dans les locaux de l'Académie royale de dessin de Gand, et peut être visitée par les personnes que l'objet intéresse.

Elle est placée sous la surveillance d'une commission composée de M. le Gouverneur de la province de la Flandre orientale, président; de MM. P. Rosseel et Ed. Jacquemyns, fabricants et membres du conseil communal de la ville de Gand, et de L. Vandewalle, inspecteur des ateliers-modèles d'apprentissage de la province, membres.

Le budget des dépenses de cette institution s'élève, pour l'exercice 1854, à la somme de fr. 5,927 50 c.

---

#### *Construction et distribution de métiers et d'outils perfectionnés.*

Une des premières mesures qui furent jugées nécessaires pour relever l'industrie linière des Flandres, fut de réformer et de perfectionner l'outillage des ouvriers. Depuis un temps immémorial, nos fileuses et nos tisserands employaient les mêmes outils, suivaient les mêmes procédés : les uns et les autres étaient traditionnels; on ne songeait point à les améliorer, puisque les Flandres avaient, jusqu'à un certain point, le monopole de l'industrie linière, et que ce monopole semblait, à la plupart des intéressés, à l'abri de toute atteinte.

Aussi, lorsqu'on vint annoncer aux ouvriers liniers qu'ils avaient dorénavant à produire plus et mieux dans un temps donné, à se munir d'autres outils, à redoubler d'efforts, on ne rencontra presque que des incrédules; très-peu de gens étaient assez clairvoyants pour se persuader que l'avenir de l'antique industrie flamande dépendait en partie de ces réformes. Le mal en s'aggravant faisait bien quelques conversions, mais cela ne suffisait pas : les préjugés invétérés de nos tisserands et de nos marchands en toiles, et la difficulté matérielle d'apprendre aux ouvriers à se servir des outils perfectionnés s'élevaient en obstacles à ce que l'on entrât sérieusement dans la voie des réformes indispensables à toute perspective de progrès : il fallut les ateliers d'apprentissage, l'expérience, les faits pour faire adopter l'emploi de la *navette volante*, au lieu de la *navette à la main*, du *temple à pression*, au lieu du *temple à picots*, les *peignes en acier* au lieu des *peignes en roseau*, des *battants* assez forts pour pouvoir tisser à *un coup*, au lieu de battants légers qui n'enfonçaient la trame dans la chaîne que moyennant deux, trois et plus de mouvements.

Les préjugés ont aujourd'hui disparu, et le simple ouvrier, aussi bien que le fabricant, apprécie toute l'importance des outils et des procédés perfectionnés, pour la propagation desquels l'État et la province continuent de s'imposer des sacrifices. Les distributions des métiers et d'ustensiles sont combinées avec les travaux des ateliers d'apprentissage, de manière à en assurer le bon usage; en général elles ne se font qu'à titre de prêt, et au besoin, un contre-maitre adapte les ustensiles aux métiers anciens et les surveille.

Les dépenses allouées pour cet objet sur les fonds de l'État s'élèvent, pour les mois de l'exercice 1854, comme il suit :

Distribution d'ustensiles divers en faveur des ouvriers sortant de		
l'atelier de Cruyshautem . . . . .	fr.	2,000 »
Idem, de Grammont . . . . .		1,000 »
Idem, de Baelegem . . . . .		600 »
Idem, de Bellem . . . . .		300 »
Idem, de Schoorisse . . . . .		500 »
Idem, de Leupegem . . . . .		250 »
Idem, d'Eccloo. . . . .		200 »
Idem, à divers. . . . .		500 »
TOTAL . . . . .		fr. 5,350 »

De son côté, la province alloue la somme de 2,750 francs pour salarier des contre-maitres qui sont chargés de l'organisation du travail à domicile, du montage et de l'appropriation des métiers, de la surveillance des travaux, etc.

L'introduction d'industries nouvelles dans la province a amené naturellement l'emploi de métiers, d'outils et de procédés qui y étaient jusque-là restés inconnus. Les nouveaux genres de toiles, les mousselines et basins brodés au plumetis, les mérinos, les nouveautés en laine et en coton, les soieries, etc., ont exigé un outillage spécial, dont les premiers modèles nous sont venus de l'étranger. Nos fabricants et nos artisans ont soumis ces modèles à des analyses basées sur la pratique, et aujourd'hui ils les construisent et les manient avec supériorité. Il est même des artisans qui sont parvenus à se créer une position à l'aide de la construction de ces métiers et outils et à se rendre très-utiles à l'industrie du pays. C'est ainsi que le sieur Vincent a établi à Alost un atelier pour la construction de toute sorte de métiers et de mécaniques employés dans le tissage à la Jacquart et dans celui des étoffes de soie, qui prennent tous les jours du développement. Nos fabricants devaient autrefois faire venir ces mécaniques de l'étranger, notamment de Roubaix et de Lyon. Le sieur Vincent leur offre l'avantage de se les procurer chez lui, à des conditions beaucoup plus avantageuses. Le Gouvernement a accordé à cet artisan un subside de 650 francs, pour l'aider à monter son atelier et à se pourvoir de l'outillage nécessaire.

En recourant à d'autres artisans, l'administration a pu apporter aussi une réforme importante aux *peignes*, instruments si essentiels du tissage. Dans l'ancien état de choses, des fabricants de peignes en *roseau* étaient établis dans presque toutes les localités où le tissage des toiles avait quelque importance : ils les louaient aux tisserands moyennant une rétribution déterminée pour chaque pièce de toile. Mais ces peignes avaient le défaut de coûter trop cher aux tisserands, de n'être pas assez solides pour pouvoir être employés dans le mode de tissage nouvellement introduit, et enfin, d'être confectionnés d'une manière tellement irrégulière que leur usage a contribué à faire perdre la renommée que notre ancienne fabrication toilière avait acquise pour sa loyauté. Pour combattre ce mal, le Gouvernement fit distribuer aux tisserands des peignes *métalliques*. Les anciens fabricants de peignes étant gravement lésés dans leur intérêt par cette mesure, usèrent de toute leur influence pour en neutraliser les bons effets, et ils réussirent en partie dans cette opposition. L'administration fit alors des conventions particulières avec quelques

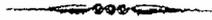
artisans intelligents habitant des centres de fabrication, notamment Cruyshautem, Oosterzeele, Meerbeke et Alost; elle les engagea à confectionner eux-mêmes les peignes métalliques, leur accorda des facilités pour se munir des machines et outils nécessaires, et les intéressa ainsi à la généralisation d'un perfectionnement qu'ils avaient combattu. Cet encouragement momentané fut si efficace qu'aujourd'hui l'intervention de l'administration n'est plus requise pour cet objet.

Le total général des dépenses faites pour les diverses mesures qui précèdent, s'élevait, au 31 décembre 1853, à la somme de fr. 126,637 08 c.

Gand, le 3 avril 1854.

*L'Inspecteur des ateliers-modèles d'apprentissage de  
la province de la Flandre orientale,*

L. VANDEWALLE.



(63)

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

---

**RAPPORT**

**SUR LES ATELIERS-MODÈLES D'APPRENTISSAGE**

**DE LA PROVINCE.**

---

SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés sous le rapport de la moralisation et du bien-être général et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements?	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1853.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de la COMMUNE.

**ARRONDISSEMENT**

<p><b>BRUGES</b> (atelier d'apprentissage de M. De Brabandere)</p>	<p>La situation de cet atelier est satisfaisante. Depuis le 2 mars 1832, la direction en a été confiée à M. De Brabandere, fabricant à Courtrai. Il est regrettable que cet industriel éprouve toujours de la difficulté à se procurer des apprentis en nombre suffisant, par les motifs que nous avons signalés à différentes reprises. Les ouvriers qui fréquentent cet atelier étaient pour la plupart des jeunes gens, que l'oisiveté aurait fini par démoraliser entièrement; disciplinés par le travail, ils deviennent de bons et utiles citoyens, sûrs, par le bon enseignement industriel qu'ils reçoivent, de trouver, après leur apprentissage de l'occupation à domicile ou dans d'autres fabriques, et de gagner ainsi honorablement leur vie. Cet atelier procure régulièrement de l'ouvrage à plus de 60 ouvriers et verse une somme de</p>	<p>26 métiers produisent la toile; 2 le linge de table; 4 la toile large de 1<sup>1</sup>/<sub>4</sub> pour draps de lits sans coutures; 4 les ceintures pour ecclésiastiques et 2 les cordes à broches. Ces deux derniers articles se font pour le compte de M. Lecour à Lille.</p>	<p>M. De Brabandere place beaucoup de ses produits dans le pays et fait sur une assez large échelle le commerce d'exportation.</p>	<p>Pour l'entrepreneur de l'atelier, M. De Brabandere.</p>	2,100	1,260	420	420
<p><b>BRUGES</b> (atelier-modèle de M. Reuver)</p>	<p>En 1848, M. Devos-Maes, fabricant à Uccle lez-Bruxelles, s'engagea à organiser à Gullegem, avec le concours de l'Etat, un atelier modèle ayant pour objet la fabrication des étoffes de laine pour châles et robes imprimés (genre St-Quentin). Cet atelier devait être porté, d'après une des clauses du contrat, à 50 métiers; diverses circonstances, et entre autres l'exiguïté du local, ne permirent pas à l'entrepreneur de remplir ses engagements. MM. Kauwers et C<sup>ie</sup>, industriels distingués, consentirent à se mettre en lieu et place de M. Devos-Maes, pour organiser cet atelier à Bruges, et pour porter effectivement, dans un bref délai, le nombre de métiers à cinquante. Cet engagement reçut une prompt exécution. Toutefois, l'absence d'un atelier d'impression convenable ne permit pas aux nouveaux entrepreneurs de fabriquer exclusivement des tissus de laine, mais il est juste de dire que plus de cinquante métiers fonctionnèrent sans interruption, jusqu'à l'expiration du contrat, époque à laquelle MM. Kauwers et C<sup>ie</sup> prirent la résolution, bien regrettable, de quitter Bruges. Sous la date du 15 mai 1852, une nouvelle convention intervint entre le Gouvernement et M. Daniel Reuver, par laquelle ce dernier s'engagea à compléter l'atelier d'im-</p>	<p>On y confectionne des gallaplâis, des casimirs en laine et coton, des étoffes dites: Montpensier, des châles barégés et des tissus en pure laine destinés à l'impression.</p>	<p>Les produits se placent avec une grande facilité dans l'intérieur. Si des complications politiques n'étaient pas survenues, on aurait déjà travaillé pour l'exportation et augmenté le nombre de métiers en activité.</p>	<p>Pour M. Reuver, fabricant à Bruxelles.</p>	6,000 ( <sup>1</sup> )	6,000	"	"

(<sup>1</sup>) La somme de 6,000 francs a été accordée spécialement pour indemniser l'entrepreneur des frais et dépenses que lui occasionne l'exploitation de l'atelier d'impression établi à Uccle lez-Bruxelles.

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier, et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale? S'est-il formé, notamment dans la commune ou dans les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
--	---	--	--	---	---

## DE BRUGES.

62, dont 58 tisserands de 14 à 45 ans; 5 débouillisseurs de fil, de 25 à 35 ans; 14 épouilleurs, de 11 à 15 ans, et 7 bobineurs, de 55 à 70 ans.	Ce salaire varie de 75 c. à fr. 2-50, d'après l'habileté et l'aptitude de l'ouvrier.	Non. Contrairement à ce qui arrive partout ailleurs, la classe ouvrière de Bruges ne montre en général ni empressement pour apprendre un métier, ni reconnaissance pour ceux qui distribuent du travail et des salaires parmi elle. Il faut un besoin pressant pour décider les adultes à entreprendre un travail sérieux.	200 au moins. Quelques-uns travaillent dans d'autres fabriques et à domicile, et beaucoup ont renoncé au tissage.	Oui. En vulgarisant les nouveaux procédés de tissage, d'après lesquels on obtient $\frac{1}{2}$ de travail en plus, le salaire a dû nécessairement augmenter dans la même proportion.	Cet atelier est le premier qui ait été créé à Bruges. Son influence a été heureuse. Trois autres ateliers, établis avec le concours du Gouvernement, et dirigés par MM. Reuver, Ardighetti et Rappard, ont bientôt été érigés. L'industrie privée n'avait ici que deux établissements : les fabriques de M. Dujardin et de M. J. Roels, cette dernière aujourd'hui exploitée par M. Falckenaece. L'essor donné à l'esprit d'industrie a été suivi d'effets réels. — C'est ainsi que Bruges compte en ce moment une filature de lin de 3,400 broches à M. Mamet. Cet industriel a lutté contre des obstacles de toute nature, et qui auraient fait reculer de moins zélés que lui. Son établissement est en pleine voie de prospérité. — Une fabrique d'étoffes blanches, telles que mousselines brodées, bandes indéplissables, basins, etc., a été érigée par M. Popp. — Une autre fabrique de toiles et d'articles fil et coton, créé par M. Marlier, et une fabrique de toiles et batistes par M. De Beir. — L'exemple a donc été ici des plus fructueux, et l'on doit d'autant plus se féliciter de ce résultat, dans une localité où l'on croyait impossible d'acclimater aucune industrie.
64, dont 52 tisserands de 14 à 55 ans et 32 épouilleurs de 10 à 12 ans.	Les ouvriers qui confectionnent des châles et autres articles de haute nouveauté gagnent 2 francs par jour; les autres de fr. 1-25 à fr. 1-50.	Il se présente journellement des ouvriers qui sollicitent l'entrée de l'atelier.	50. Ils travaillent dans d'autres fabriques ou à domicile.	Cet atelier est celui qui a le plus contribué à relever les salaires. Il y a des jeunes gens de 12 à 14 ans qui y gagnent 14 francs par semaine.	Ce qui a été dit à ce sujet de l'établissement dirigé par M. De Brabandere est applicable aux différents ateliers de Bruges.

NOM DE L'ATELIER	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés sous le rapport de la moralisation et du bien-être général et quels résultats peut-on en attendre en core?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements?	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1853.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'ÉTAT	de la PROVINCE	de la COMMUNE
<b>BRUGES</b> (atelier-modèle de M. Reuver) (suite)	<p>pression d'Uccle et a prendre sous sa direction l'atelier de Bruges et a y maintenir constamment en activité au moins vingt métiers, nombre qu'il augmentera successivement, à mesure du développement de son industrie</p> <p>55 métiers sont aujourd'hui en pleine activité. Cet atelier offre l'avantage d'initier les ouvriers à une grande variété de genres de fabrication, le salaire élevé qu'ils y obtiennent exerce une heureuse influence sur leur position matérielle. Il serait toutefois désirable que l'on donnât une plus grande extension à la fabrication des articles pure laine, destinés à l'impression. M. Reuver s'applique d'ailleurs à varier beaucoup ses produits et ne recule devant aucun sacrifice. Il imprime en ce moment sur orléans, paramatas, tulle, gaze, mousseline, tissus de laine et laine et coton, de très jolis articles de nouveauté, tels que voilettes, fichus, écharpes, robes à volants et à dispositions, tapis de tous genres, etc. Ces industries, pour lesquelles nous sommes tributaires de la France et de l'Angleterre, sont susceptibles de développement. Il convient d'ajouter que l'établissement d'Uccle est très-utile aux fabricants d'étoffes légères en laine et laine et coton.</p>							
<b>BRUGES</b> (atelier modèle de M. Rappard)	<p>Cet atelier a été organisé dans le but d'implanter dans les Flandres l'industrie de la rubanerie de soie pour chapeaux et casquettes, pour laquelle nous étions tributaires de l'Allemagne. A cet effet un contrat fut passé, sous la date du 7 mars 1850, entre le Gouvernement et M. Rappard.</p> <p>Les difficultés de l'apprentissage ont ralenti la marche de cet atelier, et empêché la complète exécution des engagements, toutefois cet établissement commence à progresser, l'entrepreneur, sur les observations qui lui ont été faites, a porté à 7 le nombre de ses métiers en activité.</p> <p>Dans le but d'occuper plus d'ouvriers et d'empêcher en même temps la perte de la matière première qui est très-chère, un métier est affecté, depuis peu, à la fabrication des rubans en fil de lin, l'apprentissage deviendra ainsi plus facile pour l'ouvrier et moins onéreux pour le fabricant.</p> <p>M. Rappard espère arriver ainsi en peu de temps à la mise en activité du nombre de métiers fixé par son contrat. Le résultat le plus important, celui de l'introduction d'une nouvelle industrie, est acquis, il resterait à désirer qu'elle pût prendre un développement plus considérable.</p> <p>Les droits élevés qui frappent à l'entrée les cotons des numéros employés dans cette fabrication, en paralysent en grande partie l'essor.</p>	La rubanerie de soie, et soie et coton pour chapeaux et casquettes	Cet article est d'une vente très-courante dans le pays, quelques spécialités de rubans, destinés aux chapeaux des planteurs, s'exportent en Amérique.	M. Rappard, fabricant à Bruxelles	(1)			

(1) Cet établissement ne donne lieu à aucune dépense. Les seuls avantages dont jouit M. Rappard consistent dans l'usage gratuit de huit métiers fournis par le Gouvernement et d'un bâtiment accordé par la ville de Bruges. (Note de l'inspection)

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier, et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale? S'est-il formé, notamment dans la commune ou dans les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
7 tisserands de 18 à 25 ans; 5 épouilleurs de 12 à 14 et une dévideuse de 23 ans.	L'ouvrier formé y gagne de fr. 1-50 à 2 francs.	Non, car il faut une grande patience et beaucoup d'aptitude pour se mettre au courant de la fabrication en question.	0. Il y en a qui travaillent en France; quelques-uns exercent leur métier dans d'autres fabriques.	Oui.	

SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés sous le rapport de la moralisation et du bien-être général et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements?	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1888.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de la COMMUNE.
<b>BRUGES</b> (atelier-modèle de M. Ardrighetti).	<p>La situation est bonne. Cet établissement a pris du développement; il compte aujourd'hui 14 métiers, qui produisent des devants de chemises. Chaque métier est muni d'un appareil de précision, au moyen duquel l'ouvrier peut exécuter, instantanément, sans fatigue et sans aucun dérangement, les plis de toute espèce et de toute largeur. Les tisserands qui ont travaillé dans cet atelier depuis son origine, ont acquis une telle aptitude qu'ils confectionnent avec facilité des tissus de lin de 5,000 à 6,000 fils en chaîne, au mètre. L'un de ces ouvriers, formé par M. Ardrighetti, est devenu contre-maitre et il dirige l'atelier avec ordre et intelligence.</p> <p>Plus les articles qu'on y fabrique seront connus et appréciés, et plus le fabricant sera appelé à augmenter le nombre de ses métiers. Cette progression nous paraît indubitable, en présence de l'extension que prend la fabrication des chemises confectionnées, pour l'exportation.</p>	Tissus en fil de lin à plis libres, pour devants de chemises d'hommes, toiles de lin et foulards, imitation des Indes.	Vente croissante à l'intérieur; exportation en Hollande, dans la Prusse rhénane, en Espagne, à Cuba et au Brésil.	Pour compte de M. Ardrighetti, qui a passé un contrat avec le Gouvernement.	2,400	1,800	600	"
<b>RUDDERVOORDE.</b>	<p>La bonne marche de cet atelier se maintient et les résultats que nous avons déjà constatés se perpétuent. Plus l'industrie prend d'extension dans cette contrée, plus le paupérisme perd du terrain. Si l'on se reporte à l'année 1847, époque où l'industrie était dans un état complet de décadence dans cette commune et où, dans le but de la relever, on confiait à un fabricant six métiers perfectionnés, qu'aucun tisserand ne voulait faire marcher, où, sur une population de 4,500 âmes, on comptait 1,700 individus secourus par le bureau de bienfaisance, l'on sera étonné du chemin qui a été fait depuis qu'un atelier fut organisé; ces résultats sont tels, que l'on peut prédire que Ruddervoorde deviendra par la suite un centre industriel important. Déjà des fabricants étrangers ont placé un dépôt de fils dans cette commune, et plus de 100 tisserands ont repris le métier à domicile.</p>	Des toiles de tout genre; des siamoises, des molletons, des cotonnettes, des étoffes pour pantalons, genre de Roubaix, des coutils, etc.	Les produits se placent avec facilité à l'intérieur.	Pour le compte de M. Van Eenoo, fabricant à Ruddervoorde.	1,700	1,020	340	340
<b>BEERLEM.</b>	<p>De création récente, cet atelier n'a pu faire encore tout le bien qu'il est appelé à produire: ses commencements sont cependant assez heureux pour bien augurer de son avenir. Il recrute ses travailleurs parmi les jeunes gens de 14 à 18 ans, et il en forme de bons ouvriers qui n'ont plus rien de commun avec le bureau de bienfaisance, dont ils ont été si longtemps les obligés. L'exploitation de cet atelier est sollicitée, en ce moment, par un industriel qui s'engagerait à lui donner un plus grand développement, et à y faire fabriquer divers genres de tissus.</p>	Jusqu'ici on n'y a fabriqué que de la toile.	Les produits se placent dans le pays et avec avantage.	Spécialement pour compte de M. Van Eenoo, fabricant à Ruddervoorde; mais tous les fabricants sont admis à y faire travailler.	"	"	"	"

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier, et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale? S'est-il formé, notamment dans la commune ou dans les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
14 tisserands de 21 à 52 ans et 5 bobineurs de 40 à 60.	Les commençants gagnent 1 franc par jour. Les ouvriers formés travaillant à la pièce gagnent de 9 à 14 fr. par semaine.	Beaucoup d'ouvriers se sont présentés et demandent encore à entrer dans cet atelier.	17. Quelques-uns travaillent en France; mais le plus grand nombre tisse dans d'autres fabriques.	Évidemment. Le salaire que les tisserands y obtiennent en est une preuve irrécusable.	
35 tisserands de 12 à 25 ans; 15 épouilleurs de 10 à 12; 1 ourdisseur et 1 déboullisseur de fils.	De 75 c. à fr. 1-25 par jour, d'après le genre de travail, l'aptitude et l'habileté de l'ouvrier.	Oui. 35 jeunes gens sont inscrits et attendent avec impatience leur admission.	120. La plupart de ces ouvriers tissent à domicile.	Oui. Avant la création de l'atelier, la navette volante était inconnue dans cette commune, et le tisserand à la main gagnait à peine 25 cent. par jour.	Depuis la création de l'atelier d'apprentissage, un industriel a établi un dépôt de chaînes à Ruldervoorde, et l'entrepreneur de l'atelier y a érigé une teinturerie.
14 tisserands de 15 à 18 ans et 6 épouilleurs de 10 à 15.	De 35 à 75 centimes par jour. Dès que l'on pourra fabriquer des articles en coton et laine et coton pur, la journée de l'ouvrier augmentera.	Un grand nombre de jeunes gens sollicitent avec ardeur l'entrée de l'atelier.	18. N'ayant pas de métier, ces tisserands sont dans l'impossibilité d'exercer leur profession à domicile. La commission directrice est décidée à provoquer des mesures pour combler cette lacune.	L'organisation de l'atelier est de date trop récente pour se prononcer à cet égard.	Non.

NOM DE L'ATELIER	Quelle est la situation actuelle de l'atelier ? Quels résultats et il amènes sous le rapport de la moralisation et du bien être genre il et quels resultats peut on en attendre en core ?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier ?	Les produits trouvent ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation ? Indiquer les points principaux ou se font les placements ?	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier ?	Montant des dépenses de l'année 1883.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'ÉTAT	de la PROVINCE.	de la COMMUNE.

**ARRONDISSEMENT**

LEDELEDE	<p>Situation favorable Tous les métiers sont en activité. Degrèvement du bureau de bienfaisance, amélioration dans la situation financière de la commune, population occupée, et par conséquent plus morale, perfectionnements industriels, tels sont les résultats produits par l'atelier. Le nombre des apprentis déjà formés qui exercent leur métier, soit dans des fabriques, soit chez eux, dit assez combien l'influence de l'enseignement professionnel a été salutaire.</p> <p>On prélève à l'atelier de Lendelede 1 peu près <math>\frac{1}{3}</math> sur le salaire du tisserand, pendant tout le temps de son apprentissage, afin de pouvoir lui fournir un outillage perfectionné, pour travailler à domicile. Cette mesure, excellente en principe, sera plus généralement suivie, si elle n'avait quel quefois pour conséquence de décourager les jeunes tisserands, et de priver ainsi des familles entières de ressources dont elles ont encore un besoin trop pressant.</p> <p>Grâce aux bons résultats obtenus par l'atelier, l'impôt communal qui avait subi pendant les années calamiteuses, une augmentation de 2,500 francs, a été réduit au taux normal.</p>	On y fabrique (et exclusivement) la toile, aussi le salaire du tisserand s'en ressent. L'attention de la commission a été appelée sur l'utilité de diversifier les fabrications, et le contre-maître sera envoyé dans un autre atelier, pour s'y mettre au courant du système des matches.	Les fabricants ne font généralement pas connaître les points de placement de leurs produits.	Principalement pour M. Deroubaix, de Courtrai.	1,045	401	209	545
INGOYGHEM.	<p>Depuis la décadence de l'industrie linierie, les communes d'Ingoyghem, Dichte et Tieghem, qui sont limitrophes, étaient dans la position la plus déplorable, un grand nombre de familles se trouvaient forcement dans un état de misère et réduites à la plus affreuse misère. Dans ces circonstances, les autorités des communes dénommées s'entendirent pour solliciter l'érection d'un atelier d'apprentissage, qui fut décrétée le 23 avril 1850.</p> <p>Cette institution a eu pour résultat de ranimer l'espoir du tisserand et de procurer à quelques familles une amélioration sensible de position. Deux de ces familles ont spontanément renoncé aux secours qu'elles recevaient du bureau de bienfaisance. Un exemple récent, qui nous est fourni par la commission directrice, fera mieux comprendre que tout ce que nous pouvons dire, combien est puissante l'action du travail industriel sur le bien-être matériel et la moralité de l'ouvrier. Josse de Triemmerie, honnête métayer, avait abandonné le travail linier qui jadis marchait de pair avec la petite culture, il était dans un état affreux de détresse, chargé de dettes, sa seule vache était saisie par ses créanciers. Il était sur le point de devoir quitter sa petite exploitation, et la misère la plus profonde l'attendait. Son fils aîné ne se laisse pas décourager, il sollicite l'entrée à l'atelier, y est admis et en sort bientôt excellent tisserand, son frère l'y remplace, son aptitude en fait aussi un bon ouvrier. Par les soins de la commission directrice, ils sont mis à même de tisser chez eux des étoffes pour pantalons. Leur conduite est si exemplaire, leur courage, leur assiduité au travail sont tels, que les dettes de la famille sont payées, que l'aisance et le bonheur regnent désormais là où, il y a peu de temps, on ne voyait que la misère et le désespoir.</p>	Toile de tous genres et étoffes pour pantalons.	Inconnu.	Pour le compte de MM. Eggermont et Denis, fabricants à Courtrai.	910	312	188	450

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier, et que sont ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale? S'est-il formé, notamment dans la commune ou dans les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
--	---	--	--	---	---

**DE COURTRAI.**

18 tisserands de 14 à 18 ans et 3 épouilleurs de 11 à 15	L'apprenti gagne 50 cent, l'ouvrier formé de 70 cent à 1 franc	Oui En ce moment il y a 25 inscrits	170 La plupart travaillent à domicile, et quelques-uns en France	Depuis l'emploi des procédés perfectionnés, le salaire des tisserands y a augmenté au moins d'un tiers	Grâce à l'impulsion donnée par l'atelier, le travail à domicile, qui avait presque entièrement disparu, a repris dans des proportions considérables, pour compte de plusieurs fabricants qui ont des agents dans cette commune Une fabrique de toiles d'emballage y a été aussi établie depuis peu
12 tisserands et 4 épouilleurs de 12 à 18 ans	L'apprenti gagne de 50 à 40 cent par jour, l'ouvrier formé de 75 cent à fr 1-25	Les demandes d'admission, tant de la part d'anciens tisserands que de jeunes gens, sont considérables Ces derniers n'y sont admis que pour autant qu'ils fréquentent l'école communale	50 44 continuent à fabriquer des toiles à domicile et sont les soutiens de leur famille 2 ont abandonné le tissage 14 se sont ex-patriés en France, et 6 ont quitté l'atelier pour cause d'inconduite ou d'incapacité au travail	Depuis l'érection de l'atelier les salaires ont subi une augmentation de 15 à 25 p %	Non

SICR DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés sous le rapport de la moralisation et du bien-être général et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements?	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1883.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de la COMMUNE.
WAEREGHEM.	<p>La situation est satisfaisante, bien que l'atelier souffre un peu du ralentissement momentané de la fabrication.</p> <p>On a continué à introduire dans cet établissement les améliorations dictées par l'expérience. C'est à l'atelier qu'on est redevable de la conservation du tissage dans cette commune. Au moment de son érection, la plupart des métiers des anciens tisserands étaient inoccupés, aucun ne travaillait à la navette volante: aujourd'hui presque tous sont en activité et montés à l'instar de ceux de l'atelier. C'est donc à cet établissement que l'on doit une fabrication appropriée à la demande du consommateur et un travail mieux rétribué.</p> <p>L'effet moral n'est pas moins sensible; on rencontre infiniment moins de jeunes gens désœuvrés; l'ignorance tend à diminuer, parce qu'on admet de préférence à l'atelier les jeunes gens qui savent lire; pour ce motif les parents sont plus empressés à faire donner de l'instruction à leurs enfants. Le dimanche, les jeunes tisserands assistent en corps à l'office divin, et fréquentent l'école dominicale. Il serait à désirer que les développements de l'établissement fussent proportionnés à la population de cette commune, qui est de 7,000 âmes.</p> <p>Pour compléter les renseignements qui précèdent, nous reproduirons une partie du rapport présenté le 15 mai courant par la commission directrice de cet atelier: « On demande des tisserands de tous les côtés et le salaire est devenu une rémunération assez équitable du travail, depuis que la fabrication des étoffes de laine et coton, et fil et coton, tend à remplacer celle de la toile; il y a plus: des fabricants de Courtrai et un de Gand, s'offrent à établir un dépôt de matières premières dans la commune, pour que nos tisserands n'aient plus à se déplacer pour chercher de l'ouvrage chez le fabricant.</p> <p>« Sur 104 apprentis formés à l'atelier, 98 exonèrent totalement le bureau de bienfaisance des secours que celui-ci accordait à leurs ménages; 21 orphelins que l'administration communale était dans la dure nécessité de devoir abandonner à l'âge de 12 ans, faute de ressources, ont été arrachés à la misère et à la démoralisation, et placés à un métier qui leur permet désormais de pourvoir à leurs besoins.</p> <p>« Quelle différence avec la vie de mendiant qu'ils menaient avant leur entrée à l'atelier. »</p> <p>A ces détails nous ajouterons quelques chiffres qui ne sont pas moins concluants:</p> <p>La commune de Waeregchem payait pour distribution de pains aux pauvres:</p> <p>En 1847, une somme de. fr. 6,613 70  En 1848, — . . . 6,354 60  En 1849, — . . . 6,101 09  En 1850, — . . . 5,553 85  En 1851, — . . . 5,445 75  En 1852, — . . . 2,000 »</p> <p>Le nombre des personnes qui ont reçu</p>	On y confectionne des toiles, des coutils et des étoffes pour pantalons (genre de Roubaix).	Les fabricants se chargent de l'écoulement de leurs produits et n'aiment pas, en général, de faire connaître leurs débouchés.	Pour MM. Catteaux-Gauquier, Catteaux frères, Félix Buyse et Henri Deroubaix de Courtrai, Deschamps et Ovelaeg de Deerlyk, et Velghed'Audenarde.	1,375	595	275	505

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier, et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale? S'est-il formé, notamment dans la commune ou dans les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
<p>24 tisserands de 14 à 18 ans, et 12 à 15 épouilleurs de 10 à 12 ans.</p>	<p>Le salaire de l'apprenti est de 25 à 50 c. par jour. Celui du tisserand formé, confectionnant de la toile, varie de 75 c. à 1 fr. L'ouvrier au courant de la fabrication des articles de Roubaix gagne de fr. 1-25 à fr. 1-50 par jour.</p>	<p>Oui. Il y a en ce moment 67 inscrits.</p>	<p>257. La plupart travaillent à domicile et un petit nombre en France.</p>	<p>Oui, et dans des proportions considérables. Avant la création de l'atelier presque tous les tisserands avaient abandonné leur métier parce que le salaire était très-bas (40 à 50 centimes).</p>	<p>Une fabrique de toiles à voiles et un établissement pour le créantage du fil viennent d'être érigés dans cette commune, par M. A. Van Robays.</p>

SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés sous le rapport de la moralisation et du bien-être général et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements?	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1853.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de la COMMUNE.
WAREGHEM (suite).	<p>des secours du bureau de bienfaisance s'élevait :</p> <p>En 1847 à . . . . . fr. 3,596            En 1848 à . . . . . 2,819            En 1849 à . . . . . 2,531            En 1850 à . . . . . 2,020            En 1851 à . . . . . 1,800            En 1852 à . . . . . 1,574</p>							
DESSELGHEM.	<p>Les événements politiques et la crise alimentaire pèsent un peu sur la situation de l'atelier; 124 tisserands ont fait leur apprentissage dans cet établissement et travaillent actuellement à domicile à la fabrication des toiles et des articles dits de Roubaix. L'aisance dont ils jouissent, et qui est le fruit de leur travail et de leur moralité, est d'un excellent exemple; aussi les demandes d'admission sont si nombreuses que la commission est obligée de faire agrandir le local servant d'atelier. La commune n'a pas hésité à s'imposer des sacrifices à ce sujet en vue des avantages que cet établissement procure.</p> <p>Au 1<sup>er</sup> janvier 1849, la commune de Desselghem comptait 260 ouvriers sans travail; au 1<sup>er</sup> janvier 1854, il n'y en avait plus que 50! Ces chiffres peuvent se passer de commentaires.</p> <p>La fréquentation obligée de l'école dominicale par les apprentis, et les idées d'ordre et d'économie, que la commission tâche d'inspirer aux jeunes ouvriers, produisent un excellent effet.</p>	Les toiles en fil de lin et les articles de Roubaix.	Les débouchés sont inconnus.	Pour MM. Denys et Catteaux frères, à Courtrai, et MM. Descamps et Ovelacy, à Deerlyk.	920	535	185	400
AVELGHEM.	<p>Diverses circonstances concoururent à paralyser la première organisation de cet atelier. Le 1<sup>er</sup> novembre 1852, il a été repris, par contrat, par MM. De Cock et Hofman d'Avelghem.</p> <p>Depuis lors, la situation s'en est progressivement améliorée, et aujourd'hui elle laisse très-peu à désirer. Sous le rapport de la moralisation et du bien-être matériel, il a été aussi fécond en heureux résultats que les autres établissements du même genre. Il a eu, de plus, cette conséquence favorable d'arrêter en grande partie l'émigration des tisserands, qui prenait, en 1852, des proportions formidables dans cette commune.</p> <p>Un des motifs qui s'opposent à ce qu'elle cesse entièrement, c'est qu'il arrive souvent que l'ouvrier sortant de l'établissement ne peut se procurer de métier; les ressources dont disposent les commissions directrices ne permettant pas de leur en fournir. Cette observation peut s'appliquer à un grand nombre de communes.</p> <p>Cet établissement se fait remarquer par l'ordre et la propreté qui y règnent; on n'y néglige rien, non plus, sous le rapport de l'hygiène, et tout permet d'espérer que cet atelier répondra entièrement aux vues du Gouvernement, d'abord en produisant des résultats en rapport avec les besoins de la localité, ensuite, en instituant un enseignement professionnel indispensable à sa nombreuse population ouvrière, enfin en dotant la commune de fabricants sérieux et actifs, capables de donner un large développement à leur entreprise.</p>	Étoffes pour pantalons en laine, coton et laine, fil et coton; molletons, coutils, etc.	Les produits se sont régulièrement vendus jusqu'ici à l'intérieur.	MM. De Cock et Hofman.	1,000	800	200	"

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier, et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale? S'est-il formé, notamment dans la commune ou dans les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
15 tisserands de 12 à 13 ans, et 6 épouilleurs de 10 à 12.	Les apprentis gagnent de 25 à 30 centimes, les tisserands formés de 1 franc à 1-25, d'après le genre de tissu, et l'aptitude de l'ouvrier.	Les demandes d'admission sont si nombreuses que la commission directrice de l'atelier se trouve dans la nécessité de solliciter l'agrandissement de l'atelier.	124 tisserands ont été formés, qui, à peu d'exceptions près, confectionnent à domicile des toiles et articles de Roubaix.	Évidemment. Cette augmentation peut être évaluée à $\frac{1}{5}$ au moins.	Aucune fabrique n'a été érigée jusqu'ici dans cette commune.
18 tisserands, et 12 épouilleurs de 10 à 15 ans.	L'apprenti gagne, terme commun, de 25 à 30 centimes; l'ouvrier formé de 1 fr. à fr. 1-35 par jour.	Oui. Ce qui le prouve c'est que 60 jeunes gens attendent avec impatience leur entrée à l'atelier.	Depuis la reprise de l'atelier, 36 ouvriers y ont été formés. Ils travaillent tous à domicile.	Oui, et dans les mêmes proportions que dans les autres ateliers où l'on s'est attaché à diversifier le travail.	Les entrepreneurs de l'atelier n'étaient pas industriels, et ils ne le seraient probablement jamais devenus, sans l'atelier. Il est à espérer que ces jeunes gens, doués comme ils le sont, d'activité et d'intelligence, doteront la commune d'un établissement en rapport avec son importance.

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés sous le rapport de la moralisation et du bien-être général et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements?	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1853.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de la COMMUNE.
SWEVEGHEM.	<p>Institué dans le but d'acclimater dans le pays la broderie suisse, cet atelier est en progrès, industriellement parlant; les broderies sont tellement bien finies, qu'elles méritent l'approbation des connaisseurs; aussi sont-elles recherchées, et les commandes nombreuses; cependant la perfection même du travail est un obstacle à l'extension de cette industrie en ce qu'elle maintient les produits à un prix très-élevé; le moyen d'augmenter le personnel toujours restreint des ouvrières, serait de multiplier les genres, et de ne pas s'attacher uniquement aux broderies de luxe, abordables seulement par les personnes riches, mais de travailler pour toutes les catégories d'acheteurs; d'autre part, cet atelier n'aura une utilité réelle, ne répondra complètement au but de son institution, que lorsque le travail sera organisé à domicile.</p> <p>Cet essai d'acclimatation d'une industrie suisse a d'ailleurs parfaitement réussi, et l'on peut désormais regarder ce genre de travail comme acquis à la Belgique.</p> <p>Les plus grands soins sont donnés à la moralisation et à l'instruction des élèves de l'atelier, qui se rendent deux heures par jour à l'école primaire des jeunes filles. Elles reçoivent également des notions d'économie domestique qu'une femme doit posséder.</p>	La broderie suisse, genre S'-Gall; la broderie au plumetis et la broderie anglaise.	Il paraît que les fabricants qui font travailler à Sweveghem, ont un débit facile de leurs broderies. Elles se placent surtout à l'intérieur; un envoi a été fait en Amérique; le résultat n'en est pas encore connu.	Le travail se fait pour un négociant de Bruxelles et pour une maison de commerce de Courtrai.	800	540	160	500
DEERLYK.	<p>Cet établissement marche parfaitement bien; aucun atelier n'a produit des résultats aussi remarquables; nulle part l'influence de l'enseignement professionnel n'a été plus fécond.</p> <p>C'est surtout dans les circonstances actuelles que l'on peut se rendre compte du bien que cet atelier a produit, en comparant la situation de 1846, 1847 et 1848 à celle d'aujourd'hui. Alors comme maintenant les subsistances étaient à un prix excessif, mais on voyait des bandes nombreuses de mendiants parcourir les campagnes; maintenant, ces mêmes individus vivent du fruit de leur travail. En 1847, on n'entendait plus le bruit des métiers, les tisserands découragés avaient abandonné le tissage; il n'en est plus ainsi aujourd'hui; il résulte d'un recensement fait au mois de décembre dernier par les soins de l'administration communale, que 485 métiers sont en pleine activité dans cette commune. Inutile de faire ressortir combien cette reprise inespérée du travail a influé sur la moralité et le bien-être matériel de la population ouvrière; citons quelques preuves à l'appui: les dépenses du bureau de bienfaisance s'élevaient, en 1849, à 11,477 francs. En 1852, ce chiffre ne montait plus qu'à 9,257 francs; le rôle supplémentaire d'abonnement était, en 1848, de 6,000 francs; pour 1852, il a pu être réduit à 3,200 francs; enfin, le nombre des enfants pauvres que la charité publique habille chaque année, pour le jour de la première communion, était ordinairement de 35 à 48; en 1853, ce nombre est descendu à 14!</p> <p>Les bons résultats obtenus par cet établissement ont engagé l'administration communale à ouvrir un second atelier.</p>	14 métiers produisent des toiles de tous genres, et 15 les articles de Roubaix. Il y a, en outre, dans un atelier spécial, 10 métiers occupés par de jeunes filles.	Les articles pantalons trouvent un débouché facile en Amérique.	Les toiles, pour M. Eggermont, de Courtrai, et les articles pantalons pour MM. Descamps et Ovelaey, fabricants, à Deerlyk.	1,505	695	510	300

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier, et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale? S'est-il formé, notamment dans la commune ou dans les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
27 jeunes filles de 12 à 20 ans.	Le salaire a considérablement augmenté; il est de 40 cent. pour les apprenties et de 70 cent. pour les ouvrières formées.	Les demandes d'admission ne sont pas considérables, à cause de la concurrence que les écoles dentellières font à cet atelier.	La plupart ont abandonné la broderie pour s'occuper des soins du ménage, parce qu'il n'a pas été possible jusqu'ici d'organiser le travail à domicile.	Non	Non.
20 tisserands de 12 à 14 ans, et 10 à 12 épouilleurs de 9 à 11 ans. Les 16 jeunes filles occupées apprennent à tisser et ont de 14 à 17 ans.	La stagnation momentanée des affaires exerce une fâcheuse influence sur le salaire, qui n'est plus que de 50 c. pour l'apprenti et de 75 c. à fr. 1-25 pour l'ouvrier formé. Avant la crise alimentaire beaucoup de tisserands gagnaient 2 fr. et plus par jour.	L'entrée à l'atelier est regardée comme une faveur. 72 jeunes gens sont inscrits en ce moment et attendent avec impatience le moment de leur admission à l'atelier.	250 Ces ouvriers tissent pour la plupart à domicile, soit des toiles, soit des articles en laine et coton pour compte d'autrui.	Au moins de 25 à 50 p %	Une maison de Roubaix, sous la firme Descamps et Ovelaeg, trouvant de bons ouvriers formés par l'atelier, est venue établir une succursale en cette commune, elle y a adjoint une teinturerie. Cet établissement occupe beaucoup de bras. Deerlyk ne profite pas seul de la situation favorable qui lui procure le travail, les avantages en réagissent sur les communes voisines, dont les ouvriers, stimulés par l'exemple et l'appât du salaire, trouvent aussi du travail par l'intermédiaire de ce nouvel établissement.

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés sous le rapport de la moralisation et du bien-être général et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux ou se font les placements?	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1855.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de la COMMUNE.
DERLYK (suite).	pour les femmes Des 12 métiers dont il se compose, 5 produisent la toile, 2 les siamoises et 5 les articles de Roubaix. L'administration, en érigeant cet atelier, a eu surtout en vue de diversifier le travail des jeunes filles, et de leur procurer une occupation plus favorable au développement physique, que le travail des dentelles. Ce nouvel établissement répond très-bien aux espérances qu'il a fait naître.							
THIELT (atelier-modèle de MM. Scheppers, frères).	<p>Le 8 juin 1847, une convention fut conclue entre le Gouvernement et M. Scheppers, fabricant à Loth, par laquelle ce dernier s'engagea à ériger à Thielt un atelier modèle de cinquante métiers, dans le but d'introduire dans les Flandres la fabrication des étoffes légères de laine pure et de laine mélangée, telles que, orléans, paramatas, stoffs, mérinos anglais, damas unis et façonnés, thibets anglais, etc.</p> <p>Il est incontestable que cet atelier a produit d'excellents résultats; en effet, au moment où la convention en question fut signée, notre pays était tributaire, pour la plupart des articles ci-dessus dénommés, de la France et de l'Angleterre. M. Scheppers a su, en peu de temps, se mettre à la hauteur de nos voisins; ce qui le prouve, c'est que ses produits n'ont pas tardé à trouver un écoulement facile et régulier.</p> <p>Son contrat étant échu le 8 juin 1855, le Gouvernement a contracté de nouveau avec MM. Scheppers frères, qui se sont engagés, 1° à maintenir cet atelier en activité pendant le terme de trois, six ou neuf ans à leur choix; 2° à fournir aux apprentis et aux ouvriers formés les matières premières, telles que la chaîne et la trame, et à se charger pour leur compte de toutes les opérations de l'atelier, et par conséquent du placement et de la vente des pièces qui y seront confectionnées; 3° à n'employer dans l'atelier aucun ouvrier étranger au pays, excepté les contre-maitres instructeurs; 4° à payer aux apprentis et aux ouvriers formés un salaire proportionné à leur travail et à leur habileté: ce salaire aura d'ailleurs pour base le taux fixé dans les ateliers libres; 5° ils s'engagent aussi à établir une caisse de secours mutuels pour les ouvriers de l'atelier; 6° à fournir à l'administration tous les renseignements qui pourraient leur être demandés; 7° à laisser visiter leur atelier, deux fois l'an, par M. le commissaire d'arrondissement et par l'inspecteur des ateliers d'apprentissage de la province; 8° à entretenir en bon état la partie du bâtiment mise à leur disposition.</p> <p>MM. Scheppers s'appliquent, non-seulement à soutenir la réputation de cet atelier, mais même à étendre ses bienfaits; ils augmentent graduellement le nombre de leurs métiers, et initient leurs tisserands à la confection d'une grande variété de produits.</p>	Thibets, lastings, étoffes légères en pure laine et laine et coton, robes (haute nouveauté), etc.	Les produits s'écoulent avec facilité dans l'intérieur. Quelques spécialités s'exportent en Allemagne.	Pour MM. Scheppers frères.	( <sup>1</sup> )	•	•	•

(<sup>1</sup>) Cet établissement ne donne plus lieu à aucune dépense. Les seuls avantages que MM. Scheppers obtiennent consistent dans l'occupation gratuite d'un local et dans l'usage de 25 métiers. (Note de l'inspection.)

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier, et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale? S'est-il formé, notamment dans la commune ou dans les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
<p>45 à 50 ouvriers de 18 à 35 ans. Il est probable que le nombre de tisserands sera considérablement augmenté; dans cette prévision, MM. Scheppers viennent de fournir aux ouvriers les plus exercés les ustensiles nécessaires pour les mettre à même de travailler à domicile.</p>	<p>De fr. 1 à fr. 1-50 par jour.</p>	<p>Oui.</p>	<p>Ce nombre est restreint, le travail à domicile n'ayant pu être organisé jusqu'ici sur une large échelle.</p>	<p>Oui; les salaires étaient devenus extrêmement faibles. Depuis la création de l'atelier, ils ont augmenté de 15 à 20 p. 100.</p>	<p>L'érection de cet atelier a contribué largement à l'extension qu'a prise la fabrication des tissus désignés et qui forment la fabrication de MM. Scheppers: à Thielt même, un établissement similaire a été érigé par MM. Devoldere et Vandevyvere; Roulers possède également plusieurs fabriques de ce genre.</p>

NOM DE L'ATELIER	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il atteints sous le rapport de la moralisation et du bien-être général et quels résultats peut-on en attendre en outre?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1895	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'ÉTAT	de la PROVINCE	de la COMMUNE
<b>THIELT</b> (Atelier d'apprentissage de M <sup>me</sup> Verleye et M <sup>r</sup> Van H. au celt)	<p>Cette situation déjà satisfaisante précédemment, s'est encore améliorée dans le but d'assurer la marche progressive de cette institution, et de diminuer les dépenses annuelles, une convention a été faite, sous la date du 2 mars 1895, entre le Gouvernement et la dame V<sup>e</sup> Verleye, fabricante de toiles et batistes, et le sieur Van Wanzele, à Thielt, à l'effet d'assurer à ces derniers l'exploitation industrielle de cet atelier.</p> <p>Les entrepreneurs sont obligés de tenir constamment en activité, pendant le terme de quatre ans, tous les métiers de l'atelier, et à maintenir l'école primaire y annexée, sous les auspices des instituteurs désignés à cette fin par M. le commissaire d'arrondissement ou par la commission de surveillance.</p> <p>Outre la fabrication des toiles qui y était seule enseignée autrefois, les entrepreneurs se sont engagés à faire fonctionner dans ledit atelier des batistes et des cotons en laine, fil et coton, et à fournir de l'ouvrage à au moins cinquante tisserands qui feront leur apprentissage à l'atelier, et qui réunissent les conditions voulues pour travailler à domicile.</p> <p>M. le Gouverneur, ou son délégué, a le droit d'exiger le remplacement des ouvriers qui auront travaillé pendant six mois dans l'atelier, par d'autres apprentis qui en solliciteraient l'entrée.</p> <p>Tous les industriels du pays, munis d'une autorisation de M. le Ministre de l'Intérieur, de M. le Gouverneur ou de M. le commissaire d'arrondissement, seront admis à visiter l'atelier.</p> <p>Cet atelier exerce une action bienfaisante sur la classe ouvrière, depuis son erection, 1,095 tisserands y ont été formés, tant de la ville de Thielt, que des communes de Denterghem, Leghem, Caneghem, Swevezele, Coolscamp, Vise-St-Bavon, Oyghem et Osselghem. Ces tisserands, qui étaient réduits à la misère, sont devenus, pour la plupart, d'utiles et laborieux citoyens.</p>	La toile unie	Les toiles et les articles en laine et laine et coton se placent dans le pays. Les nankins sont destinés pour l'Amérique centrale.	Spécialement pour le compte des entrepreneurs.	1,400 *	1,120 *	280 *	*
<b>ROULERS</b>	<p>Cet atelier est le premier qui ait été institué en cette province, et il a servi de modèle aux établissements similaires, il continue à marcher d'une manière très-satisfaisante. Un grand nombre de contre-maitres y ont été formés, qui dirigent aujourdhui, soit des établissements privés, soit des ateliers subsidés par l'État. Cette institution ne laisse passer aucun progrès sans se l'approprier, ce qui contribue à soutenir l'excellente réputation dont il jouit, et à lui mériter la confiance des fabricants, qui montrent beaucoup d'empressement à lui fournir de l'ouvrage. Les détails que nous présentons dans la colonne consacrée à constater l'influence exercée par les ateliers sur l'industrie privée, prouvent combien l'exemple donné par cet établissement a été heureux pour le développement du travail dans cette localité, qui est devenue un centre industriel très-important.</p> <p>Les ouvriers reçoivent, une heure par jour, l'instruction dans l'école primaire annexée à l'atelier, et M. le curé y donne une fois par semaine l'enseignement religieux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— à carreaux</li> <li>— damasser</li> <li>— à serviettes</li> <li>— de 1/4 pour draps de lits, sans coutures, siamoises, cotonnettes, galaplaids, orlans, paramatas, etc.</li> </ul>	La commission directrice ne connaît pas les points de placement.	Pour compte de plusieurs fabricants de la ville de Roulers.	2,010 *	1,016 36	358 78	654 80

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier, et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale? S'est-il formé, notamment dans la commune ou dans les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
48 tisserands de 14 à 25 ans et 12 épouilleurs de 10 à 15 ans.	L'apprenti gagne de 25 à 50 c, l'ouvrier formé de fr. 1-25 à fr. 1-50.	Oui. Un nombre considérable de jeunes gens sollicitent l'entrée à l'atelier.	1,095 Ces tisserands travaillent pour la plupart à domicile et quelques uns sont allés exercer leur métier en France.	Avant la création de l'atelier, le salaire était insignifiant, aujourd'hui il permet à l'ouvrier au courant du système des marches de pourvoir à tous ses besoins et quelquefois à ceux de sa famille.	Voir l'atelier dirigé par MM Scheppers.
63 tisserands de 14 à 50 ans, et 20 à 25 épouilleurs de 10 à 12 ans.	Le salaire de l'apprenti est de 50 à 50 cent par jour, celui de l'ouvrier formé, tissant de la toile, de 75 cent. à 1 franc. Le tisserand au courant du système des marches, ainsi que l'ouvrier qui tisse des toiles larges, gagne de fr 1-50 à fr. 1-75	Les demandes d'admission sont toujours considérables	850 Tous ces ouvriers, à peu d'exceptions près, travaillent à domicile pour compte de fabricants, quelques-uns remplissent, dans d'autres établissements, les fonctions de contre maître	Le salaire s'est accru de 15 à 20 p. % au moins	Nulle part l'esprit d'industrie ne s'est développé dans des proportions aussi vastes. Depuis l'érection de l'atelier, un nombre considérable d'établissements industriels ont été érigés à Roulers. Nous citerons les fabriques de MM Berlaumont aîné, Vervaecke-Vandekerkhove, Lenoir-Cannoot, Vandamme frères, Deys fils, D'Hont, Joseph Van Gheluwe, Soenen-Vandekerkhove, Delabeau-De Burges, Bonten-Holvoet, Latour Van Isacker, Moerman-Dobbels, Rodénbach-Mergaert, Rommelaere Van Hollebeke, Loontjens, etc; sans compter les fabricants qui ont entrepris la confection d'articles qu'ils ne fabriquaient pas avant l'érection de l'atelier. Roulers compte, de plus, quatre filatures qui sont en pleine activité et une en construction. Un tissage mécanique a été annexé à une de ces filatures.

NOM DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés sous le rapport de la moralisation et du bien-être général et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements?	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1885.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de la COMMUNE.
MOORSLEDE.	<p>La situation est des plus satisfaisantes. Le tissage, qui avait formé autrefois la principale ressource de la population ouvrière de cette commune, était passé à l'état d'industrie morte, et toutes les familles qui trouvaient naguère dans ce travail une honorable existence étaient condamnées au désespoir le plus complet, et, partant, à la misère.</p> <p>Un atelier d'apprentissage fut décrété le 19 mai 1849.</p> <p>On commença par mettre au courant les anciens tisserands qui n'étaient pas trop prévenus contre les innovations; après avoir formé ceux-ci, l'atelier fut ouvert à une masse de jeunes gens pauvres, de 12 à 18 ans. Cette jeunesse, moralisée par le travail, acquiert des sentiments d'honneur, et des habitudes d'ordre et de propreté.</p> <p>L'atelier de Moorslede se distingue par la diversité de ses produits et par son intelligente direction. Les bons résultats, que nous avons signalés à différentes reprises, non-seulement se perpétuent, mais s'étendent encore chaque jour.</p> <p>Les salaires des ouvriers répandent une aisance relative dans les familles, autrefois plongées dans le plus affreux dénûment.</p> <p>Le bien-être matériel n'est pas seulement l'objet de la sollicitude incessante de la commission directrice, leur amélioration morale la préoccupe également, et tous ses efforts tendent à former des ouvriers à la fois habiles et honnêtes. L'instruction religieuse et scientifique est donnée aux ouvriers, la première par les bons soins de MM. les vicaires de la commune.</p>	Toile de tous genres, cotonnettes, étoffes, matelas, serviettes, tissus pour robes en laine et coton, articles de Roubaix, etc.	La commission directrice ne s'occupe pas du placement des produits.	MM. Rodenbach-Mergaert, Tant-Verlinde, Haese, De Cock-Wattrelot, Vandermeersch, à Roulers, Rey aîné, à Bruxelles, Duquesnoy et Deny, à Menin, Raeckelant, à Moorseele.	1,560	816	272	272
CACHTEM.	<p>Cette commune fut dotée primitivement d'un atelier-modèle cantonal pour le dévidage et le numérotage du fil à la main, d'après le système déterminé par l'arrêté ministériel du 5 janvier 1849.</p> <p>On a formé dans cette école plusieurs contre-maîtres, et un grand nombre de jeunes filles de différentes communes y ont appris à confectionner avec une grande régularité les numéros les plus fins; ce succès obtenu, la commission a essayé la fabrication de la batiste, au moyen de fils confectionnés dans l'atelier; bientôt plusieurs tisserands ont été formés à ce genre de fabrication, et les premiers produits ayant dépassé toutes les prévisions, l'administration communale a sollicité du Gouvernement l'érection d'un atelier d'apprentissage pour cette industrie nouvelle. Outre la batiste, 3 ou 4 métiers produisent alternativement de la toile, des essuie-mains, des orléans, etc.</p> <p>Plusieurs anciens tisserands et des jeunes gens de 12 à 15 ans ont pu, ainsi, y faire leur apprentissage, de sorte que cet atelier, bien qu'établi sur une petite échelle, a été d'un grand secours pour la classe ouvrière, tout en contribuant à acclimater l'industrie des batistes.</p> <p>La commune de Cachtem possède un assez grand nombre de jeunes filles qui confectionnent à façon le fil de mulquinerie, pour plusieurs grands fabricants. Un de ceux-ci, M. Van Acker de Wevelghem, n'occupe pas moins de 1,200 fileuses qui sont répandues</p>	Toiles et batistes.	Débouchés inconnus.	Pour compte de MM. Maes-Vancampenhout, d'Issegheem, et Lamartyn, de Cachtem.	660	506	132	132

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier, et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale? S'est-il formé, notamment dans la commune ou dans les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
57, dont 42 tisserands de 14 à 20 ans, et 14 épouilleurs de 10 à 12 ans.	L'apprenti gagne de 25 à 50 c., l'ouvrier formé, de 1 fr. à fr. 1-50.	Oui: 50 jeunes gens sollicitent en ce moment l'entrée à l'atelier.	150. Ils travaillent à domicile, pour leur propre compte, ou pour celui d'un fabricant; quelques-uns ont émigré en France.	Avant la création de l'atelier, la navette volante était inconnue en cette commune, et les tisserands qui travaillaient d'après les anciens procédés ne gagnaient pas au delà de 50 c. par jour.	Non.
6 tisserands de 12 à 14 ans.	L'apprenti gagne, terme moyen, 50 cent. par jour; l'ouvrier formé 80 centimes.	Les demandes d'admission sont assez nombreuses: 13 jeunes gens de 12 à 14 ans sont actuellement inscrits.	20 tisserands ont fait leur apprentissage; ils travaillent à domicile pour compte de fabricants.	Cette augmentation n'est pas aussi sensible que dans les ateliers où l'on fabrique des genres plus variés de tissus.	Non.

SIBGE DE L'ATLIER	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés sous le rapport de la moralisation et du bien être général et quels résultats peut on en attendre en core?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements?	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1853.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'Etat	de la Province	de la Commune
<b>CACHTEM</b> <i>(suite)</i>	dans différentes communes de l'arrondissement de Courtrai, et qui gagnent de 50 à 50 cent par jour, il est juste de dire que ces ouvrières sont très exercées et qu'elles travaillent avec une grande assiduité. Depuis quelques mois, les marchands anglais recherchent le fil de mulquinerie et le payent fort cher.							
<b>RUYSSSELLEDE</b>	La situation de cet atelier s'est améliorée considérablement, depuis que le contre-maître est allé apprendre le tissage des articles croisés, à l'atelier de Deerlyk, et l'a mis en pratique dans cet établissement, cette innovation a eu pour résultat immédiat une augmentation de salaire, qu'on peut évaluer à un quart pour les ouvriers qui fabriquent ce genre de tissus. D'autre part, en étendant les connaissances industrielles du tissand, elle l'a mis à l'abri du chômage, trop fréquent pour celui qui ne connaît qu'un genre de fabrication. L'administration communale et les membres du bureau de bienfaisance apprécient les bienfaits du travail et s'entendent pour le faire prospérer, c'est ainsi que ces derniers accordent une prime de 50 centimes par semaine à chaque indigent qui entre à l'atelier. C'est là un exemple que nous nous permettrons de recommander à toutes les administrations qui veulent lutter avec succès contre le paupérisme et l'oisiveté.	La toile mécanique, et les articles pantalons, genre Roubaix	Les débouchés sont inconnus	Les toiles pour différents fabricants qui livrent le fil, les autres tissus se fabriquent pour compte de MM Descamps et Ovelacq, à Deerlyk	835	49 03	106 65	168 44
<b>WYNGHENE</b>	La situation de cet établissement est assez satisfaisante. On peut l'apprécier par la diminution successive des subsides accordés annuellement par la commune au bureau de bienfaisance. En voici le relevé En 1848, ce subside était de fr 17,254 35 En 1849, — 15,982 95 En 1850, — 14,477 71 En 1851, — 11,809 06 En 1852, — 11,545 61 En 1853, — 10,006 75 Malgré la crise alimentaire, la commune et le bureau de bienfaisance pourront, grâce à l'organisation du travail, pourvoir aux exigences du moment avec leurs ressources ordinaires et sans nouvelles charges pour leurs administrés. Le bureau de bienfaisance, une commission de fabrication et la commission directrice de l'atelier s'entendent, et ne négligent rien pour améliorer la situation de la classe ouvrière, tant sous le point de vue du bien être général que sous celui de sa moralisation. Nous sommes heureux de constater que leurs efforts sont couronnés de succès.	On ne s'occupe dans cet atelier que de la fabrication de la toile	Les produits se vendent régulièrement au marché de l'Inelt	Spécialement pour le compte d'une commission de bienfaisance	935	561	187	187
<b>MEULEBEKE</b>	Cette situation laisse peu à désirer. L'atelier de Meulebeke est un de ceux qui ont produit les plus heureux résultats sous tous les rapports. Pour qu'on puisse en juger exactement, nous laisserons parler la commission directrice. Voici comment elle s'exprime dans un récent rapport: « L'atelier a été créé en 1843, en 1848 il a été réorganisé et a reçu une plus grande extension,	Exclusivement la toile de fil mécanique	Les lieux de placement sont inconnus	Pour le compte de MM Tack freres, à Meulebeke	935	561	187	187

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe ?	Quel est le salaire moyen des ouvriers ?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée ?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier, et que sont ils devenus ?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires ?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale ? S'est-il formé, notamment dans la commune ou dans les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie ?
17 tisserands et 5 épouilleurs de 12 à 18 ans	Les tisserands formés, qui confectionnent des toiles, gagnent de 50 à 70 c, ceux qui tissent des articles pantalons obtiennent $\frac{1}{4}$ de plus	Oui Les demandes d'admission sont très nombreuses Le nombre d'inscrits est de 27	189 Tous, à l'exception de six, travaillent à domicile	Avant la création de l'atelier, le tisserand obtenait à peine un salaire de 50 c par jour	Non
12 tisserands, 1 ourdisseur et 2 bobineurs	L'apprenti gagne de 25 à 50 cent, l'ouvrier formé de 75 à 80 cent	Oui Il y a en ce moment 30 inscrits	134 Les uns travaillent à domicile pour leur propre compte, d'autres pour compte de fabricants, et ceux qui ne peuvent obtenir des matières premières reçoivent du fil par l'intermédiaire de la commission de bienfaisance	L'augmentation de salaire n'y est pas aussi sensible que dans les ateliers où le travail est diversifié	Non
15 tisserands de 12 à 18 ans.	L'apprenti obtient 50 centimes, l'ouvrier formé 1 franc par jour	Oui 57 jeunes gens sollicitent en ce moment l'admission à l'atelier	Ce nombre est de 157 Tous exercent leur métier à domicile, spécialement pour compte de M Tack	L'augmentation du salaire est de 15 à 20 p %	Oui Deux fabricants ont entrepris la confection des toiles depuis l'érection de l'atelier MM. Tack et Ph Alex Duprez Le premier travaille sur une très large échelle, les opérations du second sont plus restreintes

SICIL DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés sous le rapport de la moralisation et du bien-être général et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements?	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1853.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de la COMMUNE.
<b>MEULEBEKE</b> (suite).	<p>15 métiers perfectionnés d'après le système Pariet, pour le tissage de la toile, sont continuellement en activité; au delà de 500 tisserands y ont été formés; ceux-ci ont appris le métier à plus de 400 autres ouvriers, de manière qu'aujourd'hui plus de 700 individus, qui tous ont obtenu l'outillage nécessaire par les soins de la commission directrice, s'occupent sans chômage ni relâche de la fabrication de la toile au moyen du fil mécanique, qui leur est fourni avec empressement par cinq industriels, savoir: M<sup>M</sup>. Rey, à Bruxelles; Thibaut et Parmentier, à Iseghem; Debois, à Pitthem; et Tack, à Meulebeke.</p> <p>« Ces tisserands gagnent, en général et en moyenne, 1 franc par jour, et, chose digne de remarque, c'est que tous ces ouvriers, aussi bien que les 650 dentellières travaillant dans les cinq écoles industrielles établies dans la commune, se distinguent tous par leur moralité et une diligence exemplaire.</p> <p>« Ces résultats sont immenses, lorsqu'on considère le prix de ce travail; cependant il reste beaucoup à faire; 50 jeunes gens sont inscrits pour faire leur apprentissage, et attendent avec impatience leur admission à tour d'inscription. »</p>							
<b>SWEVEZELE.</b>	<p>Le nombre toujours croissant des métiers en activité est une preuve de la situation satisfaisante de cet atelier, qui a rendu d'immenses services à la population de cette commune. Ces services, appréciés par l'administration communale, l'ont engagée à développer encore l'action du travail et de l'étendre surtout aux femmes. A cet effet, un subside a été sollicité pour l'érection d'un atelier destiné à apprendre aux jeunes filles la couture des gants.</p> <p>Cette industrie, qui occupe dans la Flandre orientale un nombre considérable de jeunes filles, et qui procure un salaire raisonnable, nous paraît avoir de l'avenir. Déjà un fabricant s'est engagé à alimenter le travail de cet atelier, dont l'organisation ne se fera plus longtemps attendre.</p>	Les tissus en fil de lin, tels que toiles, serviettes et essuie-mains.	Inconnu.	Pour compte de plusieurs fabricants qui se chargent à leurs risques et périls du placement des produits.	955	560 31	180 76	187 03
<b>LICHTERVELDE.</b>	<p>Cet atelier se trouve, depuis quelque temps, dans une situation assez satisfaisante. Les résultats n'en ont pas été généralement aussi heureux que dans les autres établissements du même genre. Des métiers y ont chômé par intervalle, et le travail ne s'est pas toujours fait dans les conditions voulues. Il est vrai que la commission n'a pas été heureuse dans le choix de ses contre-maitres. Aujourd'hui, elle se déciderait à confier à un fabricant l'exploitation de l'atelier. Un industriel qui nous paraît offrir toutes les garanties désirables s'offre, sous certaines conditions, à se charger de cette entreprise.</p>	Toiles en fil de lin.	Inconnu.	Pour compte de plusieurs fabricants.	925	480 30	165 10	272 60

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier, et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale? S'est-il formé, notamment dans la commune ou dans les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
30 tisserands de 15 à 19 ans.	75 c. par jour.	Les demandes d'admission sont par continuation très-nombreuses.	114 tisserands ont été formés à l'atelier; tous travaillent à domicile, soit pour leur propre compte, soit pour celui de fabricants.	On peut évaluer l'augmentation à $\frac{1}{5}$ .	Non.
27 tisserands de 12 à 18 ans.	75 c. par jour.	Les demandes d'admission sont par continuation très-nombreuses.	248 tisserands y ont fait leur apprentissage, dont les $\frac{9}{10}$ au moins, travaillent à domicile.	Oui, mais d'une manière moins sensible que dans les autres ateliers.	Non.

SIÈGE DE L'ATELIER	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés sous le rapport de la moralisation et du bien-être général et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements?	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1883.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'ÉTAT	de la PROVINCE.	de la COMMUNE.
ROLLEGHEM-CAPPELLE.	Situation prospère; on s'attache, dans cet atelier, à former des ouvriers aptes à la fabrication des toiles fines, qui est, en grande partie, la spécialité de Rolleghem. Cet établissement a contribué largement à vulgariser les procédés perfectionnés de tissage et à relever le salaire. Sous le rapport de la moralisation, il n'a pas eu d'effets moins appréciables.	Toiles en fil de lin.	Inconnu.	Pour compte de trois fabricants qui fournissent avec empressement les matières premières.	650	500	150	150
OUCKENE.	La situation de l'atelier est des plus satisfaisantes. Primitivement on ne s'y occupait que de la fabrication de la toile, maintenant l'on y a introduit le tissage des articles Roubaix. Une grande émulation règne parmi les travailleurs. Ceux qui ont reçu leur éducation industrielle à l'atelier communiquent ce qu'ils ont appris à leurs frères et même à leurs sœurs; c'est ainsi que l'enseignement industriel se propage, et que le travail ramène l'aisance dans cette commune naguère si pauvre. On remarque que les élèves de l'atelier se distinguent par leur bonne conduite, leur courage et leur assiduité au travail.	Des articles de Roubaix et des toiles en tous genres.	Inconnu.	Les toiles se font pour compte de MM. Parmentier, et les articles pantalons pour celui de M. Debaere-Herbau d'Iseghem.	660	392 52	130 84	136 64
PITTHEM.	Cet atelier a produit de bons résultats, surtout si l'on considère qu'il a été un asile pour les nombreux enfants devenus orphelins à la suite de l'épidémie typhoïde qui a si cruellement frappé la population pauvre de cette commune. Ces enfants y ont appris un métier qui leur permet de pourvoir à leurs besoins. La commune est ainsi exonérée d'une lourde charge.	Tissus en fil de lin, tels que serviettes, essuie-mains, etc.	"	Le travail s'est fait jusqu'ici pour compte de l'hospice. Nous pensons que les bases sur lesquelles l'atelier est établi exigent que tous les fabricants soient admis à le faire travailler.	985	591	197	197
OOST-ROOSEBEKE.	Cette commune est une de celles où l'on a en le plus à lutter contre l'esprit de routine pour l'introduction des nouveaux procédés de tissage. Lorsque l'atelier fut institué, la commission directrice ne put déterminer aucun tisserand à y entrer; elle fut obligée d'offrir, outre les ustensiles perfectionnés, une prime de trois francs à chaque ouvrier qui se déciderait à se soumettre à l'apprentissage. Les préjugés étaient tellement invétérés, que quelques anciens tisserands seulement, en proie à la misère, consentirent à accepter ces conditions si favorables. Ces préventions tombèrent bientôt devant l'évidence des faits. La preuve, c'est que depuis l'érection de l'atelier, 256 tisserands y ont fait leur apprentissage; ils sont aujourd'hui les soutiens de leur famille et des membres utiles à la société.	On s'occupe exclusivement de la fabrication des toiles ordinaires.	"	Pour compte de plusieurs industriels.	960	414	158	158

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier, et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale? S'est-il formé, notamment dans la commune ou dans les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
7 tisserands de 12 à 18 ans.	Les ouvriers formés gagnent de 75 à 85 centimes par jour.	Oui. Il y a en ce moment 37 jeunes gens inscrits qui attendent avec impatience le moment de commencer leur apprentissage.	31. Tous, à peu d'exceptions près, sont devenus des ouvriers courageux et rangés, gagnant honnêtement leur pain et aidant même leurs familles du produit de leur travail.	Oui. On peut évaluer l'augmentation à 13 p. %.	Non.
6 tisserands et 12 épouilleurs de 12 à 15 ans.	L'ouvrier formé gagne de 80 c. à fr. 1-25 par jour.	L'entrée de l'atelier continue à être vivement sollicitée.	On peut évaluer ce nombre à 40; tous travaillent à domicile, et ils sont, à peu d'exceptions près, les soutiens de leurs familles.	Oui, de près de la moitié.	Non.
20 tisserands de 12 à 18 ans.	Le salaire moyen de l'ouvrier formé, est de 1 franc.	Les demandes d'admission sont très-nombreuses; elles s'élèvent en ce moment à 60.	Plus de 80 tisserands y ont été formés; presque tous travaillent à domicile.	Dans les mêmes proportions que dans les autres localités où des ateliers sont érigés.	Non.
8 tisserands de 12 à 14 ans.	L'ouvrier formé ne gagne pas au delà de 75 c. par jour.	L'admission à l'atelier continue à être vivement sollicitée.	236 individus y ont fait leur apprentissage, et travaillent à domicile pour compte de fabricants.	Dans les mêmes proportions que dans les autres localités où des ateliers sont érigés.	Non.

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés sous le rapport de la moralisation et du bien-être général et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements?	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1853.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de la COMMUNE.
WACKEN.	<p>Cet atelier fut primitivement établi, à titre d'essai, dans un petit local qui pouvait à peine contenir six métiers. Dès que l'administration communale fut convaincue des bons résultats de cette institution, elle n'hésita pas, malgré l'état obéré des finances de la commune, à construire à ses frais un bâtiment tout à fait convenable, et qui répond à toutes les exigences.</p> <p>Cet établissement a produit d'excellents résultats: il a vaincu les préventions qui existaient contre le nouveau mode de tissage; il a largement contribué à faire renaître l'activité qui régnait dans cette commune, avant la décadence de l'industrie linière.</p> <p>D'un autre côté, l'administration qui a dû, pendant les années calamiteuses, accorder des secours très-élevés au bureau de bienfaisance, ne désespère plus, de pouvoir avec le temps, ramener ces secours à un taux normal.</p> <p>Voici dans quelles proportions le subside a diminué :</p> <p>En 1840, il était de fr. 4,571-64            En 1850, — 4,457-58            En 1851, — 2,600-10            En 1852, — 1,904-59            En 1853, — 1,666-99</p>	Toiles, cotonnettes, printanieres et articles pantalons.	Les toiles se fabriquent pour l'exportation, et les autres tissus se placent dans le pays.	Pour plusieurs fabricants.	665	598 10	132 70	154 20
INGELMUNSTER.	<p>La situation de cet établissement continue à être favorable. La commission directrice, après avoir constaté avec bonheur les résultats obtenus par l'atelier sous le rapport industriel, s'exprime à peu près en ces termes :</p> <p>La meilleure charité est le travail : le travail rend l'homme utile à sa famille et à la société; ici l'atelier d'apprentissage répond entièrement au but de son institution, il tend à resserrer les liens de la famille, car l'enfant, le jeune homme, jadis à charge de parents déjà trop malheureux, en sont aujourd'hui les soutiens, et cessent de peupler les dépôts de mendicité.</p>	On s'occupe dans cet atelier de la fabrication de la toile.	Inconnu.	Le travail se fait pour compte de plusieurs fabricants.	935	561	187	187
STAEDEN.	<p>Cette commune est une de celles qui furent le plus frappées par le paupérisme. Le tissage qui avait fait autrefois sa prospérité, qui était la principale, sinon l'unique ressource de la classe ouvrière, avait pour ainsi dire cessé. La plupart des tisserands avaient abandonné leur métier. Dans le but de mettre un terme à l'oisiveté et au vagabondage, un atelier fut érigé en cette localité en 1848. L'esprit de routine fut bientôt vaincu; les anciens tisserands se mirent au courant des nouveaux procédés de travail, les jeunes gens les imitèrent, et bientôt l'heureuse influence de l'atelier se fit sentir dans les familles où le travail chassa la misère; ses effets réagissent aussi sur les finances de la commune. Voici dans quelles proportions le nombre des personnes secourues a diminué.</p> <p>En 1849, ce nombre était de 1,053            En 1850, — 716            En 1851, — 706            En 1852, — 687            En 1853, — 678            En 1854, — 390</p>	La toile constitue le seul genre de fabrication dont on s'occupe dans cet atelier.	Les produits se placent spécialement en France et en Allemagne.	Pour compte de M. Sibylle, fabricant à Staeden.	850	480 99	160 35	178 68

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier, et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier n'a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale? S'est-il formé, notamment dans la commune ou dans les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
10 tisserands de 12 à 15 ans.	L'ouvrier formé qui tisse de la toile gagne 75 c.; ceux au courant des tissus de coton obtiennent un salaire qui varie de fr. 1 à fr. 1-25.	Oui, plus de 20 jeunes gens sont actuellement inscrits.	75, travaillant presque tous à domicile.	La différence est de $\frac{1}{3}$ au moins.	Non.
12 tisserands de 12 à 15 ans.	L'apprenti gagne 56 c., l'ouvrier formé en gagne 70.	Les demandes sont aussi nombreuses que pressantes; en ce moment 300 jeunes gens briguent la faveur d'y être admis.	Il est de 227. Tous, à peu d'exceptions près, travaillent à domicile.	La différence peut être évaluée à 15 p. $\frac{0}{100}$ .	Non.
16 tisserands de 12 à 15 ans.	Il varie de 50 cent. à fr. 1-20.	L'admission à l'atelier est toujours vivement sollicitée par un grand nombre de jeunes gens.	213 ouvriers ont été formés depuis l'organisation de l'atelier. Tous, à peu d'exceptions près, travaillent à domicile, et quelques-uns exercent leur métier en France.	On peut dire, sans exagération, que le salaire s'est élevé de moitié.	Depuis la création de l'atelier, une fabrique de toile a été érigée dans cette commune.

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés sous le rapport de la moralisation et du bien-être général et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux ou se font les placements?	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1885.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de la COMMUNE.
STADEN (suite).	<p>Aussi le subsidé payé par la commune au bureau de bienfaisance, et qui s'élevait encore en 1849 à fr. 15,940 31 cent, fut réduit pour 1854, à fr. 8,293 60 c.</p> <p>Un autre résultat que cet atelier a produit dans cette commune et ailleurs encore, c'est de stimuler par l'exemple l'industrie privée. C'est ainsi que M. Sibylle, l'un des membres de la commission, s'est fait fabricant, et occupe depuis plus de deux ans, au moins 200 tisserands.</p>							
WEST-ROOSEBEKE.	<p>Les bons résultats obtenus dès les premiers temps de la création de l'atelier ont hâté son développement; le nombre de métiers, qui n'était que de 12, a été porté à 34; cette augmentation rapide indique assez la situation favorable de cet établissement. Plusieurs familles ayant retrouvé dans le travail les ressources qui leur faisaient complètement défaut, ont renoncé en tout ou en partie aux secours qu'elles recevaient du bureau de bienfaisance. C'est ainsi que la situation morale et matérielle de l'ouvrier se relève dans une commune où la misère a fait de très-grands ravages.</p>	Les tissus en fil de lin.	Inconnu.	Pour compte de plusieurs fabricants et spécialement pour M. Tant-Verlinde, fabricant à Roulers.	740	426	142	172
ARSELE.	<p>Lors de l'organisation de cet atelier, on commença par mettre au courant de la nouvelle méthode de tissage 151 ouvriers qui travaillaient d'après l'ancien système. Cette mesure eut pour conséquence immédiate d'augmenter leur salaire; plus tard, l'établissement fut ouvert aux jeunes gens désœuvrés qui ne connaissaient aucun métier et qui se trouvaient dans l'impossibilité d'en apprendre un, et bientôt l'oisiveté fit place au travail. Ce résultat eut pour effet de vaincre l'opposition que rencontrait dans cette localité le progrès industriel, d'améliorer la situation de la classe ouvrière et de diminuer les charges communales.</p>	La toile.	Inconnu.	Le travail se fait actuellement pr' compte de M. Declercq, agent de M. Rey aîné, de Bruxelles. MM. Buyse et Corselis, de Courtrai, y fournissent aussi des chaînes.	935	554 84	184 94	195 22
RUMBEKE.	<p>Cet atelier, qui se trouve dans une situation satisfaisante, a eu surtout pour résultat d'extirper le vagabondage, en fournissant aux enfants pauvres, non-seulement l'occasion d'apprendre un métier, mais aussi de leur procurer le moyen de venir au secours de leurs familles, pour lesquelles ils étaient une charge.</p> <p>D'un autre côté, grâce à l'atelier, les méthodes perfectionnées de tissage ont été vulgarisées dans cette commune.</p> <p>En traitant de cet établissement, nous croyons pouvoir répéter ici ce que l'honorable M. Rodenbach, représentant et bourgmestre de cette commune, a dit dernièrement à la Chambre, de l'action des ateliers en général; nous trouvons que ces paroles sont parfaitement applicables à la commune de Rumbeke :</p> <p>« Messieurs, j'appuierai le crédit proposé en faveur de l'industrie linière, parce que l'érection des ateliers d'apprentissage a produit d'assez bons résultats et a puissamment contribué à diminuer le vagabondage. Dans beaucoup de nos petites villes et de nos communes rurales, grâce à ces ateliers d'apprentissage, une partie des enfants de la classe pauvre apprennent actuellement un métier, ce qu'il ne pouvaient pas faire précédemment, etc. »</p>	Tissus en fil de lin, tels que toiles, serviettes, essuie-mains, etc.	Inconnu.	Pour compte de plusieurs fabricants qui fournissent les matières premières.	995	547 09	182 36	265 55

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier, et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale? S'est-il formé, notamment dans la commune ou dans les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
34 jeunes gens de 12 à 15 ans.	Il est de 40 c. par jour pour les apprentis et de 1 franc pour les ouvriers formés.	Les demandes d'admission sont toujours nombreuses.	24 tisserands ont été formés. Ils travaillent à domicile.	L'augmentation du salaire peut être évaluée à 20 p. %.	Non.
10 tisserands de 12 à 14 ans.	Il varie de 60 c. à fr. 1-20 par jour.	Les demandes d'admission sont très-nombreuses. Elles s'élèvent en ce moment à 56.	220. Un grand nombre travaille à domicile; quelques-uns d'entre eux sont allés chercher de l'occupation en France.	La majoration du salaire a été de 20 à 25 p. %.	Non.
Neuf tisserands et 4 épouilleurs.	Le salaire est, terme moyen, de 90 centimes.	Oui: le nombre de jeunes gens inscrits s'élève actuellement à 50.	96 ouvriers ont été formés. Ils travaillent à domicile, sauf de très-rares exceptions.	La majoration du salaire a été de 20 à 25 p. %.	Quatre personnes ont entrepris la fabrication des toiles dans cette commune depuis l'érection de l'atelier.

SIEGE DE L'ARTISAN	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels resultats a-t-il amenes sous le rapport de la moralisation et du bien etre general et quels resultats peut on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un debouche facile a l'interieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux ou se font les placements?	Pour le compte de qui se fait le travail de l'atelier?	Montant des depenses de l'annee 1867	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'Etat	de la Province	de la Commune

**ARRONDISSEMENT**

SIEGE DE L'ARTISAN	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels resultats a-t-il amenes sous le rapport de la moralisation et du bien etre general et quels resultats peut on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un debouche facile a l'interieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux ou se font les placements?	Pour le compte de qui se fait le travail de l'atelier?	Montant des depenses de l'annee 1867	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'Etat	de la Province	de la Commune
NIEUPORT	L'atelier de Nieuport est le seul qui ait été erigé dans ce ressort. Le Gouvernement, en décrétant cet établissement dans une commune où la fabrication n'existait pas comme industrie locale, a cédé aux puissants motifs invoqués par l'administration communale de cette ville, laquelle s'est engagée, d'ailleurs, à supporter la plus grande partie des dépenses. L'exploitation industrielle de cet atelier fut confiée, par contrat, à un fabricant de Roulers. Des difficultés s'étant élevées entre la commission de surveillance et l'entrepreneur, à propos de la manière dont ce dernier exécutait ses engagements, le contrat a été résilié de commun accord, à commencer du 1 <sup>er</sup> janvier dernier. A cette époque, 22 métiers étaient en activité pour la fabrication de la toile et des articles en laine et coton. Sous la date du 9 janvier dernier, un nouveau contrat intervint entre l'administration communale et MM. Ch. Dekeuwer et L. Declercq. Ces entrepreneurs ne tardèrent pas à justifier la préférence qui leur avait été accordée. Aujourd'hui l'atelier compte 51 métiers en activité, 12 produisent des étoffes pour robes et pantalons, en laine, laine et coton, et soie, les 19 autres font de la toile, de la flanelle et des molletons, sous peu de jours les entrepreneurs monteront quelques métiers pour la fabrication des articles gilets, dont 2 à la Jacquart. D'autre part, le salaire de l'ouvrier a doublé. Il y a lieu de s'applaudir des résultats obtenus sous le rapport industriel, les jeunes ouvriers montrent en général beaucoup d'intelligence, et les fabricants commencent à se faire dans de bonnes conditions.	Des toiles en tous genres, des molletons, des siamoises, des serviettes en fil de lin, des flanelles croisées en laine et coton, etc.	Par suite de la stagnation momentanée des affaires, l'écoulement se fait difficilement.	MM. Ch. Dekeuwer et L. Declercq.	5,000 *	1,000 *	•	2,000 *

**ARRONDISSEMENT**

SIEGE DE L'ARTISAN	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels resultats a-t-il amenes sous le rapport de la moralisation et du bien etre general et quels resultats peut on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un debouche facile a l'interieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux ou se font les placements?	Pour le compte de qui se fait le travail de l'atelier?	Montant des depenses de l'annee 1867	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'Etat	de la Province	de la Commune
PASSCHENDAEL.	En 1847, cette commune était devenue un centre de paupérisme, le travail avait disparu, le typhus décimait la population, et le découragement, résultat inévitable de privations de toute nature, avait gagné toute la classe ouvrière. Dans ces circonstances, l'érection d'un atelier d'apprentissage fut décrétée dans cette commune, et un bâtiment convenable construit à cet effet par l'administration communale. Cette institution fut organisée au mois d'août 1847. Elle ne tarda pas à exercer une salutaire influence sur la situation morale de la classe ouvrière, un grand nombre de jeunes gens, habitués à se livrer à la mendicité et au vagabondage, furent admis à y faire leur apprentissage, et leur salaire, quelque minime qu'il fut, dans le principe, contribua à répandre une aisance relative dans un grand nombre de familles, d'un autre côté, sans pouvoir préciser par des chiffres les avantages que le bureau de bienfaisance retire de cet établissement,	Toiles ordinaires et à matelas, mouchoirs, serviettes, siamoises, paramatas, molletons, articles de Roubaix, etc.	Les débouchés sont inconnus.	Pour compte de plusieurs fabricants, entre autres, pour MM. Van Damme frères et Rommelaere, de Roulers, et Comyn fils de Passchendael.	1,700 *	1,018 80	559 60	341 60

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier, et que sont ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale? S'est-il formé, notamment dans la commune ou dans les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
--	---	--	--	---	---

**DE FURNES-DIXMUDE.**

55, dont 25 tisseurs de 14 à 25 ans	De 70 c à fr 1-05	Oui, il n'y a pas moins de quarante élèves qui sont inscrits	25 à 30 Ils travaillent à l'atelier jusqu'ici il a été impossible d'organiser le travail à domicile	La création de l'atelier est trop récente pour se prononcer à cet égard	Quatre personnes ont entrepris la fabrication des toiles dans cette commune depuis l'érection de l'atelier
-------------------------------------	-------------------	--	---	---	--

**D'YPRES.**

Ce nombre peut être évalué à 50, y compris les épouilleurs.	Ce salaire varie de 40 cent à fr 1-10 par jour.	Les demandes d'admission sont moins nombreuses, le nombre d'inscrits n'est actuellement que de 12.	103 ouvriers ont été formés Ils travaillent pour la plupart à domicile	Oui, on peut évaluer cette majoration à $\frac{1}{3}$	Une fabrique de tissus divers en fil, et fil et coton, a été érigée par M Comyn fils
---	---	--	--	---	--

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés sous le rapport de la moralisation et du bien-être général et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements?	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1883.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'ÉTAT.	de la PROVINCE.	de la COMMUNE.
<b>PASSECHENDAELE</b> (suite).	<p>nous pouvons affirmer qu'ils sont nombreux; pour ne citer qu'un fait, nous dirons qu'en 1848, ce collège avait à sa charge cinq orphelins, qui suffisaient aujourd'hui, par leur salaire, à toutes les dépenses de leur entretien.</p> <p>Depuis plus d'un année, une école primaire a été annexée à cet établissement; tous les soirs, au sortir de l'atelier, les élèves se rendent à l'école communale, où l'instituteur primaire leur donne une heure de leçon. Cet enseignement embrasse la religion, la lecture, l'écriture et les éléments de calcul. On peut constater dès à présent que cette mesure exerce la plus heureuse influence sur le caractère et sur les mœurs de ces jeunes ouvriers.</p>							
<b>LANGHEMARCK.</b>	<p>Sur une population de 5,716 habitants, cette commune compte 1,600 indigents, dont près de 300 trouvaient jadis dans l'industrie linière des moyens d'existence pour eux et pour leurs familles. La décadence de cette industrie, jointe aux années calamiteuses, fit à cette commune une position à laquelle il importait de remédier. Dès l'année 1844, l'autorité communale avait créé dans ce but un comité linier; cette commission procura en effet quelque travail aux indigents, mais elle ne s'attacha pas à introduire les nouveaux procédés de tissage, ni à diversifier les genres de fabrication; aussi, après quatre années d'existence, le comité se trouva avoir absorbé cinquante mille francs, sans aucun résultat pour l'avenir.</p> <p>Un atelier d'apprentissage fut décrété en cette commune, le 26 février 1850. Il fut organisé vers le mois d'octobre suivant, sur les mêmes bases que celui de Passchendaele.</p> <p>Il est incontestable que cet établissement a rendu des services à l'industrie et à la classe ouvrière de la localité, et tout permet de croire qu'il ne tardera pas à répandre une aisance relative dans un grand nombre de ménages, qui participent encore aux secours du bureau de bienfaisance.</p> <p>Quelques difficultés ont un instant entravé la marche de cet établissement, mais elles ont été promptement aplanies.</p>	On y fabrique des toiles ordinaires, des toiles en fil et coton, des cotonnettes, des siamoises, des printanières, des coutils, des toiles pour matelas, des paramatas, des molletons, des orléans, etc.	La commission ne peut indiquer les points de placement.	Pour plusieurs fabricants de Roulers.	1,650 »	904	55 339 26	416 21
<b>BECELAERE.</b>	<p>Cette commune se trouvait dans une position tout aussi précaire que Langhemarck; sur une population de 2,240 habitants, 500 étaient réduits à la misère, par suite de la perte de l'industrie linière.</p> <p>Un atelier y fut décrété le 30 janvier 1850, et mis en activité vers la fin de la même année; les bons résultats obtenus ont engagé l'administration communale à construire un nouveau local, et à porter le nombre de métiers, qui n'était que de 10, à 30.</p>	Toiles ordinaires, toiles d'emballage, toiles en fil et coton, cotonnettes, casinottes, siamoises, coutils, toiles à matelas, paramatas, galaplaids, etc.	La commission ne peut indiquer les points de placement.	Pour plusieurs fabricants de Roulers.	1,450 »	701	38 290 »	368 62

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier, et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale? S'est-il formé, notamment dans la commune ou dans les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
24 ouvriers y sont occupés.	Le salaire de l'ouvrier formé est de 90 c. à fr. 1-15.	Oui. Il y a en ce moment plusieurs jeunes gens qui en sollicitent l'entrée.	Ce nombre n'est pas en proportion de l'importance de l'atelier. Des mesures sont prises pour remédier à cet état de choses.	Dans les mêmes proportions qu'à Passchendaele.	Non.
50 tisserands de 12 à 15 ans.	L'ouvrier formé y gagne de 75 centimes à fr. 1-25 par jour.	L'entrée de l'atelier est sollicitée avec ardeur. 95 jeunes gens sont inscrits.	50 ouvriers y ont été formés, qui travaillent à domicile, à Roulers ou en France.	Dans les mêmes proportions qu'à Passchendaele.	Non.

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés sous le rapport de la moralisation et du bien-être général et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe dans l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements?	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1863.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'ETAT.	de la PROVINCE.	de la COMMUNE.
POPERINGHE.	<p>En 1846, un comité industriel fut érigé à Poperinghe; il entreprit pour son propre compte, comme cela se pratiquait alors, la fabrication des toiles, et y joignit bientôt celle des tapis; pour le premier article on occupe quelques fileuses et un certain nombre de tisserands.</p> <p>L'autre fabrication a lieu dans un hospice. Des démarches ont été faites pour organiser cet atelier d'une manière régulière et d'après les principes établis, et pour y introduire des perfectionnements dans la manière de tisser; malheureusement les efforts tentés n'ont pas eu de résultat; aussi le Gouvernement n'intervient pas d'une manière permanente dans les dépenses de cet établissement; il s'est borné à accorder, une fois, un subside de 2,000 francs, dont la commission directrice aura à rendre compte.</p> <p>Les tapis que l'on y fabrique ne sont pas sans mérite: aussi la vente s'en opère facilement.</p> <p>Le zèle et les efforts de la commission mériteraient d'être appliqués à une entreprise établie dans de meilleures conditions.</p>	Toiles et tapis.	Les fabricats trouvent un débouché facile et régulier dans le pays.	Pour compte de l'administration des hospices.	.	.	.	.

Quel est le nombre des ouvriers occupés dans l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier, et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale? S'est-il formé, notamment dans la commune ou dans les communes voisines, depuis que l'atelier existe, d'autres fabriques exploitant le même genre ou un genre analogue d'industrie?
5 tisserands.	Les ouvriers étant élèves de l'hospice, ne reçoivent point de salaire.	.	.	Non.	Non.

## RÉSUMÉ

### DU RAPPORT SUR LES ATELIERS DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

---

L'arrondissement de Bruges compte sept ateliers; le chef-lieu, où depuis si longtemps le travail était nul, en possède quatre. Cette impulsion donnée, l'industrie privée n'est pas restée en arrière; plusieurs fabriques se sont élevées. On évalue à une somme assez importante le chiffre des salaires qu'elles distribuent, conjointement avec les ateliers d'apprentissage. Si ce mouvement se propage, on pourrait espérer de voir enfin diminuer la partie pauvre, aujourd'hui encore si nombreuse, de la population brugeoise.

Un atelier a été récemment décrété à Thourout, et l'organisation complète de cet établissement ne se fera pas attendre; déjà le contre-maitre est engagé et sept métiers fonctionnent. M. Jean Denys, de cette ville, s'est chargé des travaux industriels de cet établissement, et a passé à cet effet un contrat avec le Gouvernement.

L'arrondissement de Courtrai a sept ateliers. C'est là que s'est transplantée et que se développe incessamment l'industrie de Roubaix; de Mouscron, où elle s'était d'abord établie, elle a gagné peu à peu tout l'arrondissement.

Des fabricants de Roubaix ont même suivi le mouvement, et ils ont transporté leurs établissements en Belgique. Cet exemple sera suivi, nous assure-t-on, par d'autres industriels. Cette fabrication est appelée à un grand avenir; elle nous paraît devoir combler les lacunes occasionnées dans le travail des Flandres, par la décadence de l'industrie linière.

On a fait dans l'arrondissement de Courtrai quelques essais pour employer les femmes au tissage, genre de travail beaucoup plus favorable au développement physique que celui de la dentelle.

Outre les établissements régulièrement décrétés, cet arrondissement possède un atelier organisé depuis quelques mois seulement et dû à l'initiative de l'administration communale et particulièrement du bourgmestre de la commune de Hulste.

Établi dans des proportions très-modestes, cet établissement a cependant déjà rendu des services réels en procurant des moyens d'existence à quelques jeunes gens pauvres qui étaient fatalement condamnés à l'oisiveté, et en fournissant aux anciens tisserands le moyen de s'initier aux nouvelles méthodes de travail.

Huit de ceux-ci, qui avaient renoncé au tissage, à cause de l'insuffisance du salaire, ont repris le métier.

Quelques membres du conseil communal qui d'abord n'avaient pas témoigné une grande sympathie pour cette institution, se sont rendus à l'évidence des faits.

et n'ont pas hésité à voter les sommes nécessaires, tant pour l'agrandissement et l'appropriation du local servant d'atelier que pour payer les autres dépenses.

Le Gouvernement a encouragé les efforts de l'administration communale de Hulste, en accordant un subside de 400 francs.

L'arrondissement de Thielt-Roulers possède vingt ateliers; les populations du district de Thielt sont en général plus lentes à dépouiller l'esprit de routine; le progrès y pénètre plus difficilement. La toile forme presque exclusivement l'objet de la fabrication dans ces contrées. Cependant, quelques administrations locales commencent à comprendre la nécessité de diversifier le travail; un atelier pour la couture des gants était sur le point d'être organisé à Swevezele; la mort de l'honorable bourgmestre de cette commune a retardé la mise à exécution de ce projet.

Roulers s'adonne entièrement à l'industrie. Cette ville est destinée, croyons-nous, à tenir une place très-importante dans l'avenir industriel de la Flandre occidentale. Un de ses grands fabricants a mis en activité un certain nombre de métiers mus par la vapeur pour la fabrication des toiles.

Un grave abus, le payement en matière, existe encore dans cet arrondissement. L'ouvrier est forcé par certains fabricants de recevoir le payement de la plus grande partie de son salaire en marchandises, ce qui entretient sa misère : l'ouvrier payé en argent fait l'emploi qu'il juge le plus utile et le plus favorable du produit de son travail; il achète sa nourriture, ses vêtements, là où il rencontre le plus d'avantages. Celui qui est payé en matière doit prendre tout ce qu'on lui fournit de marchandises de mauvaise qualité et à des prix ordinairement excessifs.

Nous ne saurions assez nous élever contre cet abus et provoquer de mesures pour son extirpation.

Nous n'avons rien à ajouter, pour l'arrondissement de Furnes-Dixmude, au rapport concernant l'atelier de Nieupoort.

L'arrondissement d'Ypres commence seulement à entrer dans la voie ouverte au travail industriel; il ne compte que quatre ateliers. A Ypres même, de grands efforts sont faits par l'administration pour y implanter des industries. Un atelier y a été créé et promet de bons résultats; un subside du Gouvernement a été accordé à cet établissement. Quarante-cinq métiers y sont en pleine activité et occupés par des jeunes garçons livrés naguère à l'oisiveté et au vagabondage. Ces métiers produisent des toiles de tout genre, des cotonnettes, des molletons, des articles Roubaix, etc. Quinze autres métiers ne tarderont pas à être montés; la bonne influence de cet établissement se fait déjà vivement sentir.

Après la lecture des rapports qui précèdent, nous croyons qu'il n'est plus possible de révoquer en doute l'utilité des ateliers d'apprentissage, comme intermédiaires pour le perfectionnement industriel et pour l'amélioration morale et matérielle des populations.

Outre leurs résultats directs, un des avantages des ateliers est encore de former d'excellents contre-mâtres qui, répandus plus tard dans les établissements privés, y mettent en pratique et propagent les connaissances industrielles qu'ils ont acquises à l'atelier. Les contre-mâtres qui ne connaissent que la fabrication de la toile, lorsqu'ils ont passé quelques semaines dans un de ces établissements, sont initiés à plusieurs genres de fabrication et à tous les perfectionnements.

De grands industriels de toutes les provinces, appréciant l'œuvre des ateliers, y envoient des matières premières par l'intermédiaire de leurs agents. La somme des salaires qu'un seul fabricant de Bruxelles distribue ainsi annuellement dans la Flandre occidentale peut être évaluée à trois cent mille francs.

Nous ne finirons pas sans parler des commissions directrices, dont l'action est si puissante sur les ateliers, et le dévouement si utile à ces institutions, auxquelles plusieurs membres du clergé ont bien voulu aussi prêter le concours de leur influence morale. Partout où les commissions ont pris leur mission au sérieux, et nous aimons à le dire, c'est le cas pour la grande majorité, l'atelier a prospéré. Dans les localités où elles ont témoigné de l'indifférence, l'atelier a langué.

Cela se comprend aisément : la plupart des membres des commissions habitent la commune où l'atelier est établi; ils sont en contact avec la population; ils peuvent agir sur elle au moyen de la persuasion et de l'autorité que leur donne leur position, et vaincre ainsi les préjugés qui, pendant si longtemps, se sont opposés au progrès.

Les conclusions à tirer, nous paraît-il, des données qui précèdent, c'est que les ateliers répondent largement au but qu'on s'est proposé en les établissant : ils forment de bons ouvriers et créent des genres de fabrication ignorés jusqu'ici dans les centres où on les a institués. Ils ont relevé l'industrie linière, par la vulgarisation de meilleurs procédés de fabrication; ils moralisent la population ouvrière et améliorent sa position matérielle par le travail; ils ont affranchi de beaucoup, comme nous l'avons démontré, les bureaux de bienfaisance des charges écrasantes qui pesaient sur eux, et rendu plus favorable, en même temps, la situation financière des communes.

Un travail dans le genre de celui que nous terminons ici doit naturellement contenir beaucoup de redites; la cause qui a donné naissance aux ateliers ayant été partout la même — la décadence du travail linier — les moyens employés pour la vaincre ayant été partout presque identiques, et les résultats obtenus ne pouvant offrir que peu de différences, il s'ensuit que les rapports sur chacun des ateliers présentent une certaine uniformité qu'on ne peut éviter.

Bruges, avril 1854.

*L'inspecteur des ateliers d'apprentissage et de perfectionnement  
de la Flandre occidentale,*

G.-L. RENIER.

---

## PROVINCE DE HAINAUT.

## RAPPORT

## SUR LES ATELIERS-MODÈLES D'APPRENTISSAGE

## DE LA PROVINCE.

## ATELIER DE PECQ,

## POUR LA FABRICATION DES ÉTOFFES A PANTALONS.

Placé à quelques lieues de Tournay, l'atelier de Pecq se trouve dans d'excellentes conditions de prospérité. La facilité de ses relations avec le fabricant auquel il livre ses produits, l'abondance des demandes, qui augmentent chaque jour, toutes ces circonstances jointes à l'activité incessante des hommes honorables qui composent la commission de surveillance favorisent singulièrement la fabrication, qui s'est maintenue cette année à la hauteur qu'elle avait atteinte à la fin de l'année dernière et que j'ai eu soin de signaler dans mon dernier rapport. Aussi tous les métiers étaient-ils en activité au jour de ma visite annuelle; le salaire des apprentis a subi une légère augmentation, et plusieurs familles se félicitent hautement de l'aisance que leur procure le gain réuni de leurs enfants qui ont terminé leur apprentissage à l'atelier, et qui travaillent aujourd'hui pour le compte des fabricants de Tournay. Le nombre des anciens apprentis auxquels on fournit actuellement la matière première qu'ils tissent à domicile, sur le métier qui leur a été livré par la commission, au moyen des retenues de salaire faites pendant la durée de l'apprentissage, est très-considérable, et on n'évalue pas à moins de 300 ceux qui ont ainsi chez eux du travail en aussi grande quantité qu'ils le désirent. C'est là sans contredit un des plus beaux résultats de l'organisation de l'atelier de Pecq. Si l'on se rappelle dans quelle limite restreinte le Gouvernement et la province interviennent dans les dépenses de l'établissement, on appréciera davantage encore combien il faut de soins attentifs et de dévouement de la part de MM. les membres de la commission pour arriver, avec des ressources fort minimes, à assurer de tels avantages à la classe ouvrière, et, par contre, à la commune elle-même.

Le nombre des métiers occupés à l'atelier de Pecq s'élève à 54. Plusieurs jeunes gens des communes voisines sont venus y faire leur apprentissage. Il y règne un ordre parfait et une discipline sévère. Les sexes, comme je l'ai déjà dit, y sont complètement séparés et les locaux sont suffisamment aérés. Les circonstances m'ont engagé à faire de nouvelles recommandations en ce qui concerne l'observation des règles hygiéniques. Tous les élèves paraissent jouir d'une santé excellente et se montrent fort contents du régime qu'ils sont obligés de suivre à l'atelier.

L'établissement de Pecq, si prospère sous les heureuses influences que je viens de signaler, a, paraît-il, excité la concurrence. On m'a annoncé, en effet, que deux fabriques du même genre se sont élevées depuis peu de temps dans la même commune. Je dois dire qu'en ce moment le travail ne fera défaut à personne, car les fabricants de Tournay offrent de notables avantages aux agents qui veulent se charger du dépôt des chaînes et surveiller et diriger sur les lieux le travail qui se fait à domicile pour leur compte. Tout doit faire espérer que cette situation favorable continuera.

Le local de l'atelier de Pecq, qui fait partie, comme je l'ai dit, de la maison communale, n'est point entièrement terminé. Il serait désirable que le Gouvernement et la province voulussent bien continuer pour 1854, en vue de faciliter l'achèvement du local, les mêmes subsides qu'ils ont alloués en 1853 et qui s'élevaient, savoir :

Par l'État, à . . . . .	fr. 323 »
Par la province, à . . . . .	161 »

#### SITUATION FINANCIERE.

Montant des dépenses, d'après le Budget de 1853. . . . .	fr. 1,551 »	
Part contributive {	de l'État. . . . .	fr. 323 »
	de la province . . . . .	161 »
	du bureau de bienfaisance de la commune . . . . .	1,047 »

#### ATELIER DE TEMPLEUVE,

POUR LA FABRICATION DES ÉTOFFES A PANTALONS.

A Templeuve, comme à Pecq, on s'occupe de la fabrication des étoffes à pantalons. Les 27 métiers qui s'y trouvent sont en activité. J'ai vu plusieurs pièces d'étoffes d'un fini remarquable et il n'est pas étonnant que de tels produits, qui se vendent à très-bon compte, se placent avec la plus grande facilité. M. le président de la commission qui surveille l'atelier et en livre les produits à un fabricant de Tournay, se montre satisfait des résultats qui couronnent ses louables efforts. Les jeunes gens qui sont à l'atelier de Templeuve, jadis livrés à eux-mêmes, exposés à se laisser entraîner au mal, ont maintenant un avenir assuré. Grâce à l'enseignement pratique qui leur a été donné et dont ils ont heureusement profité pour la plupart, ils peuvent trouver constamment du travail, soit à domicile, lorsqu'ils ont fini leur apprentissage, soit à Tournay même ou dans les communes voisines. Un métier leur est fourni à leur sortie de l'atelier, où on leur fait à cette fin une retenue

sur leur salaire. J'ai prescrit au contre-maitre quelques mesures à prendre pour que le vaste local où sont placés les métiers reçoive en temps utile une ventilation convenable, qu'il est d'ailleurs facile d'établir au moyen des chassis mobiles qu'on a ménagés dans les croisées. De même qu'à Pecq, les anciens apprentis travaillent chez eux avec avantage et succès. Ils peuvent recourir, au besoin, àux conseils et aux avis du contre-maitre.

#### SITUATION FINANCIÈRE.

Montant des dépenses d'après le Budget de 1855 . . . . .	fr.	1,350	»	
Boni . . . . .	fr.	418	»	
Part contributive	}	de l'État . . . . .	166	»
		de la province . . . . .	166	»
		de la commune . . . . .	200	»
		du bureau de bienfaisance. . . . .	200	»
Retenues faites sur les salaires pour achat de métiers. . . . .		500	»	

#### ATELIER DE FLOBECQ.

Dans mon rapport du 27 juin 1851, j'ai exposé la situation de l'atelier d'apprentissage de Flobecq et les chances de prospérité qui lui paraissaient assurées; l'année suivante (22 décembre 1852), j'ai dû constater à regret que l'administration supérieure n'avait pas été convenablement secondée par l'entrepreneur, et j'ai précisé les faits qui accusaient un mouvement rétrograde plutôt qu'un progrès accompli. L'inspection que j'ai faite le 17 octobre m'a convaincu que, s'il y a quelque amélioration dans la situation présente de l'atelier, d'abord en ce que tous les métiers ordinaires sont occupés et ensuite sous le rapport du salaire qui est aujourd'hui un peu plus élevé que l'année dernière, l'entrepreneur a persévéré dans la même voie quant à l'un des points principaux, c'est-à-dire pour ce qui est de la nature des produits. Il y a pour lui, aux termes de son contrat, obligation formelle de fabriquer dans l'atelier, au moyen des apprentis qui y sont admis, des étoffes de laine pure ou mélangée, telles que mérinos, pure laine, articles nouveautés d'Amiens, pure laine, nouveautés anglaises, laine et soie, etc., articles de Roubaix, pure laine, laine et coton au métier Jacquart.

L'année dernière il y avait, sur 20 des 28 métiers alors occupés, des tissus en coton, et fil et coton pour pantalons; quelques ouvriers travaillaient aux paramattas ou aux coutils; aujourd'hui, le tissage de la laine est complètement abandonné, sous prétexte, au dire du contre-maitre, que l'entrepreneur ne trouverait pas un bénéfice convenable à continuer ces articles. Les métiers Jacquart, qui avaient fourni à l'exposition provinciale des étoffes dont la qualité et le fini avaient été généralement appréciés, sont délaissés depuis longtemps déjà, d'après ce que m'ont assuré deux membres de la commission de surveillance. Il ne se fait, en un mot, dans l'atelier d'autres étoffes que des tissus de fil (cuirs de Russie) et de fil et coton pour pantalons. La dérogation que j'ai signalée précédemment n'est donc pas accidentelle, mais continue, constante, sans que les efforts tentés par la commission et les admonitions sévères de M. le Ministre de l'Intérieur aient pu ramener l'entrepreneur

à l'exécution de son contrat. Je ne reviendrai pas sur l'infériorité relative des salaires et sur l'inobservance de diverses autres conditions essentielles de l'entreprise; le comité des arbitres, désignés en vertu d'ordres de M. le Ministre et aux termes de l'article 11 du contrat, se réunira incessamment et aura à apprécier les diverses questions qui se rattachent à l'exécution de cet acte: j'ai dû me borner, pour ce qui me concerne, à déclarer, comme je viens de le faire, ce que j'ai pu vérifier par moi-même.

A un autre point de vue, l'atelier de Flobecq laisse beaucoup à désirer: j'ai cru de mon devoir d'adresser un reproche au contre-maître sur le peu de propreté qui y régnait, et j'y ai ajouté diverses recommandations sur la nécessité d'activer la ventilation, afin de prévenir la trop grande viciation de l'air, point très-important, en présence de l'épidémie cholérique qui règne dans un pays voisin. Outre les ventilateurs qui seront établis, la commission a prescrit le blanchiment du local à l'eau de chaux.

En tenant compte du zèle que déploient M. le Bourgmestre, président de la commission, et plusieurs de ses collègues, en voyant l'activité, le bon vouloir des jeunes ouvriers; d'autre part, en considérant les difficultés que l'excessive cherté des subsistances occasionne, on ne peut qu'exprimer les plus vifs regrets de ce que, après avoir si brillamment débuté, M. le Directeur de l'atelier de Flobecq ait dévié de la ligne qui lui était tracée, au point de compromettre l'existence de l'atelier dont l'utilité est si bien appréciée par les administrateurs et par tous les habitants de la commune. Les trois arbitres nommés, comme je l'ai dit ci-dessus, décideront, sous peu, si la marche que le Gouvernement n'a pu approuver peut être suivie plus longtemps.

#### SITUATION FINANCIÈRE.

Montant des dépenses d'après le Budget de 1853 . . . . .	fr.	1,978	»
Part contributive {	de l'Etat . . . . .	fr.	4,185 54
	de la province. . . . .		242 66
	de la commune et du bureau de bienfaisance. . . . .		300 »
Moitié à rembourser par les ouvriers du prix des métiers distribués à titre de primes à l'expiration de leur temps d'apprentissage . . . . .		250	»

#### ATELIER D'ATH.

J'ai indiqué, dans mon rapport de 1852, les points de la convention que l'entrepreneur n'observait pas rigoureusement, et j'ai énuméré les motifs qui l'avaient porté à se permettre d'y déroger; j'ai exprimé, néanmoins, l'avis que l'atelier pouvait, même tel qu'il était dirigé, rendre quelques services. Lors de ma dernière visite, j'ai trouvé les choses à peu près dans le même état quant au nombre de métiers et au genre de tissus fabriqués. Seulement, on peut dire que les apprentis ont fait certains progrès et que le tissage se perfectionne de plus en plus. L'entrepreneur m'a signalé de nouveau la pénurie d'ouvriers et il m'a fait espérer que

le nombre s'en accroîtra d'ici à quelques jours. Les salaires n'ont, du reste, subi aucune modification.

J'ai rappelé à M. le Directeur et à M. le Président de l'atelier, qu'il a été convenu, l'année dernière, que les ouvriers recevraient, à l'expiration de leur apprentissage, un des anciens métiers qui sont en magasin et, de plus, une prime de quinze francs pour l'appropriation de ce métier. Ils m'ont assuré l'un et l'autre que ces recommandations n'étaient point perdues de vue et qu'elles seraient appliquées à l'occasion.

#### SITUATION FINANCIÈRE.

Montant des dépenses d'après le Budget de 1853 . . . . .	fr.	1,450	»
Part contributive { de l'État . . . . .	fr.	1,200	»
{ de la province. . . . .		250	»

*L'Inspecteur des ateliers-modèles d'apprentissage  
de la province de Hainaut,*

J.-B<sup>e</sup> PAREZ.



## TABLE DES MATIÈRES.

### PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

	Pages.
<i>Ateliers pour la fabrication des toiles.</i>	
Cruyshautem . . . . .	2
Sleydinge . . . . .	4
Baelegem . . . . .	6
Capryck . . . . .	8
Bellem . . . . .	10
<i>Atelier pour le tissage des batistes et linons.</i>	
Audenarde . . . . .	10
<i>Ateliers pour la fabrication des toiles damassées et ouvrées, linges de table, etc.</i>	
Alost . . . . .	12
Herzele . . . . .	14
<i>Ateliers pour la confection des fils dits de mulquinerie et de batiste.</i>	
Syngem . . . . .	16
Maeter . . . . .	ib.
<i>Ateliers pour la fabrication d'étoffes diverses en pur coton, en pure laine et en lin, et de tissus mélangés de coton et de laine, etc.</i>	
Eecloo . . . . .	16
Sleydinge . . . . .	20
Aeltre . . . . .	ib.
Schoorisse . . . . .	22
Leupegem . . . . .	24
Oordegem . . . . .	ib.
Wichelen . . . . .	26
Waesmunster . . . . .	28
Grammont . . . . .	30, 32, 34
Nazareth . . . . .	ib.
Evergem . . . . .	36
<i>Ateliers pour la fabrication des soieries.</i>	
Alost . . . . .	38, 42, 44
Deynze . . . . .	42
Lokeren . . . . .	44
<i>Atelier pour le coupage des velours de coton.</i>	
Wetteren . . . . .	46

*Ateliers non subventionnés.*

	Pages.
Lede . . . . .	46
Ninove . . . . .	50
Wetteren . . . . .	<i>ib.</i>
RÉSUMÉ . . . . .	52
Écoles-manufactures et d'apprentissage pour les femmes . . . . .	55
École spéciale de dessin manufacturier et de tissage, à Gand . . . . .	58
Construction et distribution de métiers et d'outils perfectionnés . . . . .	60

**PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.***Ateliers pour la fabrication des toiles.*

Beernem . . . . .	68
Lendelede . . . . .	70
Wyngheue . . . . .	84
Meulebeke . . . . .	<i>ib.</i>
Lichtervelde . . . . .	86
Rolleghem-Cappelle . . . . .	88
Oost-Roosebeke . . . . .	<i>ib.</i>
Ingelmunster . . . . .	90
Staden . . . . .	<i>ib.</i>
West-Roosebeke . . . . .	92
Arseele . . . . .	<i>ib.</i>

*Atelier pour le tissage des toiles et batistes.*

Cachtem . . . . .	82
-------------------	----

*Ateliers pour la fabrication des toiles unies, damassées, ouvrées,  
linges de table, etc.*

Swevezele . . . . .	86
Pitthem . . . . .	88
Rumbeke . . . . .	92

*Atelier pour la fabrication des toiles et tapis.*

Poperinghe . . . . .	98
----------------------	----

*Atelier pour la fabrication de la rubanerie de soie, et de soie et coton  
pour la chapellerie.*

Bruges . . . . .	66
------------------	----

*Atelier de broderie.*

Sweveghem . . . . .	76
---------------------	----

*Ateliers pour la fabrication d'étoffes diverses en pur lin, pur coton, pure laine,  
pure soie, ou mélangées de ces matières, articles dits de Roubaix, etc.*

Bruges . . . . .	64, 68
Ruddervoorde . . . . .	68

	Pages.
Ingoyghem . . . . .	70
Waereghem . . . . .	72
Desselghem . . . . .	74
Avelghem . . . . .	ib.
Deerlyck . . . . .	76
Thielt . . . . .	78, 80
Roulers . . . . .	80
Moorslede . . . . .	82
Ruyselede . . . . .	84
Ouckene . . . . .	88
Wacken . . . . .	90
Nieuport . . . . .	94
Passchendaele . . . . .	ib.
Langhemarck . . . . .	96
Becclaere . . . . .	ib.
RÉSUMÉ . . . . .	100

### PROVINCE DE HAINAUT.

*Ateliers pour la fabrication d'étoffes diverses en pure laine, et en laine et coton,  
articles dits de Roubaix, etc.*

Pecq . . . . .	103
Templeuve . . . . .	104
Flobecq . . . . .	105
Ath . . . . .	106

